

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

(LVII^{ème} ANNÉE, OCTOBRE 1966, No. 326)

S.O.P..PRESS
(Société Orientale de Publicité)
LE CAIRE, 1966

Prix : P. T. 40

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de la Société sont de quatre catégories : les membres actifs payant une cotisation de P.T. 150 par an, les membres cotisants, banques, institutions ou organismes publics et autres personnes morales payant une cotisation annuelle de L.E. 100 au minimum, les membres honoraires, égyptiens ou étrangers, ayant rendu d'éminents services à la Société ou aux Sciences économiques, sociales ou juridiques et les membres correspondants, personnes résidant à l'étranger et collaborant aux activités de la Société et à ses publications.

Tous les membres ont droit au service gratuit de la revue de la Société.

La Société compte actuellement environ 450 membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement à la revue est de P.T. 150 pour la R.A.U. et 40 shillings ou \$ 5.00 pour tous les pays faisant partie de l'Union Postale.

Les numéros non réclamés par Messieurs les Membres et Abonnés dans l'intervalle entre la parution de deux fascicules consécutifs ne leur seront livrés que contre paiement du prix.

Le prix du fascicule est de P.T. 40 pour la R.A.U. et 10 shillings ou \$ 1,25 pour l'étranger.

Les opinions émises par les collaborateurs de la revue n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit soumis à "L'Egypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'information doivent être adressées au Secrétariat de la Société, Boîte Postale No. 732.

Siège : Le Caire, 16, Avenue Ramsès, Téléphone 52797.

SOMMAIRE

ARTICLES

J. DOBRETSBERGER, Problems of International Monetary Reform	3
A. COTTA, Objet, Méthodes, Problèmes d'Enseignement de la Science Economique	17
K. SACK, Contents, Formation and Distribution of Enterprises Bonus Funds	41
A. A. AHMED, Monetary Policy for Economic Stabilization	67
A. A. RACHED, De la Défense Sociale	87
H. OMAR, The Evolution of the National Economy in the Period of Socialist Transformation (in arabic)	5
Kh. ABDALLAH, Labour Productivity in Agriculture (in arabic)	127
F. H. AWAD, Towards an Economic Theory of the Public Enterprise (in arabic)	141
S. A. EL ASSIOUTI, De la philosophie du Droit Commercial (in arabic)	203

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages reçus	125
Revues locales	133
Revues étrangères	143

PROBLEMS OF INTERNATIONAL MONETARY REFORM

by Dr. JOSEF DOBRETSBERGER,

Visiting Professor at Cairo University,

Professor at Graz University

Former Austrian Minister of Social Welfare.

I am very grateful to your society and its president for the invitation, to give a lecture on international monetary reform at the same place, where I had delivered some criticism on the achievements of Bretton Woods more than 20 years ago in 1944. Speaking to-day of international monetary reform, I have to trace back to this Bretton Woods conclusions, because many of the present difficulties of the international payment system originate in the inadequate solutions found at this conference. When it ended with the establishment of the International monetary fund, theorists as well as experts, bankers and politicians thought to have found a mechanism of international payments which will function without friction at least for years. One was convinced this system would guarantee stable exchange-rates, restore the equilibrium of the balance of payments and free the transfer of the restrictions in force since 1931. It was a similar optimism which prevailed in 1922 after the monetary conference of Genova.

During the first years facts seemed to confirm this hope. Some exchanges-rates had to be rectified because of a too optimistic initial ratio, such as the French Franc, the Italian Lira and later the Pound-sterling but in general there were no serious disturbances in the fund's operations, since the credits of the Marshall plan filled for the time the Dollar gap of the west-european countries.

There had been, however, already at the beginning some disputed points in the construction of the fund, which were solved by a compromise, and just these unsettled points to-day turn out into a crisis of the international monetary system.

The first question was, how much of total assets in the fund be necessary to manipulate the ever increasing turn-over of world

trade. Keynes, the British expert, suggested in Bretton Woods 40 billion Dollars, while White, the American expert, insisted on a reduction to 10 billion. Today one charges this too small amount with the shortage of liquidity and urges to widen it by creation of an additional world currency.

Second, Keynes did not see any use of gold reserves in the fund. He thought, they would even be impeding the reconstruction after the war. The member countries should pay their quota into the fund in national currencies. That would have been the end of any monetary role of gold, the demonetisation of gold like that of silver some 50 years ago. But White insisted on 50% payment in gold, complying finally with 25% and exceptionally 10% in case of emergency of a member country. Thus, the gold kept at least a modest monetary function, and the Federal banks, the possessors of highest gold reserves, were saved from losses.

Third, Keynes suggested to apportion the quota according to the volume of foreign trade of the member country during the last 5 years, while White wanted the quota to be allotted according to the actual gold reserves of the member countries. The final distribution of the quota discriminated especially the agricultural countries having a single export season and therefore turning over their assets only once a year, while industrial countries have a continuous flow of exports enabling them to turn over their assets several times within one year.

Fourth, White insisted on the monopoly of the fund, that means that the members have to carry out all payments by the fund. Keynes however was in favour of appeal at discretion of the member, in order to persevere the Sterling area agreement. Later, the European payments union was another mechanism besides the fund.

Upon the other points the two top-experts agreed. But already in 1957 it became obvious that this system of international payment is not satisfactory, if not even oblique. First it was the Dollar-shortage of some European countries which forced the fund to ever greater support. In 1957 the situation changed. Now the USA had a continuous outflow of gold reserves falling from 21 to 13 billion Dollars.

Some other members had a deficitary balance of payments too. France in 1958, Great Britain in 1959 and actually again,

Italy in 1962, the Netherlands and finally the USA. Other countries like the German Federal Republic had a surplus of the balance during years, which only last year turned into a deficit. It became more and more clear, that the transfer mechanism created in Bretton Woods did not overcome the discrepancies of the world economy caused by the difference of price levels, of the national income, of the productivity and of other non-monetary factors.

It is typical for the theorists and experts of our time to believe that such non-monetary disequilibrium could be restored by some manipulations or tricks in the monetary system. If that be true, one had not to intervene in the market mechanism, which contradicts the liberal ideology to which the main part of these experts are bound.

There is hardly anybody who would contest that a profound reorganisation of the international monetary system is necessary, but about the how opinions differ. Prof. Rueff of Paris pleads for the return to the gold standard, for the conversion of the foreign exchange reserves into gold and for the increase of the gold price from 35 Dollars the ounce to at least 70. Prof. Hahn of Germany recommends to return to flexible exchange rates and to the previous automatism of the purchasing power parities. Director Emminger of Germany suggests the creation of a new reserve money of about 1 billion Dollars. Giscard d'Estaing went on the same line. Prof. Triffin estimates the necessary amount of liquidity to at least 3 billion Dollars.

Even in the "Club of the ten" in Paris comprising the USA, Canada, England, Germany, France, Italy, Belgium, Netherlands, Sweden and Japan, there is no unanimity, as it became obvious at the recent conference in Paris. Proposals were submitted as to create an additional liquidity-reserve besides gold, the Dollar and the Pound-Sterling, — earlier, the former French minister of finance, Giscard d'Estaing baptized it even before it was born, the CRU, (Collective Reserve Unit) — other proposals demanded, the deficitary countries to raise the discount rate, to reestablish the gold standard, and in addition, the developing countries notified their request for larger drawing rights in the International Monetary Fund.

Some of these proposals reflect particular interests of industries, bankers, trade unions, debtor countries as well as creditors.

The problem of monetary reform, however, is much more complicated than these monetary technicians realise. It is not only a question, to make more efficient the transfer apparatus, or to increase world liquidity, or to rise the gold price, to give free the exchange rates or to strain the discount policy. The disequilibrium is deeply rooted in the discrepancies of prices, productivity, national income and development between countries and continents, the reflection of which the transfer — and reserve problems are. In this complex of problems four main questions of monetary reform are prominent. First, liquidity, second, the gold problem, third, the fixed exchange rates and fourth, the balance of payments. To these problems some statements.

First: Liquidity is the capacity of the central banks to convert at request any liability into gold or Dollar. Triffin blames the shortage of world monetary reserves responsible for the transfer difficulties, although 20 years ago it was just the american expert White who insisted on a very restricted reserves total in the monetary fund. Prof. Rueff the semi-official speaker of France, however does not see any necessity of additional reserves, which would only reinforce inflationary tendencies. What is being this dispute?

There is no doubt that the reserves of the IMF even sometimes increased, would not be sufficient to finance the world trade of today, which is 7 times greater than in 1945 provided the IMF be the only way to settle the balances between the countries. But as we saw, there are other ways, especially after many countries went over to free convertibility in 1959. Would the creation of a new world money overcome the liquidity crisis, which is today more or less a Dollar crisis. The additional reserves would first be used by the USA and England to overcome the transfer-stagnation, but only as a transitory remedy. After a short time the difficulties would revive because the main cause of the disequilibrium will continue: namely, the deficit in the balance of payments, the capital export of the USA and, as to Great Britain, the loss of former revenues from the colonies and the centrifugal trend within the Sterling area. Therefore this measure could bring only a temporary relieve of the actual drain on the american and English reserves, but not a solution in principle.

Separated from this question is the gold-problem. The gold production of the last two decades and even before did not keep

pace with the growth of international trade. Therefore — that was the conclusion already of Cassel in 1925 and now again of Rueff, — any transfer mechanism based on gold reserves as the IMF must restrain international trade.

But will a doubling of the gold price as suggested by Rueff remove this failure? First of all it would involve immediately an expansion of credits because in the bank balances the gold reserves would appear with the double value. Prices would rise, and the nominally increased reserves would again be insufficient to finance the nominally increased world trade. The situation would not change essentially, apart from the speculative profits of the owners and producers of gold.

Rueff suggests the conversion of the foreign exchange reserves of the central banks into gold. That would increase the gold shortage and intensify the transfer difficulties. France provoked already once, in 1928, by a similar measure a world-wide transfer crisis. The conference of Genova in 1922 declared foreign exchange as an additional liquidity reserve equal to the gold-reserves of the central banks in order to overcome the postwar shortage of gold and to restore free transfer. By that, by mutual credit operations of the central banks the circulation of banknotes could be adjusted to the need of reconstruction. But when France started in 1928 to convert her foreign exchange reserves into gold the requested metal was not available and the general rush at the insufficient gold reserves ended with the suspension of payment in gold on the one side, (Germany) and with the devaluation of currencies on the other side (England) and 2 years later, the USA. This parallel to the present monetary policy of France is surprising. One always returns to one's previous faults.

But the gold problem has still another aspect seen in the long run of decades. The total monetary gold-reserves are estimated at about 70 billion Dollars, not included the unknown stocks of the Soviet Union. The yearly production adds to this heap of gold another 2 to 3 billion Dollars. Therefore, the reserves will be doubled within the next 25 years. The industrial consumption of gold is minim and so the medical use and the private hoards. 80% of the yearly production is bought up by the central banks. This disproportion must once affect the value of this metal as it happened with the value of silver in 1890. Therefore the position of the gold in the long run is opposed to the revaluation, justifiable perhaps in short term considerations, but not in the distant future.

This short term consideration is only concerned with the actual weakness in the balance of payments of the United States. But even that is not undisputed at all. I want to quote here a very reasonable answer which Prof. Haberler of the Harvard University gave to Prof. Rueff: He suggested as a reply to the continuous drain on the American gold reserves, the USA should sell all the 13 billion Dollars gold still in possession at the European markets. There would not be any country capable to buy up this amount, since in this case other gold stocks like that of the Soviet Union would be thrown too into the market. America could do this under the condition, that she restores her balance of payments by reducing military and civil aid only by 25%. The export surplus and the profits from investments abroad would provide sufficient foreign exchange to meet any liability. The dream to increase the gold price would come to a sudden end.

The central bank legislation of most of the countries after 1945 abandoned the obligation to hold a certain percentage of the circulation in gold. The only monetary function of the gold is that of a liquidity reserve in the international monetary fund. Its function of circulation in form of coins was abandoned in 1914, that of the monetary standard in 1931 in England and 1933 in the USA, that of obligatory reserves of the national banks in 1945. Therefore the present statute of the International Monetary Fund is still the only official basis of this metal. There is since decades a general process of dematerialisation of money from its former metallic substance to a mere book money, payments being carried out by clearing. These considerations give a very different aspect of the gold problem in the long run from that of Prof. Rueff, of the late Jacobson and of some Governors of the actually gold buying central banks of Europe.

Not identical, but linked with the gold problem is the question of the exchange rates. Before 1931 the world was attached to the system of flexible exchange rates. The price of foreign money at the stock exchange fluctuated from one day to the other according to the demand and supply. It was believed that these fluctuations restore immediately any disequilibrium in prices, interest-rates or foreign trade.

This opinion changed during the world crisis of 1931. Flexible exchange rates proved a very costly means to restore equilibrium. The first attempt to stabilize the exchange rates was the

tripartite agreement of 1936 to keep the Pound Sterling, the Dollar and the French Franc in a fixed relation in order to end the fight for export advantages by monetary manipulations. This idea was re-assumed in a world-wide scale by the conference of Bretton Woods. One wanted to prevent monetary disturbances as occurred after the first world war and during the crisis of the thirties.

But stabilizing the exchange rates is not a purely monetary problem, it has far-reaching implications in prices, foreign trade, production, the national income and in the budget. Fixing the exchange rates is like blocking a valve without opening a new outlet. The consequences are perpetuation of disequilibrium in the balance of payment, if to a deficit, tending to inflation as France experienced in 1957, if to a surplus, forcing to revaluation, as the West-German Mark experienced in 1960. Another outcome is the so-called imported inflation. Countries which succeed in stabilizing prices, will have an excessive influx of foreign exchange. This converted into national currency involves additional demand for goods increasing the price level. The inflation comes in through the backdoor of abundant foreign exchange.

Some authors like Hahn, attribute the equilibrium of the pre 1914 period to the gold automatism under flexible exchange rates and recommend to return to this system. But this long lasting stability was rather due to the favourable structure of the world economy of this time. Great Britain, then the biggest creditor of the world, was at the same time the greatest importer of food and raw-materials from the debtor-countries. These therefore disposed of sufficient Sterling assets to refund their debts plus interests. This structure has changed since 1918. The USA became the main creditor of the world, but they have at the same time a yearly export-surplus of about 8 billion Dollars. Thus the debtors can never afford the Dollars needed to refund the borrowed capital, unless the USA export capital to fill the Dollar gap. Since this export of capital became exaggerated by military and civil aid to ever more bases and allies, even the nearly unlimited opulence of the USA depleted and the former Dollar gap of the European central banks turned into a Dollar abundance since 1957. The confidence in the Dollar faded away, the banks began to convert their Dollar reserves into gold.

The traditional instruments of the monetary policy are unable to overcome this disequilibrium. Return to flexible exchange rates

would imply instability of prices and foreign trade. Even the moderate proposals to widen the range of admissible fluctuations from 1 to 5% up and down the official rate would disturb the money market without being a remedy. Raising the discount rate had also an ambiguous effect. One cannot restore the equilibrium except by intervening in the mechanism of prices, production cost, foreign trade budget and investment policy. One had to go to the deep-seated roots of the instability — in the case of the USA it is the excessive expenditure abroad, in the case of Great Britain it is the loss of revenues from the former possessions, in the case of Germany it is the rise of prices since 1964. But that involves naturally state intervention contradicting the principles of free market economy. Thus the monetary policy of to-day gives the impression of hesitation, irresolution, inconsistency and even contradiction.

In fact the position of the Dollar today is the least precarious one. To restore the balance of payments, the USA had only to cut the military and civil aid from 11,5 billion Dollars to 8 billions. But the other measures, as surtax on foreign investments, higher reserves for the assets of the banks abroad, or propaganda for home-tourism are insufficient. The real Dollar balance is not as critical as it seems. The deflux of capital in the non-political sector is compensated by the reflux of profits and interest, the service and tourist balance is active. It is only the foreign aid balance which caused the distrust in the Dollar, and that is relatively easy to restore if politics were not involved. The position of the Pound Sterling is essentially more serious. Even the import tax of 15% could not clear the balance. The actual improvement is not for long as recently shown by a study in the Economist.

Monetary experts usually insist on realistic exchange rates as a pre-condition of equilibrium, that means, the free price of foreign currency be equal to the official rate. Currencies with depreciations are today that of Egypt, India, Burma, Pakistan, Turkey of some African and of some Latin-American money and all currencies of the Eastern countries except Yugoslavia and China. The experts suggest in all such cases a devaluation of the exchange-rate, as it was done in Yugoslavia in 1965, recently in India, and some years ago in Brazil.

This way to cure the disparity may be advisable and successful in highly industrialised countries with an export surplus, which automatically would lead to this result. On this way, the stabiliza-

tion of some European currencies after the war was achieved, but even there it was effectuated gradually in order to give time to the production and markets to adapt themselves to the new rates. But the same way may be disastrous in developing countries with import surplus and indebtedness in foreign currency. The hope, that will bring the exports of these countries to an adequate level was wrong. The Indian envoy to the world bank for reconstruction and the 19th century against the delayed debtor who was brought to development. Mr. Bateel, recently declared in New York, that in case of India a depreciation of the Rupie would come up to a suicide of the country. And that would apply for the time being to the same extent to many other developing countries. But why not go an exact way?

Modern economic theory is able today to calculate advantage and disadvantages of such a measure up to a high degree of exactitude. The model, however to be filled by statistical data of the concrete case has not yet been developed. But it is highly probable, that the result would turn out into a serious setback in the case of India while nothing would be gained. A remedy, appropriate to England in 1952 and to France in 1957 is not likely successful to India in 1966. In Yugoslavia, the devaluation of the Dinar did not restore up to now the balance of payments, while it caused difficulties and setbacks to the population. The prices rose faster than the income could be increased. That was a too high price for the financial aid.

So much as to the question of exchange rates. The fourth problem involved in the discussion on world monetary reform is the balance of international payments. Flexible exchange rates bring the balance to equilibrium in a very short time. The automatism forces the deficitary country to take immediate measures. But is that desirable? When an enterprise starts its activity, the creditors have to wait a certain time until they get the first profits. Insisting on quick returns may even hamper the future development of the business. Developing countries are in a similar position. The balance of payments cannot be restored in a short run. To enforce that, would perhaps make the country insolvent and cut any further development. Such barbaric measures were taken in the 19th century against the delayed debtor who was brought to pay by military occupation and sequestration of tax revenues. But in our times, long term credits of 15 and more years are granted to developing countries in order to give them time to arrive at a higher productivity and therewith to an improved solvency.

A deficit in the balance of payments of industrial countries is usually considered as an alarming signal of impending danger. Measures are taken to restore the equilibrium immediately. But there are many examples, that such an indiscriminating judgement is misleading. First we have to analyse the items of the balance and to ask from where the deficit comes. The USA f.i. have a surplus of 5 billion Dollars in the trade-balance, a surplus in the long term capital movements of 1 billion, a small surplus also in the service and tourist balance. The deficit results from the military and civil aid program and of the short term capital flow, the so-called hot money. This picture is not very alarming at all. The deficit does not come from economic failures or losses, but from excessive expenditure, it is temporary and could be improved immediately if the aid program be cut and the speculation against the Dollar be banned. It was therefore no risk in the swap agreement, by which the Dollar was propped against the continuous drain on the american gold reserves.

The deficit in the British balance of payments has a very different origin, namely the loss of former resources overseas, the export difficulties, the disintegration within the sterling area (some members are converting their sterling assets into gold) and finally the insufficient productivity of some British industries. In this case only a long term recovery program can cure the disease. The deficit in the balance of payments of some other countries must be qualified as hopeless even for a longer period, if the structure of the economy is disproportionate, or if the gap between prices of export — and import goods widens more and more (as in the case of some Latin-american countries), or if excessive one-sided burdens are imposed to a country as the German reparations after the first world war.

It is therefore wrong to judge the balance of payments of a country only by the momentary reserves in gold or foreign exchange. The importance of the balance of payments is usually over-estimated because seen mainly by the monetary aspect and not by the prospects of increased returns of foreign exchange economic structure of the country which may give in the long run.

We come therefore to the following conclusions of our sometimes unorthodox considerations concerning the problem of international monetary reforms.

First, the liquidity crisis arises from the disequilibrium of price level, national income, indebtedness of some countries and from setbacks in the development, and it cannot be overcome by merely monetary tricks such as the creation of an additional international reserve unit besides of gold, Dollar and Pound sterling. The structural disproportions have to be removed, then the liquidity would return by itself.

Second, to return to flexible exchange rates is no solution of the problem. It would only disturb foreign trade and provoke speculation. But the fixed exchange rates must be combined with corresponding budget policy, price policy and export policy of each country.

Third, return to the gold standard, to convert the central bank reserves into gold and to revalue the gold price, would not stop the present inflationary trend, but would rather reinforce it.

Fourth, to deprive the Dollar of its role of the leading world currency could not improve the international transfer mechanism. It would create new instability. By a paradoxon, one could answer to Prof. Rueff. It is not so much the Dollar that is sick, but in the long run rather the gold.

OBJET, METHODES ET PROBLEMES D'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE ECONOMIQUE

par

A. COTTA

*Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques,
Université de Caen*

1. Le 20^e siècle apparaîtra dans peu de temps, comme celui de l'émergence des sciences humaines, et aussi comme celui de la fin d'une opposition entre sciences humaines et sciences exactes. Cette opposition valable tout au long du 19^e siècle n'est, en fait, que l'aveu de l'inexistence de toute science humaine, hormis cette interrogation introspective qu'est la philosophie. La connaissance que l'homme accumulé peut être immédiatement dissociée en deux grandes catégories selon l'objet de l'effort intellectuel : *les choses ou les hommes*.

Les hommes, sans doute, fort sagement ont commencé par étudier les choses en délaissant à peu près totalement l'analyse de leur comportement à l'égard du monde matériel. Jusqu'au 19^e siècle, alors même que la connaissance de la constitution, de la création, de la combinaison et de l'évolution des choses était déjà parvenue à un degré d'accumulation notable, celle des rapports que les hommes entretenaient entre eux ou avec les choses était encore quasi nulle ; la philosophie, et quelques éléments de connaissance ou de supputation politique. *D'où très naturellement cette opposition entre sciences exactes et sciences humaines qui est plutôt un euphémisme pour rendre compte de l'inégalité entre une connaissance existante et une connaissance inexistante. D'où, aussi, la particularité de l'époque que nous vivons : un moment privilégié où la connaissance des hommes commence à se constituer avec ses inévitables, mais, au fond, inutiles questions d'objet et de méthode.*

L'objet de la science économique ne se définit pas mais se crée en s'opposant. Il est vain, en effet, de vouloir a priori définir un objet propre à la science économique en attribuant à des sciences particulières leur domaine spécifique. L'avenir dira ce

que la science économique absorbera de sociologie, d'histoire, de géographie, et, aussi, ce qu'elle leur donnera. Ce qui demeure, en fait, est l'étendue de l'objet : la connaissance des rapports que les hommes entretiennent avec eux-mêmes et les choses, ou si l'on préfère les biens. Cette distinction peut, d'ailleurs, aujourd'hui être tenue pour capitale et fonder deux domaines scientifiques, du moins provisoirement. Bien qu'il faille la tenir pour approximative dans la mesure où les relations des hommes entre eux passent par celles qu'ils entretiennent avec les biens et réciproquement, on peut (on doit même en une phase d'émergence des sciences humaines) admettre qu'il y a bien deux domaines distincts : *les relations des hommes entre eux, les relations des hommes avec les biens. On délaissera les premières dont s'empareront historiens, sociologues et psychologues pour ne retenir que la seconde.*

Même ainsi délimité l'objet de la science économique reste vaste. Pour que les multiples efforts qui lui sont consacrés ne s'éparpillent pas et que les synthèses provisoires puissent constamment s'élaborer à partir des analyses multiples, il est bon d'avoir immédiatement conscience que ces relations entre hommes et biens sont aujourd'hui suffisamment complexes pour qu'il faille les scinder en trois relations. En effet, les biens ne sont plus offerts en leur forme définitive par le milieu extérieur, comme ils ont dû l'être à l'époque néolithique. Alors, les relations hommes-biens étaient simples. Les hommes tiraient parti en se les appropriant, pour les conserver ou les consommer, des biens naturels. Aujourd'hui ils font de même avec des biens qu'ils ont au préalable créés à partir des biens naturels. Cette petite différence fait la difficulté de notre analyse. La relation néolithique était simple : satisfaction — biens naturels. Aujourd'hui, il est nécessaire de concevoir immédiatement trois relations successives qui sont : efforts de production $\rightarrow$ biens de production ; biens de production $\rightarrow$ biens de consommation ; biens de consommation $\rightarrow$ satisfactions.

Si l'on préfère, la relation fondamentale $\frac{\text{Satisfactions}}{\text{efforts}}$ se scinde entre trois relations :
On a

$$\frac{\text{Satisfactions}}{\text{Efforts}} = \frac{\text{Satisfactions}}{\text{Biens produits}} \times \frac{\text{Biens produits}}{\text{Biens de production}} \times \frac{\text{Biens de production}}{\text{Efforts de production}}$$

L'analyse du rapport, satisfactions — efforts qui est bien la relation essentielle ne peut donc plus être directe. Elle ne peut

plus naïtre que de l'étude des trois rapports successifs ou, plutôt, des trois fonctions que l'on peut appeler *Fonction de satisfaction*, *Fonction de production* et *Fonction d'effort*. On doit ici constater et expliquer un fait, plutôt que le justifier : *l'analyse de la fonction de production est beaucoup plus développée que celle des deux autres fonctions*. A cela, plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'objet même de la fonction de production : il s'agit d'un ensemble de relations entre des biens, qui doivent donc pouvoir se prêter à la mesure. Ensuite le fait que l'analyse de la fonction de production est aussi celle de la fonction d'effort puisque l'effort humain a lieu au cours même des processus de transformation des biens entre eux. Enfin, la fonction de satisfaction est d'une analyse délicate qui, jusqu'à présent, ne s'est point prêtée à la mesure et ne s'y prêtera sans doute pas avant de spectaculaires progrès d'autres sciences humaines que nous n'avons pas le temps d'attendre. Nous ne pouvons, aujourd'hui, qu'étudier l'utilisation des biens produits c'est-à-dire la consommation et l'investissement selon que celle-ci est directe ou indirecte. Enregistrer que les biens sont consommés à certains prix (domaine de l'analyse élargie de la fonction de production) n'est pas encore pénétrer à l'intérieur de la fonction de satisfaction à moins de penser que les prix relient toujours exactement les niveaux de satisfaction ce que, personne ne peut, aujourd'hui, affirmer sans précaution.

Si l'objet essentiel de la science économique est, donc, l'analyse de la fonction de production, il s'en faut que celui-ci soit réduit ou restreint comme seraient tentés de l'affirmer certains esprits, tentés par goût personnel par des interrogations plus synthétiques ou plus métaphysiques sur les raisons et les résultats de l'effort de l'homme et des hommes. Il suffit pour calmer notre éventuelle inquiétude et exciter notre envie de la recherche de nous rappeler le sort respectif fait à la métaphysique et à la découverte des différentielles par Lubnitz. L'espèce humaine a progressé à la mesure des réalisations matérielles permises par les différentielles ; le monde reste un vague sujet de conversation à l'usage de spécialistes de l'interrogation introspective et inutile. L'envie de la recherche, notre inquiétude calmée, naît agréablement de la constatation qu'il a fallu "quelques" siècles pour découvrir "quelques" différentielles ou "quelques" intégrales. Au demeurant, l'analyse de cette fonction de production n'en est

encore qu'à ses débuts, en dépit des efforts de recherche et d'analyse croissante depuis ces dernières années. Considérons, en effet, quelle est la tâche de l'économiste.

L'analyse de la fonction de production. $Y = \psi(Z)$ se subdivise immédiatement en deux parties selon que l'on étudie les processus de transformations ψ à un moment donné ou que l'on étudie leur évolution dans le temps.

1.1 Considérer ce processus de transformation à un instant donné du temps est le domaine de l'analyse dite statique. Si t est le symbole de la variable temps, l'objet premier de l'économiste est d'étudier comment s'opèrent les mutations entre les biens sous l'effort des hommes, soit la forme de la fonction.

$$Y_{(t)} = \psi_{(t)}(Z_{(t)})$$

Deux attitudes sont alors possibles et souhaitables. La première d'observation. La seconde d'action. *L'attitude première consiste, en effet, à observer comment les biens naissent des biens : c'est le domaine de l'analyse descriptive*, qui suppose que soit définie l'unité d'observation. En réalité, il existe du moins jusqu'à présent, deux unités d'observation privilégiées : la nation et l'entreprise qui sont les deux entités où il nous faut, au moins, savoir comment naît la production.

L'analyse descriptive du processus de transformation entre les biens dans le cadre national est appelée *macro-économique*. $Y_{(t)}$ est alors défini comme la somme des biens produits et des services fournis par les hommes faisant partie d'un espace national à un instant donné ou, pour mieux saisir les processus de transformation qui demandent un certain temps à s'effectuer, pendant une période donnée, en pratique, l'année. $Z_{(t)}$ contient tous les biens utilisés pour produire; $Y_{(t)}$ la production nationale finale ainsi que l'effort humain nécessaire à leur création. On retrouve ici la remarque précédente : la fonction d'effort est étudiée, partiellement, en même temps que la fonction de production. $Z_{(t)}$ contient donc tous les facteurs de production : biens utilisés par l'homme (machines, constructions, terres...) et son travail. $\psi_{(t)}$ enfin, exprime ou plutôt, pour l'instant, contient, les modes de transformation proprement dits qui dépendent évidemment de la connaissance scientifique et/ou technologique détenue par les hommes de l'espace national considéré. En cette phase d'analyse descriptive, l'essentiel pour l'économiste est de

recenser et d'observer. Il recense les biens produits, leur quantité, leur prix, leur nature ; il observe comment ils sont produits et consommés. Le premier effort de ce genre, purement historique, fut celui de la première encyclopédie. Mais il faut, s'il le désire, aller plus loin en tentant d'exprimer avec plus de rigueur, les relations entre les quantités de biens produits (Y_m) et celles des facteurs de productions (Z_m), c'est-à-dire tenter de donner à la fonction ψ_m un contenu scientifique. La recherche d'une fonction précise entre Y_m et Z_m est plus ou moins délicate selon que l'on distingue plusieurs facteurs de production, par exemple le travail et les biens. Elle est même, lorsqu'il s'agit d'une économie nationale, assez osée car c'est au niveau de l'entreprise que les relations technologiques sont assez précises pour pouvoir être assujetties à une mesure plus rigoureuse. Avant de situer le problème de la recherche au niveau des unités de transformations que sont les entreprises, l'économiste pourra cependant observer quelles sont les institutions qui gouvernent les rapports des hommes qui produisent. Il pourra, par exemple, s'inquiéter de savoir si tous produisent ou seulement quelques-uns, quelles sont les règles d'appropriation des biens produits (statut des inégalités et de la propriété des biens produits), quelles sont les règles d'appropriation et de gestion des facteurs de production (propriété individuelle et/ou collective des biens de production et du travail). Cette enquête préalable sur les modes d'organisation des rapports collectifs de production et de consommation (si l'on préfère sur les structures et systèmes) montre évidemment l'extraordinaire diversité historique des solutions apportées au problème de l'aménagement onéreux du monde extérieur, en même temps qu'il incite à accorder plus d'attention aux phénomènes premiers de la production, c'est-à-dire aux entreprises.

L'analyse descriptive ne peut pas se contenter d'un cadre national. Le mode de transformation collectif (ψ_m) des facteurs de production (Z_m) en produits (Y_m) n'a pas de réalité concrète à l'intérieur d'une collectivité nationale. Il n'est que la résultante des transformations concrètes qui ont lieu à l'intérieur d'unités de production technologiques, les entreprises. D'où le second domaine de l'analyse descriptive : l'analyse descriptive dite micro-économique. L'objet de l'analyse demeure celui du processus de transformation. Mais il s'agit alors de décrire et si possible, de mesurer une relation du type :

$$Y_{(i)} = \psi_{(i)} (Z_{(i)})$$

où $y_{(i)}$ est la production de l'entreprise, $\psi_{(i)}$ la fonction de production de l'entreprise et $z_{(i)}$ les facteurs de production employés par l'entreprise. Certes, ici comme précédemment, l'observation initiale est de déterminer comment sont prises les décisions de production, d'utilisation et de transformation des biens. Là encore, l'économiste ne peut qu'enregistrer la diversité des solutions historiquement retenues, qui traduisent celle des rapports collectifs de production et d'échange. De l'économie centralisée où il n'existerait qu'un homme qui prendrait toutes les décisions de toutes les unités de production à l'économie totalement décentralisée où chaque unité de production serait soumise à la décision d'un seul individu, toutes les solutions existent — comme l'attestent les différences de définition entre établissement, entreprise, filiale.... Mais ceci constaté, il importe là encore d'accroître la rigueur et le contenu scientifique de l'observation en s'attachant à donner à nos trois éléments ($y_{(i)}$, $\psi_{(i)}$, $z_{(i)}$) mesure et relation précise — lorsque cela est possible. L'enquête technologique est alors indispensable mais généralement suffisante pour nous permettre de connaître la nature des relations qui unissent la production et les facteurs : relation linéaire, puissance, exponentielle, de complémentarité et de substitution entre les facteurs....

Cette seconde enquête descriptive, qu'elles reste purement historique ou mathématiquement formalisée pose toujours un problème qui est celui des modalités de la combinaison des fonctions de production propres aux différentes entreprises dont le résultat définitif n'est autre que la fonction de production de l'économie nationale. A lui seul, ce problème constitue un domaine de l'analyse descriptive : celui de la conciliation des deux analyses précédentes. On en aura une idée plus précise en formulant dès maintenant les trois problèmes suivants ainsi que les "affirmations négatives" qui définissent les recherches à entreprendre.

La production nationale $Y_{(i)}$ peut-elle être conçue comme la somme des productions des entreprises $y_{(i)}$. Bien évidemment non, puisqu'une partie des productions des entreprises constitue des facteurs de production et donc fait partie de $Z_{(i)}$. Ainsi $Y_{(i)} = \sum_{(i)}$. De même, les facteurs de production $Z_{(i)}$ utilisés dans une économie nationale ne sont pas égaux aux sommes des facteurs de production utilisés par les entreprises, puis-

que, précisément une partie de $Z_{(i)}$ est constituée par les productions des entreprises. On a donc $Z_{(n)} = \sum z_{(n)}$. Enfin, par quelle procédure de sommation l'ensemble des fonctions de transformation propres à chaque entreprise ψ_i (1) donne-t-il naissance à une fonction globale $\psi_{(n)}$. Question d'autant plus délicate que le contenu et la forme mathématique des fonctions des firmes et de l'économie nationale ne peuvent pas être supposées identiques et ne le sont d'ailleurs pas. Cette diversité constatée est une des principales incitations de l'économiste à cesser d'observer pour se faire dogmatique. L'analyse statique cesse alors d'être descriptive pour devenir normative.

L'analyse statique normative a pour objet la recherche d'une fonction $\psi_{(n)}$ et/ou des fonctions $\psi_{(n)}$ telles que, à partir des facteurs de production existants à un instant donné, la quantité et la nature des biens composant la production soient optimales. La seule analyse de la fonction de production devient alors insuffisante : l'idée même d'optimum implique la considération des satisfactions procurées par l'existence des produits (la fonction de satisfaction) ainsi que celle des efforts impliqués par la création des facteurs de production existants (la fonction d'effort). Certes, l'analyse descriptive statique est moins exclusive qu'on ne l'a, au préalable, présentée. Mais elle ne peut guère aller plus loin que constater que la production est appropriée à des prix différents selon les biens et que celle-ci s'accompagne d'une certaine quantité de travail de nature différente, à des taux de rémunération eux-mêmes différents. Cette constatation d'une échelle des prix absolus et des prix relatifs d'une part, d'une échelle des taux de rémunération des différentes activités humaines n'est que la traduction en amont et en aval des phénomènes de production. Elle n'est pas, au fond, l'analyse des relations biologiques ou psychologiques, voire sociologiques des contenus intimes de la fonction de satisfaction et de la fonction d'effort. L'analyse normative ne souffre pas des mêmes limitations tout simplement parce qu'elle est obligée, pour se constituer, d'imaginer des ordres de préférence individuels et collectifs pour les biens et pour les travaux. Ces ordres donnés, la recherche peut alors être, quelles que soient les unités conceptuelles choisies (nation et entreprise notamment) celle de la meilleure transformation des facteurs de production en produits. Etant donné la multiplicité et la diversité des facteurs de production (différents types d'activités humaines et différents biens de production), ainsi que celles des biens produits, on con-

cevra que même dans les cas les plus simples (la firme à un produit et à deux facteurs de production), celle-ci ne soit pas facile. Que dire alors des cas plus complexes, à commencer par celui que nous vivons quotidiennement : la production, dans le cadre national, d'une multitude de biens disparates au prix d'efforts humains non moins divers.

La recherche de ces diverses fonctions de transformation ($\psi, \psi, \dots$) est sérieusement limitée par le nombre des hypothèses auxquelles l'économiste se sent astreint, non qu'il le veuille mais parce qu'il ne peut faire autrement. Il n'empêche que, même partielle et limité, la découverte des meilleurs processus de transformation amène l'action puisque la comparaison ne peut manquer de se faire entre ce qui est (l'analyse descriptive) et ce qui pourrait mieux être (l'analyse normative). Si l'on préfère, disons que peu à peu l'analyse normative, si elle est exacte, traduit l'émergence d'une rationalité des décisions économiques et transforme donc le contenu de la description. Si toutes les solutions optimales pouvaient être définies, ce dont on est très loin, l'histoire pourrait être prévue. Au demeurant, tel n'est pas le but de l'analyse statique qui, par définition, n'est que l'analyse des phénomènes économiques en un instant du temps. Reconstituer ou prévoir l'histoire est l'objet de l'analyse dynamique.

Tel est, en effet, le second principal objet de la science économique : la connaissance et l'explication de l'évolution historique du processus d'effort, de production et de satisfaction. La même dissymétrie, et pour les mêmes raisons, qui se manifeste dans l'analyse statique continue à se manifester : la connaissance et l'explication de la fonction de production constituent, en fait, la majeure partie de nos connaissances scientifiques. Mais la principale distinction à faire à propos de l'analyse dynamique est celle des deux objectifs qu'elle doit s'assigner dans un ordre prédéterminé : connaître d'abord, expliquer ensuite. Analyse historique d'abord, analyse causale ensuite.

1.2 *L'analyse dynamique historique est illimitée dans ses fins* puisqu'il s'agit de connaître comment ont évolué les processus de transformation de biens, c'est-à-dire les biens eux-mêmes ainsi que tous les rapports collectifs qui permettent leur création renouvelée et leur accumulation continue. Aussi n'y a-t-il d'autres limites que notre pouvoir de connaissance historique (sources statistiques ou sources historiques documentaires) et que notre souci de synthèse. Ce souci oriente, en fait, la direction de nos efforts

majeurs ainsi que nos méthodes. Les principaux efforts s'exercent logiquement vers la découverte des modalités d'évolution des facteurs de production, de la production, et de la fonction de transformation en tentant, dans chacun de ces trois domaines, d'adopter une formalisation identique qui se prête à la comparaison.

A commencer par la production $Y_{(t)}$, l'analyse dynamique historique a pour mission de découvrir comment elle évolue dans le temps, dans sa totalité et/ou dans chacun des biens qui la composent. Ceci ne peut être fait qu'en exploitant et/ou accumulant des moyens d'investigation — que l'on appellera statistiques — permettant de connaître l'évolution des quantités de biens et celle de leur prix. Cette investigation préalable indispensable est utilisée à la mesure de fonctions donnant la mesure de la production en fonction du temps. L'objet est, plus précisément, de déterminer une fonction de la forme :

$$Y_{(t)} = f_1(t)$$

où, le temps devenu variable indépendante, la mesure des productions passées et futures, si la fonction f ne change pas, puisse se faire directement. Sans préjuger de la forme de telles fonctions (linéaire, exponentielle, logistique...) et sans supposer un seul instant qu'elles puissent avoir quelque chance de rester invariables et d'être identiques pour toutes les productions, la statistique et l'usage de connaissances mathématiques élémentaires sont, à la fois, nécessaires et suffisantes pour que l'objectif soit atteint — du moins partiellement — quel que soit le domaine particulier de l'enquête (encore une fois nation ou, tout autre, firme).

Le même effort doit être fait pour les facteurs de production. Tel est l'objectif de l'analyse démographique pour la force de travail dont l'évolution ne pourra être connue qu'une fois analysées celles de la population totale, de son taux d'activité et de la durée de travail moyenne. Tel est, aussi, l'objectif de l'analyse de l'évolution des biens de production. Dans ces deux domaines partiels, la formalisation souhaitée est celle de la mise à jour de plusieurs fonctions analogues aux précédentes donnant l'évolution de l'ensemble des facteurs de production et celles de leurs différents éléments en fonction du temps. Si l'on suppose ici résolu le problème de l'additivité de la force de travail et des biens de production, la découverte d'une fonction du type :

$$z_{(i)} = f_2(t)$$

peut être définie comme le terme, toujours renouvelé, dans la mesure où cette fonction (f) peut varier, de ce domaine partiel de l'analyse dynamique.

De sa réalisation naît le troisième objectif de l'analyse dynamique descriptive : la connaissance de l'évolution de la fonction de transformation. On peut, en effet, remarquer que celles des productions et des facteurs de production la définissent. Quel que soit l'objet de l'analyse dynamique, c'est-à-dire le processus de transformation spécifique étudié, celui-ci évolue de la façon suivante :

$$Y_{(i)} = f_1(t) = \psi_{(i)} \quad Z_{(i)} = \psi_{(i)} f_2(t)$$

soit :

$$\psi_{(i)} = \frac{f_1(t)}{f_2(t)}$$

La connaissance indirecte de l'évolution des processus de transformation est cependant limitée aux cas les plus simples c'est-à-dire à ceux pour lesquels les fonctions f et f sont simples et combinables. Tel est rarement le cas. En réalité il faut toujours étudier directement l'évolution de la fonction $\psi_{(i)}$ en se penchant sur le contenu technologique précis de la transformation qui donne naissance aux produits. *Là encore le mouvement n'a aucune raison de s'interrompre entre les résultats d'une analyse dont l'objet est l'entreprise et celle dont l'objet est la nation.* Les mêmes problèmes que ceux connus par l'analyse statique se reposent : comment s'opère la combinaison des multiples évolutions partielles (i étant l'indice d'une entreprise).

$$\psi_i(t) = f_i(t)$$

pour donner celle de la fonction synthétique $\psi_{(i)}$ propre à l'économie nationale. Concevoir et écrire que :

$$\psi_{(i)} = \frac{f_1(t)}{f_2(t)} = f_3(t) = \sum_i \psi_i(t) = \sum_i f_i(t)$$

est déterminer une orientation générale de la recherche de l'analyse dynamique descriptive, sans plus. Au demeurant, à supposer que l'analyse permette de découvrir de façon directe et indirecte (les deux résultats étant concordants) un ensemble de telles évolutions, elle définirait un ensemble de nouveaux problèmes dont

la raison est toujours identique : *expliquer l'évolution après l'avoir constatée : tel est l'objet unique de l'analyse dynamique causale.*

L'analyse dynamique causale n'a point d'autres matériaux que ceux accumulés par l'analyse dynamique descriptive. Certes, les hypothèses des comportements humains retenues dans l'analyse statique, descriptive et/ou normative peuvent l'aider dans la recherche. Mais celles-ci restent des hypothèses (comme la maximisation du rapport satisfaction/efforts, comme l'appréciation ordinale des satisfactions et des efforts, ...) et restent intérieures, en qualité, aux constatations historiques. Elles ont, au mieux, besoin d'être vérifiées et, pour ce faire, doivent pouvoir expliquer une évolution historique qui se présente, toujours, même lorsqu'elle est, au préalable soumise à une formulation synthétique comme la vraisemblable résultante d'un grand nombre de "causes." Aussi l'analyse dynamique causale, encore à ses débuts, doit emprunter deux directions. La première est celle du rapprochement entre une ou plusieurs évolutions constatées. La seconde celle de l'explication de chaque évolution.

La première direction de l'analyse causale dynamique se définit, presque naturellement, à partir des résultats enregistrés par l'analyse dynamique descriptive. A supposer que celle-ci réussisse à nous donner un grand nombre d'évolutions historiques, la simple "comparaison" de ces évolutions peut et doit fournir des embryons d'explication de chaque mouvement spécifique. A supposer, par exemple, que l'on ait distingué deux facteurs de production, le capital et le travail, et que l'on dispose des évolutions de ces deux facteurs et de la production totale $Y_{(t)}$, donc de trois fonctions de la forme :

$$Y_{(t)} = f_1(t) \quad : \quad T_{(t)} = l(t) \text{ et } K_{(t)} = k(t)$$

ainsi que des valeurs successives des trois variables qui ont permis de les déterminer, la première idée qui vient est d'examiner quelle est l'évolution des facteurs de production ($l_{(t)}$ ou $k_{(t)}$) qui "explique" le mieux celle de la production $f_1(t)$ ou, s'il n'apparaît pas de "meilleure" détermination, dans quelle mesure l'évolution de la production n'est pas expliquée par une certaine pondération des évolutions des deux facteurs. Ceci est le domaine d'une analyse en termes de corrélation *simple* (si l'on compare seulement les variables à expliquer : la production à l'un des deux facteurs, le capital ou le travail), ou *multiple* (si l'on tient compte des deux variables explicatives (le capital *et* le travail)).

Cette méthode dite de corrélation peut être appliquée indistinctement à la recherche des relations causales entre les évolutions de n'importe quel phénomène avec n'importe quels autres. Il est, cependant, évident que cette recherche sera guidée par des hypothèses vraisemblables et ne sera point systématique. On recherchera, sans doute, dans quelle mesure l'évolution des facteurs de production peut expliquer celle de la production : on ne prendra pas la peine, sauf si nos moyens techniques d'investigation deviennent tels que la recherche ne coûte plus ou très peu d'effort, de rechercher si l'évolution de la production dépend de la taille de la population féminine.

Mais quelle que soit l'étendue de nos efforts et la nature des résultats atteints, à supposer même que ceux-ci soient nombreux et excellents, nous resterons néanmoins sur notre faim tant il est évident que nous aurions mis en marche un processus de causalité descendante qui n'a point de fin logique. En effet, expliquer une variable (la production en l'occurrence) par une ou deux autres (les deux facteurs de production) ne fait que déplacer le problème qui devient : *comment expliquer l'évolution des deux variables explicatives : les facteurs de production ?*

À supposer ici que nous ayons de la chance, c'est-à-dire que n'apparaisse pas avec évidence un processus de causalité circulaire de type : la production s'explique par les facteurs qui s'expliquent par la production, il n'en serait pas moins évident que la recherche serait condamnée par l'usage des fonctions précédemment définies de la forme :

$Y_{(t)} = f_1(t)$; $Z_{(t)} = f_2(t)$; ... Aussi longtemps que le temps figure en variable indépendante, notre explication est nulle puisque le temps résume et contient tous les phénomènes explicatifs qui ont eu lieu. *Intimement liée à la direction de recherche qui vient d'être définie, naît alors une seconde : celle de l'explication directe des fonctions temporelles.*

Cette seconde direction de l'analyse dynamique causale a pour objet l'explication de la forme d'une fonction donnée. Si, pour considérer l'exemple le plus simple, une variable quelconque $x_{(t)}$ évolue de façon linéaire par rapport au temps, soit :

$$x_{(t)} = a t + b$$

la recherche des causalités va s'effectuer selon les deux recherches, non exclusives mais souvent complémentaires, suivantes : d'une

part tenter de substituer à cette variable passive (t) une variable ou plusieurs variables explicatives, d'autre part expliquer, en usant des mêmes moyens, la valeur numérique des coefficients a et b qui déterminent l'évolution temporelle. Ici comme précédemment, la recherche est orientée dès le départ par des hypothèses sur la nature probable des variables explicatives. Il est quelques raisons d'admettre que la demande d'un produit, dont on connaît l'évolution, soit déterminée par son prix, ses caractéristiques propres de qualité, le revenu des consommateurs, leur nombre.... Pour peu que l'on dispose de techniques nous permettant de tester numériquement si chacune des variables retenues a pouvoir explicatif ou non, et/ou de techniques capables d'assigner à chacune des variables leur importance relative dans une causalité d'ensemble, le but poursuivi sera atteint — au moins partiellement.

Si l'on tient compte, dès maintenant, du nombre infini des variables à expliquer : l'ensemble des produits, l'ensemble des facteurs, l'ensemble des prix et des quantités des produits et des facteurs, on conçoit que la tâche le soit aussi — infinie. On conçoit aussi ce qu'implique la poursuite d'un effort qui commence à peine : accumulation et tenue à jour des connaissances historiques, si possible quantifiées, définition des moyens techniques — statistiques et mathématiques — permettant de synthétiser et d'expliquer les évolutions observées, découverte des moyens d'action susceptibles d'être utilisés pour faire tendre les situations existantes vers des situations optimales lorsque celles-ci ne se prêtent plus à critique, création permanente des concepts aptes à saisir une réalité complexe, qui le devient chaque jour davantage à mesure que se multiplient les hommes et les biens qu'ils utilisent directement ou indirectement.

2. — L'objet et la méthode de la science économique déterminent nos problèmes pédagogiques. Même si la définition de cet objet et de cette méthode paraissent contestables et, notamment, encore trop partiels puisque peu d'attention est accordée à l'analyse du contenu des fonctions de satisfaction et d'effort, la somme des connaissances actuellement nécessaires à l'économiste apparaît d'autant plus impressionnante qu'il s'agit de connaissances fort diverses, appartenant aux cinq ordres suivants :

(i) Des connaissances théoriques c'est-à-dire celles de l'ensemble des concepts permettant d'abstraire une réalité complexe et d'en suivre les articulations.

(ii) Des connaissances mathématiques permettant de suivre l'évolution des phénomènes, c'est-à-dire au moins celles du calcul différentiel et intégral appliquées aux fonctions usuelles, celles du calcul matriciel, vectoriel... ou plus généralement des moyens de traitement d'un ensemble d'équations simultanées, celles des procédures de définition et de traitement de l'optimum... etc.

(iii) Des connaissances statistiques — dont l'évolution récente dans les pays où s'effectue la découverte des connaissances économiques nouvelles (en fait à peu près uniquement les U.S.A.) est la plus spectaculaire — permettant non seulement de traiter les variables explicatives mais encore d'avoir conscience du degré et des conditions de signification des explications trouvées.

(iiii) Des connaissances historiques suffisamment précises des conditions de l'évolution économique des sociétés humaines dont la diversité constante est précisément un élément non négligeable de l'appréciation de l'économiste à l'égard de ses possibilités d'explication et d'action.

(iiiii) Des connaissances psychologiques et sociologiques indispensables à la formulation et à la vérification de nos hypothèses relatives aux comportements individuels et collectifs de production, de consommation, d'échange...

Cette simple énumération impose que soient définies les solutions à trouver à trois des problèmes d'enseignement qui se posent aujourd'hui dans tous les pays et, en particulier, dans ceux qui connaissent l'émergence rapide des besoins en économistes.

2.1 *Le premier de ces problèmes est celui de la sélection des étudiants économistes.* Il n'est, aucun doute, que le nombre et la variété des connaissances nécessaires éliminent définitivement tous ceux qui, à l'âge des études supérieures, n'ont pas les aptitudes d'abstraction requises par cette formation et/ou pas la rapidité intellectuelle qui permet l'accumulation des connaissances de base dans une période moyenne acceptable.

La nécessité impérative de cette sélection n'a pas à être prouvée. Elle a, toujours, eu lieu quelle que soit son organisation même et surtout lorsqu'elle n'est pas organisée, ce qui est le cas français où tout possesseur du diplôme final de l'enseignement secondaire peut s'inscrire à un établissement d'enseignement supérieur à vocation, principale ou accessoire, économique. Cette inorganisation, dont les raisons sociologiques et politiques sont

évidentes, a des conséquences inévitables. La sélection se fait en cours de scolarité; l'échec aux examens la sanctionne, d'autant plus lourdement que ces échecs sont tardifs. Pis encore, si le corps enseignant pour des raisons démagogiques analogues à celles qui inspirent l'autorité publique — et qui ont d'ailleurs plus d'intensité et de justification puisque la sélection est alors personnalisée — refuse de sélectionner comme il se doit, il forme des chômeurs ce qui est, on en conviendra, le pire des échecs, commun aux enseignés et aux enseignants.

Les conséquences pratiques de l'absence de sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur sont évidemment diverses selon les pays et, à l'intérieur de chaque pays, selon des particularités géographiques. Dans les pays anglo-saxons, l'éducation économique ambiante élève spontanément le niveau moyen des étudiants économistes à l'entrée. De plus, une sélection objective impitoyable, reposant beaucoup plus sur l'utilisation des connaissances que sur leur acquisition livresque ou orale, qui va du début des études au décès des enseignants, diversifie les économistes en fonction de leur possibilité intellectuelle sans gaspillage de temps. Dans le cas français, l'existence des grandes écoles qui écrèment, chaque année, les meilleurs candidats masculins à l'enseignement supérieur, réduit la qualité moyenne de ceux qui s'adressent aux facultés et, en particulier, de ceux qui choisissent la voie économique. Comme cet écrémage ne joue pas pour les candidates féminines, il est à parier que nul étudiant mysogyne ne pourra être économiste dans quelques années.

La nécessité d'une sélection à l'entrée ne fait plus de doute si l'on veut éviter le gaspillage de temps et d'efforts des étudiants comme de leurs professeurs. Son organisation pratique dépend trop des caractéristiques propres à l'enseignement supérieur de chaque pays pour qu'il puisse être question de la préciser. Même en l'absence de "grandes écoles" (cas français) ou "d'universités privilégiées" (cas anglais), il serait sans doute opportun de retenir ou le principe de l'examen d'entrée dans les établissements supérieurs à vocation économique ou l'élimination automatique (âge ou notes) des candidats étudiants dont les études secondaires furent médiocres (ce qui est aujourd'hui le cas de nombreux pays sous-développés).

Faute de résoudre ce problème de la sélection initiale, l'enseignement ne peut que souffrir de la médiocre qualité moyenne

de son auditoire. Le contenu de l'enseignement — sous prétexte de pédagogie qui "s'adapte" — en souffre de même que la recherche qui devient impossible par manque d'hommes beaucoup plus que par manque de moyens.

1.2 *Le second problème est celui de la spécialisation.* Sans se dissimuler un instant que l'objet de l'enseignement économique n'est pas seulement de rendre possible la recherche et l'enseignement en formant un petit nombre d'économistes à vocation et connaissance "générale," mais bien de répondre à des besoins diversifiés, il faut néanmoins se méfier de l'argument spécieux de la spécialisation qui justifie tous les enseignements partiels et de qualité médiocre.

De quelle spécialisation peut-il s'agir ? Essentiellement de deux, déterminées soit par l'objet précis de l'activité professionnelle, soit par l'intérêt accordé à l'une ou plusieurs des connaissances que l'on vient d'examiner.

La première de ces spécialisations est d'une nécessité évidente. Elle définit aujourd'hui, au moins deux grands types d'économistes : les économistes de réflexion (enseignement et recherche) et les économistes d'action (entreprises, secteurs ou économie nationale). Les exigences de la spécialisation ne jouent, pour les premiers, qu'à un stade très avancé de l'accumulation des connaissances. La fameuse spécialisation des économistes universitaires anglo-saxons suppose, certes, que chacun d'eux tente de faire progresser un domaine restreint de l'analyse. Mais on aurait tort d'oublier ici que les formes de la vie universitaire anglo-saxonne (notamment une vie professionnelle communautaire) leur permet de mettre à jour, par des contacts personnels entre chercheurs spécialisés, l'ensemble de leurs connaissances sur les sujets les plus divers. La spécialisation est rendue possible par cette vie communautaire beaucoup plus qu'elle ne l'implique.

Aussi, l'argument de la spécialisation professionnelle est-il beaucoup plus fort lorsqu'on considère la diversité des besoins en économistes, distingués selon le siège de leur activité : entreprises, secteurs, organisations professionnelles, organismes publics. Cette spécialisation n'en a pas moins, elle aussi, de sérieuses limites. Considérons, en effet, deux des activités qui peuvent paraître les moins proches : celle de l'économiste d'entreprise et celle du "planificateur." L'économiste d'entreprise doit, certes, avoir une connaissance particulière des processus économiques intéres-

sant l'entreprise. On remarquera que, pour cela, la diversité des connaissances statistiques, mathématiques, théoriques, psychologiques... est absolument nécessaire même à un échelon moyen, faute de quoi l'économiste serait condamné à ne jamais comprendre l'utilité de son activité, ce qui conduit, toujours, en dehors de toute question d'agrément, à l'erreur ou à l'inutilité du travail. On remarquera, de plus, que l'économiste d'entreprise ne peut absolument pas se désintéresser des phénomènes propres à l'économie nationale. L'évolution de la demande à l'entreprise, celle de ses coûts et de ses prix, tant à court qu'à long terme, sont influencées par les politiques de conjoncture et de croissance dans les pays occidentaux. Dans les pays planifiés, cette détermination est encore plus forte. Au demeurant, l'opposition, on le sait, s'estompe tant deviennent nombreuses les incitations, injonctions ou limites que l'autorité publique impose aux entrepreneurs privés dans les premiers pays et tant s'est déjà révélée et se révélera plus encore nécessaire la décentralisation de certaines décisions dans les seconds. Aussi l'économiste d'entreprise, s'il doit être naturellement plus informé des problèmes économiques spécifiques à l'entreprise à laquelle il collabore ne peut pas, pour autant, ne pas posséder les connaissances nécessaires à la compréhension de l'évolution de l'économie nationale.

Il en est de même pour l'économiste du secteur public, qu'il soit utilisé à l'élaboration et/ou à l'exécution de la planification ou, plus simplement, qu'il soit attaché aux divers ministères techniques qui, aujourd'hui, préparent et coordonnent les interventions publiques. Dans certains pays, à commencer par la France, les inconvénients d'une spécialisation économique trop exclusivement orientée vers les problèmes de l'économie nationale apparaissent vite. Il en est de même dans les économies planifiées. L'accusation de "technocrate" ici, celle "d'autoritarisme" ailleurs n'est souvent justifiée que par la mauvaise appréciation de la part des agents de l'autorité publique des problèmes économiques de l'entreprise. Il est, d'ailleurs, évident qu'aucune mesure d'intervention ne peut être élaborée sans la prévision de ses conséquences et, donc, sans connaissance précise des mobiles des entrepreneurs et de leur changement induit par la modification de la législation existante.

En fait, les mêmes limites d'une spécialisation se rencontrent pour l'économiste "public" et pour l'économiste privé. L'exercice de leur activité suppose, en réalité, un ensemble de connaissances

communes ; leur spécialisation ne se situe qu'à un stade élevé. De plus, cet ensemble de connaissances communes s'accroît sans cesse sous la pression des circonstances. Aux organismes publics s'ajoutent d'autres organismes publics. Les interventions sont à la fois réelles et financières. Pendant le même temps la croissance des entreprises augmente la densité de leur réseau de relations (réelles, financières et d'information) internes et externes. Le temps n'est pas loin où, en réalité, la spécialisation ne pourra pas être assurée au cours de l'enseignement supérieur mais le sera après, soit à l'occasion de l'activité professionnelle, soit par l'organisation d'enseignements spécialisés post-scolaires.

La seconde des spécialisations, qui apparaît tout aussi nécessaire et inévitable est celle du ou des types de connaissances spécifiques que l'économiste, quelle que soit la nature de son activité (enseignement, recherche, action privée ou action publique) doit particulièrement cultiver. Ce devoir est, en partie, déterminé par la diversité de ces connaissances ; en partie, aussi, par les caractéristiques mentales et les goûts de chaque économiste, incité à spécialiser davantage dans l'une des directions précédemment décrites. Un regroupement n'est pas exclu. Il a, même, quelque chance d'avoir lieu étant donné les relations plus étroites existantes entre, d'une part, la statistique et la mathématique et, d'autre part, la sociologie et la psychologie. Il est rare que des esprits soient également attirés par des connaissances aussi disparates, rare aussi qu'ils le puissent à un stade élevé ; Ceci vaut particulièrement pour les enseignants et les chercheurs.

A la considérer de plus près cette seconde spécialisation apparaît tout aussi limitée que la précédente. Le psychologue, attentif aux explications des variations à court et à long terme de la consommation ne pourra guère avancer sans le recours aux statistiques et aux mathématiques que lui fourniront les éléments nécessaires à la formalisation fonctionnelle qui, seule, permet la rationalité croissante des décisions. Il en sera de même du sociologue dont les avertissements, pourtant fréquents, sur la résistance des individus à certaines formes d'organisation sociale (qu'il s'agisse de modalités du logement, du degré de mobilité géographique ou sociale...) n'auront guère de chance d'être entendus, sans formalisation préalable, à une époque où la politique économique se présente sous la forme de relations quantitatives déjà élaborées. Il en est de même pour le statisticien qui ne peut guère avancer aussi longtemps qu'il ne comprend pas ce qu'il (ou

d'autres) cherche et pourquoi. Que dire du mathématicien qui ne peut que réduire la forme des relations qu'il a, au préalable, imaginées et qui, d'ailleurs, ce faisant, accroît son pouvoir d'explication. L'argument le plus naturel qui justifie néanmoins la spécialisation est celui dit de "l'équipe". Il n'est pas de plus sûrs défenseurs du travail en commun que les individus jaloux de leur indépendance : de là, le nombre et la quantité des dissertations françaises sur les vertus de l'équipe. A l'intérieur de tant de justifications, le plus sérieux — de nature technique — demeure : dans l'impossibilité pratique de voir un nombre appréciable d'hommes pouvoir acquérir la somme des connaissances nécessaires à la conceptualisation et à la solution de nombreux problèmes économiques contemporains, il faut en déléguer à chaque spécialiste la résolution partielle. Le psychologue fournira son analyse, l'économiste théoricien le soumettra au carcan des concepts que le statisticien mesurera après que le mathématicien leur aura donné forme mathématique.

Fort bien, mais ces spécialistes ne formeront jamais une équipe faite de se comprendre. Pour que l'équipe soit encore faut-il qu'il existe une possibilité de communication, que les éléments du dialogue soient réunis. Lorsqu'on sait les particularités de chaque discipline à commencer par leur vocabulaire spécifique, on concevra sans peine que ces "spécialistes" pour s'entendre ou s'écouter aient besoin d'une quantité appréciable de connaissances communes.

On retrouve ici des limites analogues à celles qui furent évoquées à propos des spécialisations professionnelles. En fait, là encore, il est vraisemblable que toutes les spécialisations ne peuvent se définir qu'une fois les individus engagés, au moins partiellement, dans la vie active. L'enseignement ne peut éluder le principal problème qu'il ait aujourd'hui à résoudre : celui de la quantité des connaissances qu'il lui fait dispenser. Il n'y parviendra, en premier lieu, qu'en confiant à l'enseignement secondaire une partie de la tâche. Ce n'est pas un des moindres mérites du marxisme que d'avoir incité à la transformation du contenu des disciplines traditionnelles que sont l'histoire et la géographie. En second lieu, il est bien évident que la création là où elles n'existent pas encore, comme en France, de Facultés destinées à former uniquement des économistes s'impose. A cet égard, la situation de nombreux pays, même sous-développés, est meilleure que celle des pays européens où l'assujettissement de l'enseignement éco-

nomique à l'enseignement juridique est l'une des plus vieilles manifestations de l'existence historique de la Grande Europe Romaine. Pour ces pays, dont la France, l'évolution a commencé comme l'atteste depuis quelques années, la séparation entre licence ès sciences économiques et la licence en droit à l'intérieur des Facultés devenues alors Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Mais des relations, trop nombreuses, existent encore sous la forme d'un tronc commun qui voit la distribution de connaissances juridiques parfaitement inutiles au futur économiste et qui, de plus, abaisse le niveau d'un enseignement économique fondamental commun aux juristes et aux économistes. Bon nombre de ces derniers ne se relèvent jamais de deux ans d'enseignement économique de base purement descriptif et littéraire. De plus, bon nombre d'enseignants prennent prétexte de leur auditoire mixte pour prolonger un enseignement moyenageux. Cette séparation, absolument indispensable, ne met d'ailleurs pas en cause la nécessité de certaines notions économiques pour les juristes et de certains éléments juridiques pour les économistes. Le chemin sera cependant long, tant est forte dans les pays latins et germaniques la tradition juridique pour que celle-ci soit, enfin, considérée ainsi qu'elle l'est dans les pays anglo-saxons, comme un ensemble de recettes à l'usage de vrais spécialistes. A supposer que cette séparation totale soit rapidement opérée ou qu'elle le soit dès aujourd'hui, il reste à traiter du problème le plus préoccupant, parce que le moins nettement résolu, celui de la pondération à accorder, au cours de l'enseignement supérieur, aux diverses connaissances nécessaires à l'économiste.

2.3 Ce troisième problème se pose, aujourd'hui, dans tous les pays du monde. Il est donc absolument indépendant des solutions données aux deux premiers. L'affrontement entre deux thèses opposées est partout violent et secoue toutes les formes d'enseignement.

Le première est celle de ceux qui privilégient nettement le contenu mathématique et statistique. On en connaît les arguments principaux fondés, à peu près tous, sur la nécessité de la mesure des phénomènes économiques (pour la statistique) et la puissance multiplicatrice des mathématiques à l'égard de toute abstraction. L'application extrême de cette thèse est, en France, l'usage d'un certain nombre de Polytechniciens à des activités économiques dès la fin de leur scolarité. Celle-ci, si l'on y inclut les années pré-

paratoires à l'admission à l'Ecole Polytechnique, comprend environ 90% d'enseignement mathématique d'un niveau très élevé et pas plus de 3% d'enseignement économique. L'outil mathématique parfaitement maîtrisé, peut alors être utilisé indistinctement à un certain nombre de disciplines scientifiques, dont par la science économique.

La seconde thèse s'oppose violemment à cette pondération et à ce qu'elle est sous sa forme extrême, l'ordre selon lequel sont accumulées les connaissances : mathématiques d'abord, concept économique ensuite durant la vie professionnelle et non plus durant l'enseignement. Ses arguments sont non moins nombreux. Après avoir éliminé les arguments de mauvaise foi qui ne sont inspirés que par le souci de sauvegarder des positions professionnelles ou scientifiques acquises sans faire de nouveaux efforts, il en reste suffisamment pour que le débat reste ouvert. Retenons les deux principaux qui insistent sur les deux inconvénients complémentaires de l'adoption de la thèse précédente. On peut, tout d'abord, réaffirmer l'autonomie de la science économique, c'est-à-dire assigner aux mathématiques et aux statistiques un rôle de pures disciplines auxiliaires auxquelles on doit seulement avoir recours lorsque les problèmes étudiés se prêtent à la formalisation mathématique et/ou à la mesure de ce qui, reste, à l'heure actuelle une éducation exceptionnelle. Au demeurant, la façon de poser ces problèmes et un préalable indispensable — et même la phase la plus délicate — à toute recherche des solutions. Il faut donc à l'économiste, avant tout une solide culture historique et la connaissance parfaite de multiples concepts et de leur liaison. A cette seule condition, il pourra éviter de mal poser les problèmes et/ou d'envisager, pour eux, des solutions improbables ou impossibles.

On ne peut ensuite qu'utiliser, de très bonne foi, les conséquences d'un enseignement à fort contenu mathématique. Celles-ci sont apparues, avec force, depuis quelques années dans tous les pays et, en particulier, dans celui où elle nous intéressent le plus : les U.S.A. On peut les résumer en énonçant qu'il est désormais prouvé que les économistes à formation exclusivement mathématique ne savent pas et, sans aucun doute, ne peuvent pas résister à la tentation de *ne considérer que les problèmes économiques qui se prêtent à la formalisation mathématique et ainsi que les seules solutions mathématiquement déterminées* (!) Il me souvient ici de nombreuses discussions auxquelles j'assistai à Oxford ou à Londres il y a quelques années. Telle l'opposition entre ceux

qui n'avaient aucun étonnement à "trouver" que le prix en cas de monopole bilatéral restait toujours sujet à des variations dues aux caractéristiques propres de l'acheteur et du vendeur et ceux qui, se désespérant de ne pas trouver d'"équation" ou de "fonction" de détermination du prix voulaient continuer à soumettre les fonctions de demande et d'offre des deux antagonistes à des traitements mathématiques qui, enfin, permettraient de "montrer que le prix est bien déterminé." Ces derniers continuent d'ailleurs et ils devront, sans nul doute, apprendre beaucoup de mathématiques avant d'y parvenir. Il est facile — mais il est quelquefois utile de céder à la facilité — de faire remarquer ici que ces économistes n'ont jamais pris un café avec un monopoleur car ils auraient trouvé dans le parfum du café de quoi taire leur appétit de détermination mathématique.

Qu'on nous permette une dernière anecdote : celle d'un incident survenu lors d'une conférence d'un des plus brillants et connus économistes de Harvard qui, pour justifier un traitement mathématique donnée de l'information repoussa dédaigneusement comme erronée et subversive la proposition, très anodine, selon laquelle tout homme aime jouer. Les joueurs sortirent de la salle de conférence....

En réalité on a, dans ces deux cas, l'illustration d'un phénomène beaucoup plus général qui menace sinon l'existence de la science économique, du moins son utilisation à des fins concrètes. Depuis quelques années, en effet, depuis que les économistes britanniques de grande culture comme Keynes, ont cédé le pas aux mathématiciens spécialisés à l'américaine, il n'est aucun doute que le développement de la science économique s'est opéré presque exclusivement dans les domaines théoriques où l'usage des mathématiques — même compliquées — est simple tout en délaissant les domaines, pourtant plus importants, où la mathématisation est impossible, sinon difficile. Cette évolution est encore plus orientée dans la mesure où ce sont, désormais, tous les problèmes économiques qui sont posés après qu'aient été "mis de côté" leur contenu rebelle aux mathématiques. On ne citera pas, ici, de nombreux exemples mais seulement celui de l'effroyable rabachage mathématique des situations de concurrence alors que l'oligopole, partout, triomphe ; celui du retard considérable de la théorie des prix, et son absence de relation avec les situations réelles ; l'indescriptible traitement que l'on fait subir à la fonction d'investissement alors même qu'il n'existe aucune analyse véritable de l'in-

vestissement public ; les magnifiques planifications, projections et prévisions que l'on établit dans des pays où tout manque, pour les appliquer et les utiliser, à commencer par une économie nationale. La déformation mathématique intensive aboutit inévitablement au normatif autant que l'histoire oblige à admettre l'indétermination des solutions que les hommes apportent à des problèmes voisins ou identiques.

Il demeure que ces deux thèses ne sont, aujourd'hui aussi, apparues que pour des raisons très circonstanciées dont la principale réside dans l'extraordinaire rapidité de l'accumulation des connaissances économiques qui condamne tous les économistes, à commencer par les enseignants et les chercheurs, à apprendre autant qu'à enseigner — ce qui n'était pas le cas il y a peu de temps encore. Ainsi y a-t-il dans l'opposition actuelle une permanente querelle de générations, la position de la génération "ancienne" était contestée parce que contestable. Si la vitesse de l'évolution scientifique se poursuit, il n'y a aucune raison que le débat s'apaise même s'il se transforme à moins que le système et le contenu d'enseignement ne soient, au moins dans les pays européens, sensiblement modifiés. A supposer que l'on admette partout l'opportunité de faire droit aux deux conclusions précédentes, l'autonomie des instituts économiques d'enseignement supérieur et la nécessaire diversité d'une formation de base, le débat s'apaiserait complètement surtout si l'on admettait aussi une sélection rigoureuse des étudiants à l'entrée de ces instituts. En fait, ce qui fait le succès spectaculaire dans divers domaines des économistes à formation exclusivement mathématique n'est pas cette formation mais ce qu'elle suppose de coefficient intellectuel. Ce qui fait la déroute, non moins spectaculaire, des économistes de formation littéraire n'est autre que la difficulté à sélectionner les individus sur la base de connaissances livresques (l'histoire) ou sur celle des jugements para philosophiques. Si les enseignants disposaient en permanence d'un échantillon de bonne capacité intellectuelle le problème de l'enseignement serait bien vite résolu. L'entente sur un enseignement simultané et de complexité croissante des diverses disciplines nécessaires à l'économiste ne pose, en soi, pas de graves problèmes. Le seul qui demeure aujourd'hui est celui de la durée des études qui ne subsisterait précisément plus dès lors que la qualité de l'auditoire permettrait d'aller beaucoup plus vite donc plus loin. On pourrait ainsi distribuer à la fois beaucoup de mathématiques, beaucoup de concepts et beau-

coup d'histoire. Du moins plus qu'aujourd'hui à des auditoires (c'est un universitaire français qui parle) dont la grande majorité est bien au-dessous de la capacité intellectuelle requise pour traiter des problèmes économiques.

Il ne resterait plus alors qu'une seule mesure à prendre pour que le débat cesse d'exister : celle d'une obligation faite au corps enseignant de continuer à apprendre. Il n'y a guère que le système anglais et plus encore américain qui soit organisé pour y parvenir. L'Europe continentale connaît encore, du moins dans nos disciplines, un régime où la profession d'enseignant est dissociée de l'activité de recherche et constitue une fonction honorifique et sociale indépendante de la poursuite d'un effort scientifique qui fut nécessaire à son acquisition. Ce danger menace sans doute aussi les pays de l'Europe Orientale. Qu'à l'occasion des réformes, ils n'oublient pas — ce que précisément nous faisons en France — que de bons enseignants peuvent parfois compenser les défauts de mauvais systèmes d'enseignement mais que l'inverse n'est jamais possible.

A. COTTA

CONTENTS, FORMATION AND DISTRIBUTION OF ENTERPRISE BONUS FUNDS

by

Prof. Dr. KURT SACK

INTRODUCTION

The formation of a large public sector in national economy requires new methods of planning and managing the single productive units. Beside such problems connected with establishing a sound system of national economic planning, the new position of workers comes into the fore. This so, because under social property relations the increase of production and its efficiency depends mainly upon the fact of how we are able to develop workers' creative faculties in favour of national economic development.

To implement this demands for paying attention to

- increasing workers qualification and forming a new attitude towards their work,
- applying material incentives.

The latter was partly already dealt with in the analysis of "Wages and Material Interest in Socialist Industry".⁽¹⁾ There, it has been underlined that wages and salaries are considered to play a dominating role within the system of material incentives since the main part (75 — 100%) of workers' and clerks' income is determined by them. Nevertheless, the stimulating effects of applying bonuses have thoroughly to be analysed, too. This is because of the fact that wages and salaries are merely encouraging the efforts of individuals while application of bonuses is directed at fulfilling the objectives of groups of workers or — and that should be the main purpose — of entire productive units. In this way bonus is expected to establish a direct connection between the economic results of a factory and workers' income.

Thus, it shall be the task of this lecture to analyse

- the position of bonuses within the system of material incentives,

(1) K. Sack : Wages and Material Interest in Socialist Industry, in : *L'Egypte Contemporaine*, No. 322, October 1965.

- what kind of bonuses are applied in socialist industry at present,
- how the bonus funds of public and industrial enterprises should be formed,
- how the bonus funds should be used for implementing the objectives of entire productive units,

Application of such material incentives like bonuses is supposed to contribute to economic progress under conditions that they are used in a proper way. This was stressed by premier Z. Mohieddin when saying: (1)

"But they (i.e., material incentives, the author) will have no effect whatsoever if they are not applied in a just and fair way. This is why sound evaluation of work is necessary."

In doing so, already existing experiences in employing bonuses by public and industrial enterprises should be studied. These studies are to be carried out by responsible state authorities in close collaboration with competent trade union organizations so as to create such incentives for work encouraging the industrious workers. (2)

When realizing the newly drafted system of incentives, some experiments should be practiced in order to make sure that elaborated instructions will actually lead to the planned results. After being checked comprehensively, the new system can be applied to productive units marked by similar or related conditions.

1. The role of bonuses within the system of material incentives

The stimulating role of wages is bound with the fact whether there are direct and immediate relations between the qualitative and quantitative performances of workers and the amount of their wages. That is to say, wages are playing above all a stimulating role under conditions that workers are paid for by the pieces. This in turn, requires that the working results of the workers in question can exactly be controlled by quantity and quality. Otherwise, the use of piece wage rates is a fictive payment according to the effi-

(1) Z. Mohieddin: New look for the economy, in : The Egyptian Gazette, October 18, 1965.

(2) Z. Mohieddin : The role of workers, in : The Egyptian Gazette, November, 3, 1965

ciency of work which does not coincide with the aim it was intended for.

Since on account of mechanizing and automizing production process the working results do not longer so directly depend upon workers' activity, wages for piece-work are expected to lose and, on the other hand, hourly wage rates are considered to increase their significance. In recent years, for instance, the share of workers paid for by the pieces dropped in the Soviet Union from 73% to 60.8%. This gave rise to an increasing role of bonuses — as far as collective piece wage rates could not be used — applied to those being paid according to the worked time. In doing so, the negative effects of hourly wage rates are supposed to be compensated, at least, to a certain extent.

The phenomena consists now in the fact that in spite of their volume compared to the total amount of working income, bonuses are a very decisive stimuly. This so, because : (1)

- the bonus represents an income increasing purchase power in a certain period and enabling the worker to meet additional requirements ;
- the bonus is (or should be) granted because of outstanding working results. As in such a case bonuses are granted immediately after having reached them, the unity of performances and reward becomes obvious ;
- the amount of bonuses differs much more than the amount of wages (as in many cases the amount of the bonus is determined by the economic results of suggested improvements).

From this it appears, wage and bonus must be regarded separate economic levers within the system of material incentives marked by specific peculiarities. Therefore, we have to take care of not mixing up wage and bonus in a way, for example, such that bonuses are considered as a permanent part of workers' income. In this case, bonuses are going to lose their specific and stimulating role as material incentives.

Furthermore, the amount of bonuses should be fixed at a level promising an actual incentive to reach outstanding perfor-

(1) cf. R. Rinke : Aspekte der Oekonomischen Beziehungen zwischen Lohn und Praemie aspects of economic relations between wage and bonus) in : Wirtschaftswissenschaft, No. 8/1965, page 1290.

mances by the workers. Thus, they should not be used for eliminating differences or deficiencies of the tariff-system or something like this. That was partly the case in some factories in the German Democratic Republic and can be gathered from the fact that the average amount of bonuses in that factories was a continuously decreasing while the number of those getting a bonus was a steadily increasing one.

To give an example :

In a certain factory the share of those who got a bonus has been increased from 60% in 1961 to 83% in 1963. The average amount of bonus, in turn, was MDN 77 in 1961 and MDN 52 in 1963. (1)

It goes without saying that such a method of applying bonuses does not fit in with our intentions to stimulate workers initiative. As a matter of fact, the economic results are higher in those enterprises using bonuses in the proper way.

In addition to this, bonuses should only be granted for performances being beyond the average, concerning either the quantity and quality of products or the quality of managing a certain productive unit, expressed in the reached economic results. That's very easy to say but very difficult to carry out because of the fact that not all the outstanding performances can exactly be estimated by quantity. Nevertheless, for stimulating development of improvements (innovation suggestions) leading to exactly calculable results, they are to be favoured by higher bonuses.

2. *Kinds of bonuses in public and industrial enterprises*

As indicated before, bonuses should be used for stimulating fulfilment of those tasks which cannot sufficiently enough be incited by wages. According to this, the following kinds of bonuses are wide-spread in public and industrial enterprises of the European socialist countries.

- bonuses for overfulfilment of planned targets of single workers,
- bonuses for overfulfilment of set standards of quality,
- bonuses for other performances of workers beyond the average concerning, for instance,

(1) *Ibidem*.

utilization of most important machines,
utilization of raw materials available,
reduction of waste production, etc.

The mentioned bonuses are usually paid out of the planned wage fund of the factory in question and concern merely the efforts and results of the single worker.

Furthermore, bonus funds are to be formed and bonuses are to be paid in line with the economic outcome of entire productive units as productive departments, factories, etc. that means on the basis of the results of common activities of whole groups of workers.

These bonuses are, above all :

- bonuses for outstanding results of competing working groups,
- quarterly bonuses and,
- year end bonuses on account of overfulfilling planned economic targets.

They are paid to the workers out of the factories' bonus funds. (1) As in such a case there exist direct interrelations between the results of common efforts and the income of the single worker, these bonuses are expected to meet best the requirements of forming a new attitude of the workers towards the economic position of their respective productive units. Thus, within the entire system of material incentives these bonuses should more and more be given prominence. (2)

In doing so, the economic efficiency of productive units and the fulfilment of main preconditions for a high efficiency, as introduction of new technique, etc., are becoming step by step the main and only criteria for awarding bonuses.

On the other hand, to make this kind of bonus an actual stimulus requires that it must play a certain role in workers income. In other words, quarterly or year end bonuses based on the economic results of productive units must reach such a level interesting

(1) Additionally, bonuses for innovation suggestions in as far as they do not directly affect the prime cost are also granted out of that fund.

(2) This coincides with the measures taken by the government of the UAR to distribute a certain part of enterprises profit among their workers, c.f. The Egyptian Gazette, 27-12-1965, page 1.

workers in fulfilling their common tasks. Hence it follows that financial means of enterprise bonus funds have particularly to be used for mentioned kind of bonuses. One will find, therefore, that about 60-80% of the bonus funds of those enterprises adopting the system of awarding bonuses on the basis of the economic results of a certain period are used for paying year end bonuses.

This requires, furthermore, that the payments in favour of the bonus fund must reach such a level making sure materialization of outlined principles.

This touches now the problems connected with the necessary conditions under which payments in favour of the factories' bonus funds render possible.

3. *Formation of bonus funds*

Proceeding from what has been said, it is objectively necessary to form bonus funds in all the public and industrial enterprises of socialist countries. Although there are some differences as to the description and composition of bonus funds between the single European socialist countries and within the sectors and branches of industry, the main features of forming and distributing them are, by and large, very similar ones.

On the one hand, the bonus funds whatever they may be called are composed of

- that part being used for paying the already mentioned premium in consistency with the share the single worker took part in fulfilling common tasks,
- the so-called cultural and social fund.

In the Labour Code of the German Democratic Republic the latter is defined and commented as follows:

"A cultural and social funds is to be set up in the enterprises in accordance with legal provisions for the purpose of promoting the cultural and sports activities of the working people and for their social care.

The use of the fund is to be set forth in the enterprise collective agreement. The enterprise director decides jointly with the enterprise trade union committee on how the funds are to be spent.

Hence, a cultural and social fund is to be set up from the profits made by the enterprise. But even it does not make a profit

it sets up a fund, whether it has fulfilled the enterprise plan or not, for cultural, sports and social care may not depend on this issue at all. The cultural and social fund comprises 1.5 percent of the total wages paid by the enterprise." (1)

But, as that part of the bonus fund is not directly linked up with the economic efficiency of industrial enterprises, it should be neglected in our further considerations.

As to the first part it must be noted that its formation is — everywhere in the European socialist countries — subjected to state instructions. From the very beginning they were and they are drafted today with the view to closing the gap between the interest of the individual and that of the society as a whole.

Needless to say that proceeding from this objective, respective state instructions had to be and should be improved in consistency with the level of planning, the standard of workers and the collected and analysed experiences in applying bonus funds.

These instructions concern, above all:

- the qualitative conditions for payments in favour of the bonus funds,
- the quantitative determination of these payments,
- the distribution of bonus funds,

so as to be able to meet the requirements formation of bonus funds is intended for.

3.1 Qualitative conditions for payments in favour of enterprise bonus funds

According to the main objectives of bonus funds, payments in favour of them should be based upon such criteria expressing best the economic results of common activities.

This is mainly be given by using the profits reached by the enterprise in question in a certain planning period. When doing so, it must be taken for granted that the amount of profits or returns depends first and foremost upon the effort of workers and managerial personnel of the respective factory. That is to say, all the other influences of existing conditions possibly affecting the reached amount of profit — either in a furthering or a hampering manner — must necessarily be eliminated so as to make evident which

(1) Labour Code of the GDR, publishing house Tribune, Berlin 1962, page 162/163.

part of the profit was yielded true to the endeavours of the enterprise.

Such outside conditions or factors are, for instance :

- changings of the prices of the products,
- changings of the prices for raw materials,
- changings of the tariff-system, etc.

Thus, that profit has to serve as basis of reference being the actual mirror of common efforts.

At that, as the profit cannot or cannot solely be used as a criterion, some other indicators have to be chosen. This so, because the only use of profit may lead to unterrating the necessary pre-requisites, the materialization of which provides for fulfilling economic tasks in the forthcoming periods. Those preconditions are, above all, continuously to search and to develop new products and technologies and to introduce these new technical improvements and inventions into production. That is why in many cases indicators as to the fulfilment of the plan of technical progress serve as main or first auxiliary criterion for payments in favour of enterprise bonus funds. This can be proved by the following table showing an analysis of the criteria or indicators being used in 26 industrial and public enterprises of the GDR for — in case of their fulfilment-permitting payments in favour of the bonus fund.

	total	out of
1) profits	26	26 factories
2) plan of technical progress ..	24	26 "
3) plan of export	14	26 "
4) sold commodity production ..	10	26 "
5) import and positions of state plan	11	26 "
6) reaching of new standards of quality, etc.	4	26 "

It can, furthermore, be derived from the table that besides profit and technical progress such criteria as :

- fulfilment of planned export targets,
- sold commodity production,
- observance of quality-standards, etc.

(1) c.f.R. Rinke, *ibidem*, page 1296.

are partly taken into consideration as a first or second auxiliary indicator.

Hence it follows that there exist no rigid scheme for selecting main and auxiliary criteria but rather a wide scope of possibilities enabling respective authorities to choose those indicators the fulfilment or observance of which is of extraordinary significance and is expected to be stimulated in this way.

It depends, therefore, upon :

- the national economic tasks of the country,
- and the role of the factory in question so as to fulfil these tasks, etc.

which indicators should be chosen. Furthermore, as our experiences show, the determination of one main and 1 to 3 auxiliary indicators — whatsoever they may be — has been proved to be an appropriate way so as, by means of bonus funds, to stimulate and direct workers' efforts at fulfilling national economic objectives.

For underlining the distinct importance of observing main and auxiliary indicators, a different amount of money can be paid for their fulfilment. That is to say, payments accordings to the fulfilment of the main indicator are expected to cover more than 50% of the planned amount of bonus fund while payments according to fulfilling of auxiliary indicators share in the remaining part.

To conclude this, some practical examples of using main and auxiliary indicators in industrial enterprises of the GDR are to be added.

a) as to steel plants and rolling-mills

All the factories of this branch are using profit or observance of planned prime cost as main indicators. Besides this, one will find a wide scope of applied auxiliary indicators in line with the peculiarities of the single factories. For example :

- introduction of new products into production,
- fulfilment of commodity production,
- observance of new quality standards,
- observance of the planned percentage of waste production in foundries and rolling-mills,

- observance of the planned share of different degrees of quality in the total output of foundries and rolling-mills,
- accomplishment of investments under the supervision of the factory itself,
- manufacturing of products of national economic importance,
- etc.

Out of them, usually two are determined auxiliary indicators by the respective association (or organization) of nationality-owned enterprises.

b) as to spinning and weaving factories

Also in the factories of a certain branch of spinning and weaving, the reached profit serves as main basis of reference. In the case in the point, observance of planned objectives as to profit or returns is determining 65% of the payments in favour of bonus funds.

Additionally, according to the conditions of the branch another indicator has been formed. It is called time-summing fund of sold commodity production.

That means, because of the necessary flexible production of spinning and weaving factories on account of fashion and other influences, utilization of productive capacities for commodity production calculated on the basis of standards of working time for each cloths is used. To avoid production of unsaleable goods, i.e., out of fashion and season, only sold commodity production is to be taken into consideration.

Moreover, in consistency with their participating in the production for exports, observance of terms and time of delivery, observance of quality standards, etc., are also serving as auxiliary indicators for the enterprises under discussion.

To sum up, there are no unchangeable rules as to the choice of qualitative criteria, they must rather be determined according to existing conditions. Above-mentioned examples, therefore, are only given with the view to showing of how we are intending to come to grips with these problems.

3.2 *Quantitative determination of payments in favour of enterprise bonus fund.*

As indicated, total amount of payments in favour of the bonus fund being possible after having observed or fulfilled mentioned criteria or indicators must be fixed at a level such that bonuses granted to workers and managerial personnel are going to play a stimulating role within their income. According to this, a certain percentage of the planned funds of wages and salaries is used by nearly all the public and industrial enterprises in the European socialist countries so as to fix the financial limits in which the formation of bonus funds renders possible. The definite limits are quite different ones within the single countries. It depends again upon their stage of economic development, the economic position as a whole, etc. Thus, the following figures applied to industrial enterprises of the GDR must be considered informative ones only.

In the case in point, yearly and total amount of bonus funds is generally fixed by law and determined by a share up to

4.5% of planned wages and salaries for materializing production program and

6.5% of planned wages and salaries for personnel of research and development departments. (1)

As from the national economic point of view fulfilment of main indicators is especially to be incited, possible payments in favour of the bonus fund are divided in a way such that about 60% are paid according to their (i.e., main indicators) all-out implementation. The remaining part is available in line with fulfilling auxiliary indicators.

a) in case of overfulfilling planned objectives

For stimulating not only fulfilment but also overfulfilment of planned objectives, some special regulations have been shaped. For example, concerning overfulfilment of planned profits based upon the endeavours of working people within the enterprise in question, 60% of the additionally yielded profits can be paid in favour of the bonus funds. (2) In case of other indicators serving as main criterion for estimating the results of common efforts of workers,

(1) c.f. Gesetzblatt der DDR, (governmental newspaper) 1964 part II, No. 10 page 81. The exact share is to be fixed by superior authorities on the basis of the level of applied standards of working time.

(2) Ibidem, page 82.

special instructions are and should be formulated by the respective organizations of industrial enterprises.

Although these payment on account of the overfulfilment of planned targets have been introduced — and successfully practiced — with the view to inducing working groups to reveal all the existing resources, some negative effects came into being and must also be mentioned.

The material interest in overfulfilling planned targets leads sometimes to a certain kind of "bargaining" between the management of a certain factory and that of its organization aiming at keeping orientation — data at a rather low level. In this case, so-called soft plans are elaborated goals of them can easily be surpassed.

Then, rewards for overfulfilments do not coincide with the aims they are intended for.

To overcome these deficiencies, some other factors have to be taken into consideration.

Since over or underfulfilment leads, as a matter of fact, to certain disproportions, a smooth run of national economy can mainly be made sure: by drafting such plans expressing actual possibilities and presumable results. Thus, regulations must be fixed appropriate to interest management of industrial enterprises and their workers in submitting so-called optimum plan-proposals reflecting what they will actually be able to do by properly using existing conditions of production. For implementing this, those enterprises should be permitted higher payments in favour of the bonus fund surpassing orientation-data handed over to them by superior authorities and fulfilling these new objectives.

To give an example :

While in case of overfulfilling planned profits, based upon orientation-data of superior authorities, 60% (1) of the additional income can be used for payments in favour of the bonus fund, this rate amounts to 75% as far as surpassed orientation — data have been fulfilled (2).

In detail, the conditions and results are as follows :

(1) This percentage is going to be reduced for stimulating enterprises to surpass orientation-data.

(2) Ibidem, page 83.

a)	orientation-data: profit	100	000
	yielded profit	120	000
	payments for bonus fund (60)%	12	000
b)	orientation-data: profit	100	000
	plan-proposal of factory: profit	120	000
	yielded profit	120	000
	payments for bonus fund (75)%	15	000
c)	orientation-data: profit	100	000
	plan-proposal of factory: profit	110	000
	yielded profit	120	000
	payments for bonus fund (75% from 10 000 + 60% from 10 000)	13	500

This shows very obviously that these enterprises are favoured enclosing their resources and preparing optimum plan-proposals. In the case in point, the same orientation-data were handed over and the same amount of profit was obtained. The payments in favour of the bonus fund, however, are all the higher the more the enterprises in question surpassed orientation-data and fulfilled the new targets.

After having analysed the payments in favour of the bonus fund for the overfulfilment of planned targets, the effects of a possible underfulfilment must also be considered. This, in turn, goes for a possible underfulfilment of accepted and surpassed orientation-data as well. Needless to say, however, that the results in either case must, of necessity, be quite different ones.

b) in case of unfulfilled targets based upon orientation-data

On conditions that planned targets based on orientation-data have not been fulfilled, the payments in favour of the bonus fund must be diminished, too. Concerning a partial fulfilment of the main indicator, the following system of reductions is proposed by the GDR's government. (1)

(1) Ibidem, page 82. This system forms a proposal only. According to the position of public and industrial enterprises in our country, the final instructions must be elaborated by the associations of nationally-owned enterprises.

% fulfilment of main indicator	% of the planned payments
100	100
99	98
98	96
97	94
96	90
95	85
94	75
93	65
92	55
91	45
90	35

From this it appears that — supposing the already-mentioned share of 60% in the total amount of payments in favour of the bonus fund for the fulfilment of the main indicator — the reductions are all the higher the less the targets have been fulfilled.

To illustrate this by a figurative example:

— total amount of planned bonus fund ...	20 000
— planned share for the fulfilment of main indicator (m.i.) (60%)	12 000
a) actual fulfilment of m.i. = 95% ; i.e., 85% of planned payments	10 200
b) actual fulfilment of m.i. = 95% ; i.e., 65% of planned payments	7 800
c) actual fulfilment of m.i. = 95% ; i.e., 35% of planned payments	4 200

The progressive system of reducing possible payments is supposed to be a very strong economic lever forcing management of enterprises into developing measures so as to overcome shortcomings within productive and managerial activity. Otherwise, only a very few payments for the bonus fund and, therefore, payments of bonuses to the workers are possible.

As to the reduction of payments in case of underfulfilment of auxiliary indicators, no general proposals are given by the government. This is due to the fact that there are too many possibilities of choosing indicators, on the one hand, and too many conditions affecting their fulfilment, on the other.

Thus, it is up to the respective superior authorities to decide what system of reductions is to be applied to the different indicators and degrees of fulfilment as well.

In case of the already mentioned branches, the instructions are as follows, for example :

- a) concerning the auxiliary indicator of rolling mills :
fulfilment of sold commodity production

fulfilment %	payment %
99.5	96
99.0	90
98.0	84
less than 98.0	80

- b) concerning the auxiliary indicators of spinning and weaving factories :
fulfilment of time-summing fund of sold commodity production.

fulfilment %	payment %
99	96
98	93
97	90
96	85
95	75
—	—
90	30

In general, the minimum payments are fixed at a level of 33% of the planned amount of payments for fulfilment of auxiliary indicators.

- c) *in case of unfulfilled targets based upon surpassed orientation-data :*

On conditions that surpassed orientation-data have not been fulfilled, the payments in favour of the bonus fund should be considered as follows :

At first, it must be made sure that the factories surpassing orientation-data but do not completely fulfil the newly fixed targets are, at least, not in worse economic conditions than those accepting orientation-data and overfulfilling them.

To give an example :

orientation-data	plan-proposal	fulfilment	payments
100	120	110	110
100	100	110	105

That could be one solution furthering those efforts aiming at drafting optimum plans.

Secondly, for encouraging enterprises to submit such plan proposals which actually represent the given possibilities, that means, which do not understate but at the same time not overstate their potentials, some other proposals should be mentioned. That is, enterprises surpassing orientation-data and fulfilling these objectives should be in a better position than those surpassing orientation-data but do not fulfil them, no matter the degree of surpassed orientation-data.

To give an example again :

orientation-data	plan-proposal	fulfilment	payment
100	120	110	110
100	110	110	112

This so, because the underfulfilment may cause certain deficiencies since planned amount of overfulfilled production or profit has already been taken as basis of reference for calculating inter-lacing balances, for instance.

That is a very difficult question and has not yet been solved in all detail. The main problem consists in the fact that in such a case management of enterprises will possibly be induced not to reveal all the resources for making sure that planned objectives are going to be fulfilled.

Hence a lot of new researches must still be undertaken to find out that solution which possibly meets best all the mentioned requirements.

Moreover, it can be derived from the described problems that application of material incentives forms only one way to answer the question under discussion. Whatever the solution may be, to reach the highest possible effects demands for using materials incentives and paying attention to the continuous education of all the working people likewise. Only in doing so, the tasks of national economy in every socialist society can be fulfilled best.

d) practical examples

Let us add now some practical solutions so as to show of how the already mentioned branches are intending to solve the problems.

As indicated, no generally valid solution has yet been found. Hence, the payments in favour of the bonus fund are calculated as follows:

- a) Up to the level of fulfilled orientation-data, the foreseen payments are granted according to the general instructions. That means, according to the

— fulfilment of the main indicator . . .	60%
— fulfilment of auxiliary indicators . . .	40%

out of the planned amount can be transferred to the bonus fund.

- b) Out of the reached profit, for instance, beyond the planned volume, up to 75% are transferred to the bonus fund, usually less than 75% so as to favour those factories which surpassed and fulfilled surpassed orientation data, taken for granted auxiliary indicators have been observed.

- c) As to auxiliary indicators, branches are mainly interested in their all-out observance. Therefore, payments on account of fulfilment and overfulfilment of auxiliary indicators are linked up with this fact. Only a very few regulations have been drafted up till now stimulating overfulfilment of auxiliary indicators. In any case, additional payments render only possible as far as main indicators have been fulfilled.

To conclude these explanations regarding the quantitative determination of bonus funds, it should be noted that, finally, the economic effects of all the mentioned regulations depend upon the quality of orientation-data. That means, besides the right selection of main and auxiliary indicators, the quantitative determination of the single tasks by superior authorities is considered to play the most decisive role. This so, because by their level it is very often determined whether they represent an actual incentive for drafting optimum plans or not.

This shows the responsibility of management of organizations of public enterprises and the tasks they have to tackle so as to come to grips with mentioned problems. Drafting of interlacing balances and elaboration of a system of prospective orientation-data are estimated to be the main links in this direction.

e) maximum and minimum payments

Lastly, besides the mentioned conditions it is expedient, at least when introducing such a new system, to fix a maximum and minimum amount of payments in favour of the enterprise bonus fund. This so as to avoid unjustified benefits, on the one hand, and the inability of granting bonuses for outstanding performances of workers — because the objectives of the factory as a whole have not been fulfilled — on the other.

In case of the GDR, the maximum payments are limited for the time being to the

- a) 1.5 fold of the planned volume of the bonus fund for the fulfilment and overfulfilment of main indicators based upon orientation-data.
- b) 2.0 fold of the planned volume of the bonus fund in case of fulfilment and overfulfilment of the main indicators based up on surpassed orientation-data. (1)

To illustrate this by means of a figurative example :

Planned amount of bonus fund according to the state regulations (4.5 resp. 6.5% of the total fund of wages and salaries)	10 000
Share for the fulfilment of main indicator (60%)	6 000
Therefore, maximum payments for fulfilment of main indicators :	
in case of a)	9 000
in case of b)	12 000
Total amount of bonus fund (maximum) :	
in case of a)	13 000
in case of b)	16 000

since, as we have taken for granted, the payments for the fulfilment of auxiliary indicators remain unchanged (4000).

The minimum payments are fixed at a level of at least :

- a) 60% of the planned amount granted in case of fulfilling main indicators and

(1) c.f. Gesetzblatt der DDR (governmental newspaper) 1964, part II, No. 10, page 84.

- b) 33% of the planned amount granted as far as auxiliary indicators have been observed. (1)

When using the figures of the above mentioned example, the minimum payments are determined as follows:

a) concerning the payment for a) 60%	
from 6 000	3 600
b) concerning the payments for b)	1 333
Thus, the minimum amount is	4 933

This shows very obviously, the scope of variants as to possible payments in favour of the bonus fund (in our assumed example from 4 933 to 16 000) is depending first and foremost upon the successful endeavours of the workers and managerial personnel of the enterprise in question.

The financial source for all the mentioned payments is generally given by the yielded profits. In case of subsidized factories the payments in favour of bonus fund must necessarily be subsidized, too. Minimization of subsidies represents an additional economic lever interesting working people in fulfilling common tasks.

To make all there levers fully effective, top-management of enterprises should regularly give account to the workers on the present economic situation of the factory. This will enable them, in turn, actively to take part in management and — if deficiencies may arise — to put pressure on managerial personnel or their own fellows and colleagues to overcome them as quickly as possible.

4. *Distribution of bonus funds*

Proceeding from what has been said in the first chapters, bonus funds should be distributed in a way such that fulfilment of common tasks is mainly stimulated. In the comments to the Labour Code of the GDR, it is formulated as follows: (2)

"The bonus funds is used to direct the workers initiative to the implementation of enterprise or national economic key tasks by means of material incentives. Hence, effort are being made everywhere to determine precise conditions for bonus payments which are included in the enterprise bonus

(1) *ibidem*, page 82. the minimum payments are going to be reduced in the GDR so as to increase the stimulating role of bonus funds.

(2) *c.f.* Labour Code of the GDR, *ibidem*, page 86.

regulations and contain the key tasks to be implemented by the enterprise. If a worker does outstanding work he can receive a bonus on the grounds of conditions fixed for bonus payments."

From this it appears that bonuses should, above all, be granted for the fulfilment of key tasks. To say it in other words, they are to be granted for materializing that objectives being used as main and auxiliary indicators or criteria for possible payments in favour of the bonus fund.

The close connection between both the indicated factors should be laid down in bonus regulations concluded between the management of the factory and the respective trade union committee. They are expected to contain in a very specified manner, for instance, which amount of bonus could be paid to a productive department, to a research and development department or to managerial personnel if a certain and exactly described task has been fulfilled. Thus, the main problem consists in showing the financial means being possibly available in this case already at the beginning of the planning period.

Management of industrial enterprises is able to do so for the main tasks are known, and the volume of bonus fund can be calculated, in advance. It is now up to them to allot financial means of the bonus fund to the key tasks in a proper way promising highest possible effects concerning the fulfilment of common tasks.

There are, of course, no generally valid, detailed instructions of how to solve these problems under discussion. It depends rather upon a thorough study of all the circumstances at present and in the forth-coming period in which way bonus funds should be used. On the other hand, it reveals the responsibility of enterprises top-management which care must be taken so as to utilize the material incentives being represented by the bonus fund to their utmost.

Let us add now some examples so as to give an idea of how industrial enterprises in the European socialist countries are generally intending to tackle the problems.

a) concerning productive departments

It goes without saying that in this case fulfilment of commodity production must be given prominence. Since we are not interested in fulfilling commodity production anyhow, its fulfil-

ment should closely be linked up with the observance of calculated prime costs and standards of quality.

Thus, deriving from the financial means of the bonus fund and by considering the position and the significance of the respective productive department, a sum of money should be fixed which is going to be handed over to it in as far as these tasks are fulfilled.

Furthermore, as much an overfulfilment of all the goals or some of them is desirable, regulations have to be prepared expressing, for instance, that in line with the overfulfilled production or the additional reduction of prime cost a certain amount of money or a certain percentage of the already known bonus sum will be added. These additional payments must be reckoned on the basis of the economic benefit reached.

To give an example :

Bonus sum for all-out fulfilment of planned production and observance of planned prime costs	2000
a) bonus for overfulfilled commodity production, for each percent either	25
or	1.25%
b) bonus for additional reduction of prime costs	
— either a certain percentage of saved costs, e.g.	20%
— or a certain amount for each per cent ..	25

For stimulating economic competition between productive departments within one factory, the amount of bonus is very often influenced by the position reached in this competition or a certain kind of competition bonus is granted to that department placing first.

b) concerning research and development departments

Bonuses for personnel of research and development departments are used for supporting implementation of these very important but, at the same time, very difficult tasks. As, on the other hand, it usually takes a long time from the very beginning of a research activity up to its comprehensive technical use, a subdivision of that period renders necessary so as to apply material

incentives for shortening the single stages of research work up to its introduction into production.

In general, the main steps of a research activity are:

- formulation of tasks and development of a theoretical solution,
- practical test of the newly developed products or methods of processing,
- introduction into production.

Hence, the system of material incentives should be applied similarly. That is to say, there are to be introduced so-called aiming bonuses being granted after having fulfilled planned tasks of a certain stage in time or earlier and observed all the given conditions. Moreover, it should be held out the prospect of an additional bonus in case of a premature winding up of the foreseen tasks. This so, because the economic effects of research work are all the higher the earlier they can be used in practice.

Sometimes, it may become the only criterion, for instance, if another and competing country or factory will possibly appear on the market and the demand is a limited one. Then, the economic effect of that research is exclusively determined by the point of time the industrial production of the respective product will be started.

This shows simultaneously that — although bonuses should already be granted after having successfully finished certain stages of research work — handing over of the main part should be linked up with comprehensively estimating reached results on the strength of the introduction of new developments into production.

Which kind of distributing the whole amount of bonus has to be chosen depends merely upon the topic of research itself and the difficulties or the importance of the single stages. Therefore, one will find such a division of the planned bonus like 20 : 20 : 60 as well as 30 : 30 : 40, etc. That means,

- 30% are granted after having successfully defended the newly developed theoretical solution,
- 30% after having tested some experimental types of the new product,
- 40% after having finished launching period.

Besides mentioned conditions, bonuses out of the bonus fund are also granted for such outstanding performances of researchers as new inventions, surpassing of foreseen technical standards of new products as to the possible increase of labour productivity, reduction of prime cost, durability of the product, utilization of one's own country's raw-material and material resources, limitation of up till now necessary imports, etc. The amount of the reward is to be calculated on the basis of the economic efficiency of these measures.

c) Concerning managerial personnel

Like within productive departments and departments for research and development, bonuses for managerial personnel must be bound with the results of their economic activity. It depends upon the position of the single member of managerial personnel which criteria should be chosen as basis of reference. Needless to say that concerning the director of an industrial enterprise fulfilment of approved main and auxiliary indicators must be put into the centre. Concerning the other leading members of top-management that indicator should be singled out fulfilment of which is considered to be mainly influenced by them.

To give an example :

- development and introduction of new technique into production — director for technique ;
- sale of products — director for economic affairs ;
- quality of goods and delivery true to the commercial contracts — director for production, etc.

The same goes for the heads of productive departments with the view to stimulating them into accomplishing common tasks. It is more difficult, however, to determine the share of other members of managerial personnel. This comes especially true concerning the functional departments of factories.

Therefore, it can only be up to the respective top-management to fix those indicators or criteria as basis of reference expected to be the main link between fulfilment of common tasks and the activity of the administrative department in question. Heads of these departments, in turn, have to formulate criteria relevant to their subordinated personnel.

Mentioned problems concern, generally speaking, the payment of premium salaries to managerial personnel the introduction of

which is now under way in almost all the European socialist countries. Thereupon, the experience of their application cannot yet comprehensively be analysed and it should be the topic of another study to estimate what is going on there.

Nevertheless, it can already be said that beside the problem of fixing the amount of bonus and the choice of the respective basis of reference, the mentioned ideas and the point of time bonuses should be paid have been generally agreed upon. That is the end of the year and, accordingly, payment of year end bonuses. This so in order to interest in comprehensively and continuously fulfilling the tasks of respective productive units and factories as a whole. Owing to this, other rewards are only paid in the course of the year in case of outstanding performances beyond the typical activity of managerial personnel. This comprises, for instance, innovation suggestions and inventions. They are treated like proposals of other workers of the factory.

The most important part of enterprise bonus funds should be spent for the above-mentioned three main fields of application. For other outstanding performance — especially to be emphasized — the remaining part is at top-managements disposal. And this goes for the already indicated payment of awards for innovation suggestions and inventions — as far as they are not paid out of the expected savings — and bonuses on the occasion of publicly decorating workers with state distinctions.

d) some actual problems

There is no denying the fact that a proper distribution of bonus funds cannot be reached from one day to another. To implement it requires a certain system of state instructions and a lot of experiences as well since as reiterated in the preceeding chapters very detailed regulations must in many cases be fixed by the management of enterprises himself.

The deficiencies existing in the European socialist countries at present consist above all in distributing financial means of bonus funds not only for outstanding but also for average performances. In some branches of the GDR's industry up to 75% were used for these purposes in 1963. Only 6.0% were spent for inciting the fulfilment of the plans of technical progress. (1)

(1) R. Rinke, *ibidem*, page 1294.

Since 1964, however, an ad-out shake-up of distributing bonus funds can be observed. Nowadays, about 66% of the financial means are used for stimulating fulfilment and overfulfilment of main indicators and from 10—25% for supporting development and introduction of new technique. (1)

Furthermore, there is an increasing trend only to grant bonuses for performances being beyond typical activities the wages and salaries are paid for.

This goes also for payments of year end bonuses although a decisive part of them is still based on a simple implementation of planned tasks. In this case, however, such factors as

- the participation of the single worker in increasing labour productivity (by means of different methods);
- the worked time in the planning period;
- the time of membership, etc.

are taken into consideration, too. In the long run, these factors should more or less be replaced by a thorough estimation and judgement of the share the worker or clerk took actually part in fulfilling common tasks, in general, and increasing profits, in particular.

Hence it follows that different methods — as to the single groups of workers, clerks and managerial personnel as well as concerning the criteria being used as basis of reference for estimating their economic efficiency — should be practiced by experiments. Afterwards, in close collaboration between top-management and the trade union committee of the factory, those regulations have to be laid down promising the highest possible effects under existing conditions.

5. *Concluding remarks*

When considering the problems connected with the formation and distribution of bonus funds of enterprises, it is obvious that a lot of research work must be undertaken in order to reach the best results. That is not meant to suppose that management of factories or the competent organizations of public and industrial enterprises should refrain from starting with utilizing bonus funds up to the time detailed instructions have been elaborated for all the mentioned tasks. Quite on the contrary. Since the economic

(1) *Ibidem*, page 1295 and 1296.

results of factories are more and more depending upon common activities one is, as a matter of fact, forced to begin in spite of all the possibly arising difficulties. This is-besides analyses of already existing experiences — the only way to cope with the problems and to find out those methods and regulations being the most effective ones concerning the conditions of the factory in question.

For avoiding economic losses, however, newly prepared regulations must be discussed with the workers and their trade unions and practized — temporarily at least-as an experiment. All these endeavours should be carried out in public. That is to say, all the workers and clerks concerned must be informed on what is going on and what these new regulations are intended for. Only in this way new regulations can properly be prepared and together with the working people and afterwards applied to them with lasting economic effect. On the other hand, this collaboration represents the most important precondition for keeping the regulations up to date.

MONETARY POLICY FOR ECONOMIC STABILIZATION

by

Dr. AHMED ARDOU AHMED

Ministry of Planning, Cairo

INTRODUCTION:

Enthusiasm for monetary policy has, historically reviewed, undergone something of a cyclical pattern of its own. In the period before the First World War, monetary policy was the dominant, indeed virtually the sole, instrument of economic stability. (1) However, the Great Depression of the thirties brought it heavily into disrepute, and fiscal policy pushed it increasingly into the background. During the Second World War, the scope of central banking action was further restricted under the exigencies of war finance and a comprehensive national system of direct control was added to fiscal policy. The restraints on flexible monetary policy continued, in general, through early post-war years.

At the end of 1951, monetary policy emerged throughout the world from its state of desuetude in a striking comeback. There has been, however, a tendency to exaggerate the effectiveness of monetary policy and to gloss over its weakness. In the light of the experience of the 1950's, and more especially since 1955, a reaction has tended to set in. Once again, monetary policy come under critical questioning and sometimes outright attack, with discussions of its limitations becoming increasingly common. These criticisms do not, in effect, pressage a renewed eclipse of monetary policy. They rather point to the emergence of greater understanding of the working of monetary mechanisms and techniques, and more balanced views of the potentialities of monetary policy.

This is, however, a broad summary of the development of monetary policy during the last fifty years. The aim of the following section is to expand this discussion.

(1) Our reference is the case of the U.K.

I

The nineteen-fifties disclosed a revived interest in monetary policy as an instrument for short-term stabilization, in Britain as well as in the United States and so many other countries. (1) This remarkable comeback has been staged after being in abeyance for about twenty years.

Monetary policy was, during the nineteenth and early twentieth centuries the single established instrument for economic policy, with an object of maintaining price stability. In 1911, Keynes wrote his "Treatise on Money" emphasizing monetary policy. He believed that changes in the rate of interest powerfully influenced economic activity. Monetary policy was defined as that policy employing the monetary authorities' control of the supply of money (currency and bank deposits) through the banking system. The theory was developed that this could be done by means of changes in the rate of interest, induced by a central bank. Changes in Bank Rate and open market operations would affect the market rate of interest, but particularly the rate charged by the commercial banks. (2) If a lower rate of interest was made effective, businessmen would increase their borrowing from the banks; thus the quantity of money, in the form of bank deposits, would be increased. In other words, swift adjustments in interest rates (or flexible rates of interest) would control the supply of money.

The events of the 1930's made monetary policy very halting in its operation and led to strong scepticism concerning its potency as a means of control. The result was, of course, a reluctance to use it. The main root of this scepticism lies in these factors:

- The "Great Depression" which started in autumn 1929;
- The intellectual impact of Keynes' "General Theory";
- Empirical investigations on the effect of changes of rates of interest;
- The growth of the public debt during the second World War.

(1) For example Western Germany, the Netherlands, France, Canada, etc. In this respect monetary policy is usually applied in developed and free enterprise economies, however some economists discuss the possibility of this control in the underdeveloped countries; see, e.g., S. Ghosh, "Monetary policy in an Underdeveloped Economy", *Economia Internazionale* 1960, pp. 603-13.

(2) This definition of "monetary policy" refers to that before the modifications of the 1950's: see Section III below.

During the great depression which severely rocked the world, cheap money policy was tried in most countries but industrial recovery was not attained. Reducing rate of interest, in a deep depression, was not able to increase private investment when businessmen were so pessimistic about the future. Hence, the increase in productive capacity (i.e. the increase in private investment) was negligible. For this reason it was widely represented that monetary policy was too weak to accomplish its function and the natural consequence of that disappointment was a general tendency to belittle it. Its inability to stimulate recovery from the depression led to rejection of monetary policy as a primary means of achieving economic stability. In consequence this traditional measure fell into abeyance; Bank Rate was changed only once (at the outbreak of the Second World War in September 1939) between 1932 and November 1951. In the decade before the First World War, Bank Rate was changed on average five times yearly.

Events of the depression and the failure of monetary control induced economists to put less faith in flexible rates of interest. Keynes, who previously emphasized monetary policy, published in 1936 the "General Theory of Employment, Interest and Money," shifting the central interest from the factors determining the supply of money and its effects on the level of prices to fiscal policy. This new policy used the Government revenue and expenditure programmes in order to maintain full employment which might conflict with the objectives of price stability. (1)

Another blow to monetary policy came, just before the second war, from two empirical investigations showing that the interest elasticity of demand for investment was extremely small. These investigations were conducted by the Oxford Economists Research Group and the Harvard Business School on the basis of questionnaires submitted to a large sample of businessmen showing conclusively that the interest rate is largely neglected when investment decisions are being made. These two investigations are:

(1) *Oxford Economists Research Group Surveys of British Businesses:*

The doctrine that changes of interest rates powerfully influence the pace at which enterprises, ad taken together, extend

(1) The main emphasis during the thirties was placed on higher Government investment in public works, with the aim of increasing the flow of income for additional employment, who will increase their demand for consumption goods and services increasing thereby aggregate demand and the level of employment.

or improve their equipment has been challenged by the testimony of enterprises themselves. A full account of the method and results of the questionnaire enquiry conducted by the Oxford Economists Research Group is given in Oxford Economic Papers. (1) They interviewed 37 businessmen regarding the effect of interest rate on their investment decisions. Only about one-fourth of them considered that the cost of capital had an effect on investment, and even these considered it less important than other factors. The majority denied that their activities had been directly affected by changes in interest rates — that interest was too small an element in comparison with depreciation and obsolescence.

A much broader survey (of 1308 cases) was taken by mail questionnaire. (2) About 23% of the questionnaires were returned. Roughly a quarter of the replies indicated that the cost of capital was a factor in the decision to invest in plant and equipment or in stocks.

(2) *Harvard Business School Survey:*

In 1938, Ebersole published the findings of a survey of the Harvard Business Schools' investigation with a great number of businessmen. (3) From 13,100 cases, only 93 had entrepreneurial problems of business where interest rates might have been a factor, and of these 63 contained no reference to interest rates or the cost of capital. Of the 30 cases in which the cost of capital was mentioned, there were 20 in which it was not a factor contributing to the decision whether or not to expand or contract plants or operations and only 10 instances in which the interest rate or cost of capital funds was recognised as a factor in making the decision. And even for these 10 cases it was not the sole or decisive factor. From this evidence, it was tentatively concluded that the cost of capital might be a negligible factor in investment decisions.

We come, now, to the last factor preventing the use of monetary policy — i.e. the Second World War. The way in which the war was financed added huge amounts to the outstanding debt. This source of trouble will be the subject of the next section.

(1) Oxf. Econ. Pap., October 1938, I. pp. 1-21.

(2) Oxf. Econ. Pap. No. 3, 1940.

(3) J.F. Ebersole, "The Influence of Investment Rates upon Entrepreneurial Decisions in Business", *Harvard Business Review*, 1938.

II

The scepticism over monetary policy which was widespread during the thirties became after the war even deeper. The enormous growth of public debt during the war was interpreted as a crippling restraint upon an active monetary policy.

It was generally anticipated, during the war, that deflation would be the main and persistent danger after its conclusion. This expectation was falsified since inflation was, in the early post-war period, a world-wide phenomenon. Economists writing on monetary policy were convinced that it was of little use in combating deflation; scepticism about its potency in combating inflation was less marked. But it was considered that the war-time legacy of large debt was a major obstacle to the application of monetary restraint. An effective stabilizing monetary policy would require, since demand was interest-inelastic, impracticably large fluctuations in interest rates. These changes in interest rates would cause violent fluctuations in the value of existing debt and excessively complicate the Treasury's problem of debt management. In other words, an active monetary policy meant large variations in interest rates which conflicted with the government policy of a bond-support programme adopted to assist war finance. These variations in interest rates would:

- Increase the burden of debt service;
- Affect the general confidence in the public credit;
- Complicate the task of refinancing the maturing debt each year; as a result of lowered prices of matured securities public credit will have no appeal from the public. For these reasons, the authorities were prevented from effecting any monetary control and the government support of security prices was continued.

This development implied that budgetary (i.e. tax and expenditure) policy continued to be the main economic policy to deal with the post-war inflation. By that time, the principle of "Functional Finance" was known and gave fiscal policy more support. This approach to fiscal policy viewed government tax and expenditure as instruments for the control of aggregate expenditure.

In other words, taxes and expenditures should be increased or decreased solely to affect the community's rate of spending. (1)

Unfortunately events proved that budgetary policy was unsuccessful over so many years in halting inflation, partly because it had its problem too — that is, the inadaptability of the budgetary process to the requirements of a flexible fiscal policy. This means that the effectiveness of fiscal policy, as a contra-cyclical force, was severely limited by its inherent inflexibility. These technical complexities were responsible for the failure of fiscal policy, but this was not the whole truth. A more basic difficulty was that the budget had other objectives of national policy than stabilization of monetary expenditure.

In principle, halting the post-war inflation through fiscal policy required substantial budget surpluses — i.e. large cuts in government expenditure and increase in taxation. But the circumstances were not favourable for those expedients. On the expenditure side, the government undertook, after the war, a large welfare programme which included expenditure on social services (such as schools, hospitals, etc.) and on housing. This expenditure represented on the other hand a competing demand for resources, needed by industry. On the tax side, there was small scope for increasing taxation, if not for political reasons, at least because rates were already so high as to leave little room for further increase. In these circumstances, it was not possible to cut government expenditure or to increase taxation, in order to counteract the inflationary pressure.

The last stage of difficulties for fiscal policy was the Korean War in the early fifties; expenditure on armament increased and businessmen rushed to accumulate inventories — thus increasing total expenditures.

Under these circumstances and after a succession of fiscal crises Britain, as well as nearly all the Western governments, was compelled to apply monetary policy from 1951, for the first time since the early thirties. Therefore, monetary control became an active instrument for controlling short-term fluctuations with

(1) For more details on "Functional Finance", see A.P. Lerner, *Economics of Control*, N.Y. 1947; and "The Burden of the National Debt" in *Income, Employment and Public Policy* (Essays in Honour of Alvin Hansen), N.Y. 1948, pp.255-75; also E.F. Schumacher, "Public Finance", in *The Economics of Full Employment* (Oxford University Institute of Statistics), Oxford 1944, pp. 85-125.

an objective of affecting the level of total demand for goods and services. As a consequence the bond-support programme terminated and public debt was taken as a help rather than a hindrance. The new approach to monetary policy paid less attention to holding down service charge on the debt, to protect the credit of the Government or to protect investors against capital depreciation.

The 1950's had, indeed, seen the revival of monetary policy as a major branch of economic policy. The reintroduction of monetary policy was explained, as said above, by the failure of fiscal policy to restrain the post-war inflationary pressure.

It should be remembered that the development of the fifties did not imply the use of monetary policy as a substitute of fiscal control. Indeed, this development indicated the supplementary nature of these policies and the need to use both types of control in a co-ordinated way if a satisfactory degree of stability was to be achieved.

III

Since 1951, monetary policy has shown interesting and important new developments. The recent growth of confidence in the effectiveness of monetary policy can be attributed, in part, to radical modification and extreme reconstruction of the theory on which it rests. For example, the monetary policy has shown the development of "directives" or "requests." This technique is a credit rationing, directed to the commercial banks, under the guidance of the monetary authorities. These requests have in the main taken two forms:

- To restrict certain classes of loans, for uses which the government regarded as of low priority;
- More recently, to restrict total loans, regardless of their purpose.

This type of control evolved from the war period, since the Treasury, at intervals, instructed the banks as to the type of borrower to whom they should give preference, e.g. advances for a project to earn or save dollars.

Requests as a medium of control ensure a far tighter regulation of the volume of bank credit than could be achieved by the

technique of raising the rates charged on loans. But just how "modern" this technique is may be open to question.

Continuing our review of the evolution of monetary policy during the 1950's, we proceed to the next point — the change in interest and aim of monetary control. The authorities, aiming at total demand, used to think in terms of the "supply of money" (i.e. currency and bank deposits); now, the focus of monetary control has moved from "supply of money" to a new concept — that is the "general liquidity condition" of the economy. This reconstruction was set in motion by the Radcliffe Committee. (1)

"...it is the liquidity of the economy, rather than the 'supply of money', that the authorities should seek to affect by their use of monetary measures" (Para. 10); "...some experts consider the central task of the monetary authorities is to keep a tight control on the supply of money Our view of different. Though we do not regard the supply of money as an unimportant quantity, we view it as only part of the wider structure of liquidity in the economy" (Paras. 388-9). "...the monetary authorities can theoretically influence the total level of demand in two ways.... by bringing about a change in interest rates" and by bringing "...about a change in the liquidity condition of financial institutions and of business firms and people generally, so that those wanting money to spend.... find it more (or less) difficult to get than it was before" (Para. 385). The Committee calls the former effect on total demand the "interest incentive effect" and the latter "the general liquidity effect." It considers the latter effect much more important than the former effect, and moreover to be quicker in operation: "We attribute to operations on the structure of interest rates a widespread influence on liquidity and a slower, more partial, influence on the demand for capital" (Para. 983).

The new concept of the "whole liquidity" was criticized by many economists as not being clearly defined by the Committee. For example, F.W. Paish comments that "the Report repeatedly

(1) Committee on the Working of the Monetary System was appointed in 1957 and published its findings in August 1959. Its *Report, Memoranda and Minutes of Evidence* are considered as an unparalleled source of information on every important aspect of the monetary system, including the public debt.

insists that the factor which monetary policy should seek to influence or control is... the state of liquidity of the whole economy'. But we are nowhere given any clear definition of just what is meant by 'the state of liquidity of the whole economy.'" (1)

However, the state of liquidity of the whole economy will be defined as being (more or less) the availability of credit from financial institutions. (2) This argument runs as follows: the source of finance most readily available to a firm comprises its own non-operating assets, if it has any. This source of finance is, however, limited and needs to be supplemented by outside finance — the most important are bank advances.

At this stage the role of interest rates (long rates) and the public debt becomes apparent. We have seen that the direct effects of changing interest rates on capital expenditures have been minimized. Now, the possibility that even relatively small changes in interest rates may have quite substantial effects on the liquidity position has been emphasized. This development is attributed to the greatly increased importance of the public debt and the expanded role played by financial institutions in recent years. (3)

Hence, the recent potency attributed to the monetary policy has emerged from the greatly expanded public debt. Expansion of the debt means that for many financial institutions (e.g. commercial banks, discount houses, insurance companies, building societies, etc.) government securities represent a major part of their assets. To this extent, variations in the rate of interest become significant not to borrowers but mainly to lenders. In other words, the supply of government securities to those potential lenders means that some of their resources will be held in this form; and to the extent that their lending policies are determined by the liquidity of their securities, changes in the price of marketable

(1) F.W. Paish, "What is this liquidity?", *The Banker*, October 1959, pp. 590-7, reprinted in *Studies in an Inflationary Economy: The United Kingdom 1948-1961*, London 1962, pp.70-9.

(2) This explanation matches that of E. Nevin, *Public Finance* 1961, p.21; Brian Tew, "A Case for Financial Control," *The Banker*, 1960, p.30; J.C.R. Dow, "Fiscal Policy and Monetary policy as Instruments of Economic Control", *Westminster Bank Review*, November 1960, p.3.

(3) Or as R. Roosa puts it, attention has been focussed on lenders and the effect of monetary policy on the terms on which they will make funds available: see "Interest Rates and the Central Bank," in *Money, Trade, and Economic Growth* (In Honor of John Henry Williams) N.Y. 1951, pp.270-95, esp. 275-6.

stocks will affect the amount of lending they are prepared to undertake. It is therefore the "liquidity condition" of the economy that ought to be controlled and changes in long term rates that influence the liquidity position.

To repeat, a deflationary monetary policy becomes effective, via the general liquidity effect, by restraining the source of finance that are available to the firm. The monetary authorities can achieve this end by:

- First: a rise in long-term rates, engineered by the authorities, can reduce correspondingly the money value of long-term securities, and thus diminish the amount of capital expenditure that the holders of those securities can finance by realizing them for cash.
- Second: a rise in long-term rates can "lock in" the existing portfolios of institutional lenders.
- Third: Funding some of the more liquid portion of the public debt, i.e. treasury bills, can reduce the volume of liquid assets in the hands of the public. Here, too, higher levels of long-term rates are necessary for energetic funding processes.

In fact, the last two points deserve a detailed analysis. However, few words may be put here. Discussing the concept of "general liquidity condition" in the sense of liquidity of financial institutions (and especially of the banks), we realize the importance of public debt as the major purveyor of credit since it represents a crucial element in their asset-structure:

- increased sales of treasury bills, as a deliberate action of monetary authorities, increase their liquidity and enable them to expand their total loans thus making credit easier in the private sector. By the same token, reducing the market treasury bills diminishes banks' liquidity and makes credit tighter.
- On the longer end of the market, the banking system and other financial institutions hold a considerable amount of securities. A drop in the market values may "lock" these institutions into their bond holding and reduce the availability of loans to potential borrowers in this way. This means that financial institutions, as large hold-

ers of government securities, are very sensitive to changes in interest rates. This sensitivity adds considerably to the effectiveness of monetary policy. For example, when a rise in interest rates is brought about by the monetary authorities during a period of inflation, holders of these securities, to avoid capital losses, will be inhibited from selling them in order to obtain funds to meet the increased demand for private credit. We may call it the "freezing in" or "pin in" effect.

The concept of "the whole liquidity position" is the most controversial point of the Radcliffe Report and the least accepted by economists who favour the traditional "supply of money." (1)

Our aim vis-à-vis this debate is to consider the target of monetary policy in terms of the availability of credit. In fact, it would be extremely difficult to conduct a statistical investigation through the "supply of money" which will necessitate using the concept of "velocity of circulation."

Perhaps this difficulty has also made the Radcliffe Committee decide to dispense with the concept of velocity. It explained (Para. 391) that it has "not make more use of this concept because we cannot find any reason for supposing that there is any limit to the velocity of circulation; it is a statistical concept that tells us nothing directly of the motivation that influences the level of total demand."

However, other economists share the Committee's view on this point. For instance, A. Hansen says, "I think we should do well to eliminate, once and for all, the phrase 'velocity of circulation' from our vocabulary. The phrase 'velocity of circulation' is, I feel, unfortunate because those who employ it tend to make an independent entity out of it and endue it with a soul. This little manikin is placed on the stage, and the audience is led to believe that it is endowed with the power of making decisions directly and controlling the flow of aggregate spending. In fact it is nothing of the sort. It is a mere residual." (2)

(1) This debate, indeed, deserves attention; however for more details see sir Roy Harrod, "Is the Money Supply Important?" *Westminster Bank Review*, November 1959, pp.3-7; M. Dacey, *Money Under Review*, London 1960, Chapter VI, pp.97-113; A.L.B. Bloomfield, "An American Impression", *Westminster Bank Review*, November 1959, pp.15-20.

(2) A.H. Hansen, *The American Economy*, N.Y. 1957, p.50.

IV

A good deal of controversy has raged over the question of how far the monetary authorities can actually influence the pace of economic activity. There is a substantial degree of doubt, indeed, about their power to influence the economy. Events of the 1950's show that the monetary policy applied during that period was not particularly successful, in that the authorities met difficulties in their effort to restrain the pressure of excessive demand.

Of course, it is not denied that a restrictive monetary policy applied with sufficient vigour can have a potent effect on aggregate demand. Yet it is likely, if such restraints are applied violently, that serious disturbance in the capital market (in long-term government and corporate securities) can arise. In other words, it is feared that if powerful monetary brakes are applied rapidly enough and within a short period of time, there may be disturbing effects in the capital market which result in a severe collapse of expectation, hence precipitating a decline in economic activity. On the other hand, if such measures are applied gently and gradually, they will effectively check the pressure of expenditures only after the liquidity of banks has been gradually reduced. Before this point is reached, a significant rise in prices may already have occurred.

This, however, does not mean that monetary policy was not wholly irrelevant during the 1950's. It is true that the inflation did not yield at once to restrictive measures, but it may be that without this treatment matters would have been much worse. It is, indeed, difficult to accept the view that the situation would have been much the same if the authorities, instead of imposing restraint, had held bank Rate at, say, 2% and engaged in open market purchases of government securities in order to keep the yield from rising above, say, 3%.

However, it may be argued that the treatment was not applied with sufficient severity in order to effect the full cure. Inflation might have been brought more effectively under control if restrictive measures had been applied with more vigour from 1951 onwards. But the failure to do so may be attributed, in part, to weakness of will and to political reason. Moreover, the authorities may have been more cautious in their attitude owing to the

belief that inflation could be ended only at the risk of halting growth and causing unemployment.

V

There are, in principle, three main instruments that can be used to maintain economic stability. These instruments are monetary controls, fiscal controls and direct controls. This section, though still an inadequate study, will throw light on fiscal and direct controls and the contrast between them and monetary policy.

Concerning monetary policy, it was shown that a great deal of controversy has raged over its power. However, those who object strongly to the idea of government direction of economic activity may still favour monetary control by the government. Monetary measures are indirect. The authorities make a decision, and the rest of the economy adjusts, a little bit here, a little bit there, and privately. Specific changes are widely dispersed. The personal aspects are those between borrower and lender. The adjustment is made without direct government dictation of the details of private economic decision. On the other hand, monetary policy (meaning the adjustment of the overall volume of credit), apart from the question of its power, or lack of power, was criticized as an "indiscriminate" tool in its operation. By general credit restriction, all borrowers are discouraged, without regard to the social value of the projects for which they wish to raise funds. As Lowell Harriss put it, "Broad, indirect controls may seem inefficient, striking the 'just and unjust' alike; but they relieve the authorities of the job of deciding who is just." (1)

To avoid this defect, qualitative or "selective credit controls" over lending for specific purposes have developed in most countries. The authorities have acquired powers to limit or encourage the use of credit in particular or specific types of activity. The object of these powers is to control sectors of the economy which are of critical significance — they may be of strategic importance, or a major source of exports, or especially vulnerable to damaging speculative booms. In Britain, selective controls take the form of regulating the hire-purchase transactions by the Board of Trade and in particular the proportion of the purchase price

(1) C. Lowell Harriss, *The American Economy*, 4th ed. Homewood, Ill., 1962, Chapter 17, pp.345-72.

which must be paid by the purchasers as a deposit and the length of time over which the hire-purchase instalments may be spread. Hire-purchase plays an important role in the sale of many durable goods such as cars, electrical appliances and furniture. For this reason, regulating it can affect consumer spending to a significant degree.

Continuing our argument on the various policies for economic stability, we move to the direct controls. Such measures were used extensively and effectively during the war and the early post-war years, to hold down total demand as well as particular demands. As the shortage of this period was gradually relieved, the scope of direct controls was progressively narrowed and their effectiveness to control total demand correspondingly declined.

Fiscal policy is considered a major weapon in the hands of the government for economic stabilization. It can use the annual budget to influence the level of activity. Budgetary policy (which includes taxing, spending, borrowing and debt management) may achieve this end in one or all of these ways. (1)

- a) When the government spends as much as a third, or even more, of the national income, any appreciable change in such spending can have a pronounced effect on the level of activity. Such government expenditure on goods and services (such as defence, public administration, health services, education, etc.) is a significant element in aggregate demand. Hence, variation in it can offset tendencies in private expenditure.

If total expenditure is increasing when resources are fully employed, inflation threatens. To prevent it, a reduction in government expenditure is needed. Conversely a deflationary tendency could be eased by an increase in government expenditure. The government spending involves either purchase of goods and services or transfer payments and welfare. By these changes, the government can keep the economy from going too far in either way.

However, this process is easier in theory than in practice since the greater part of government expenditure is

(1) For a full study on the compensatory aspects of fiscal policy see R. Musgrave, *The theory of Public Finance* Chapter 18, pp.429-55; A.R. Prest, *Public Finance* Chapter 5, pp.91-110.

determined by political factors and is not easily varied from year to year. For example, defence expenditure is undertaken when it appears necessary rather than to counteract a change in aggregate demand. Expenditure on houses, schools and hospitals cannot be postponed indefinitely against the possibility of an inadequate aggregate demand at an unknown future date.

Similarly, investment expenditures of nationalized industries are, in theory, controlled by the government in order to offset undesirable movement in private investment. In practice, the timing of capital expenditure is determined largely by the current needs of these industries.

- b) Taxation is the second element of fiscal policy which can play a stabilizing role. The rate of investment may be influenced to some extent by tax allowances on capital expenditure, or by a differential rate of profits tax favouring undistributed profits against distributed profits. Also consumers' expenditure may be influenced by changes in the rate of taxation on commodities carrying purchase tax or excise duties, or by changes in the treatment of personal savings in income tax assessments.
- c) The final, and perhaps the most important, aspect of fiscal policy concerns the overall surplus or deficit attained through the budget. During an inflationary period, the government reduces its spending by adjusting its receipts and expenditures — i.e. by securing a surplus. Hence, if the government can take more money, in taxation, from private spenders than it spends itself, i.e. if it realises a substantial surplus, the budget will have a deflationary influence on the economy. This means that, by reducing disposable income, the government cuts private expenditure. During an inflationary period, a budget surplus becomes desirable, since it reduces incomes and therefore aggregate demand. Conversely, in periods of deflation, a budget deficit increases disposable incomes and so stimulates demand. In order to make up the difference, the government can print currency or borrow.

Therefore, the budget can be used (when inflation or deflation threatens) as an economic stabilizer rather than for the traditional and narrower purpose of the mere raising of sufficient

revenue to finance government expenditure. Modern budgets, must be framed in the light of the prevailing economic situation. They may involve a series of surpluses or deficits over a period of several years if the prevailing economic situation demands it. In other words, such compensatory fiscal policy requires that government budget sometimes be "unbalanced." The treasury must in some years take in more than it pays out, and in some years less. The balancing item becomes here a change in the public debt or currency issue since a depression will call for a rise, an inflation for a reduction.

VI

After this review on the different stabilizing policies, we shall discuss monetary policy versus fiscal policy. It has been argued that the great advantage of monetary policy over fiscal policy is its superior administrative flexibility and the speed with which it can be adapted to changing circumstances. There can be little doubt of its superiority in this respect. Monetary policy has the considerable virtue of flexibility since it can be rapidly imposed or removed.

From the point of view of effectiveness, the total lag involved in any economic action to offset a disturbance (i.e. between the stabilizing action and the stabilizing effect of the action taken) may be broken down into three parts:

- a) The recognition lag or the time that elapses between the need for action and recognition of this need;
- b) The administrative lag or the time that elapses between the recognition of the need for action and the taking of the action; and
- c) the operational lag or the time between the taking of action and its stabilizing effect on the economic situation.

For monetary and fiscal controls, the recognition lag is more or less independent of the particular weapons used. The administrative lag is undoubtedly much shorter for monetary policy than

for fiscal policy. (4) Fiscal control (in the meaning of the change in the level of activity imposed by changes in government expenditure and taxation policy) tends to be slow in getting into operation. This slowness is the result of constitutional factors, such as the delay in imposing legislation, and the convention that Budgets normally occur once a year, and of administrative delay in transforming decisions into action. Moreover, even when tax and expenditure changes do get into operation, their effects are spread over a long period and do not all come more or less at once.

However, the operational lag may be considerably longer for monetary than for fiscal policy. Fiscal controls are always capable of having very large effect when they are in full operation. Their great advantage is that they have a direct and powerful impact on the income stream, whereas monetary policy's first impact is on the asset structure. And only through its effects on this structure does it indirectly and with some delay affect the income stream.

This does not mean that monetary policy is useless. Both types of policy, fiscal as well as monetary, may well be required and each should strengthen the other. The ideal situation would be, in effect, one in which a combination of the two might be employed. There is an overwhelmingly strong case for making use of monetary policy in conjunction with fiscal measures. For example, an attempt to restrain expenditure by fiscal policy is likely to be more successful if monetary policy is so devised as to discourage an increase in bank advances.

Monetary policy can be useful in tempering the essentially moderate fluctuations in economic activity that occur under normal conditions. Monetary policy may be considered a short — run instrument. We have seen that budgetary measures, by their nature, can be adopted or modified relatively slowly (normally once a year). Thus, the proper role of monetary policy is to fill the gaps between budgets, to deal with short-run, marginal adjust-

(1) Except in the case of automatic fiscal built — in stabilizers where the administrative lag is very short. For example if money incomes are rising with inflation or falling with deflation, the proportion withdrawn by taxation will rise or fall in a stabilizing way without any change in the rates of taxation provided that the structure is progressive. For further study on the built-in stabilizer see Musgrave, *op. cit.*, pp.501-12; P.H. Pearse "Automatic Stabilization and the British Taxes on Income", *Review of Economic Studies*, February 1962.

ments, leaving longer-run, more basic adjustments to the heavier effect of fiscal policy. It would be, indeed, a dangerous mistake to overrate the potency of monetary policy so as to place major reliance on its stabilizing power to the neglect of fiscal policy. As Hansen put it, "Monetary policy should make a modest contribution toward the containment of inflation, but primarily reliance should be placed upon fiscal policy and selective controls. (1)

(1) A.H. Hansen, *The American Economy*, pp.49-50.

References

1. Allardice, D., "Credit controls and Financial Intermediaries", *American Economic Review* 1960, pp.655-71.
2. The Bankers, "Bank Liquidity and Gilt-edged", January 1961, pp.9-14.
3. , "Liquidity and Interest Rates", October 1963, pp.667-670.
4. Burkhead, J., "The Balanced Budget", *Quarterly Journal of Economics*, May 1954, pp.191-216; reprinted in *Readings in Fiscal Policy* (The American Economic Association) London : 1955, pp.3-27.
5. Chase, Samuel B., J., "The Lockin Effect : Bank Reactions to Securities Losses", *Monthly Review of the Federal Reserve Bank of Kansas City* (June 1960), pp.9-16 : reprinted in *Money and Economic Activity* (Lawrence S. Ritter ed.) Massachusetts, 1961.
6. Crouch, R.L., "The Inadequacy of 'New Orthodox' Methods of Monetary Control", *The Economic Journal*, December 1964, pp.916-934.
7. Daw, J.C.B., *Westminster Bank Review*, May 1960, pp.7-11, August 1960 pp. 3-15; November 1960, pp.2-14.
8. , *The Management of the British Economy 1945-50*, Cambridge : 1964.
9. Harris C. Lowell, "Public Finance" : *A survey of Contemporary Economics*, Vol. II (B.F. Haley ed), Homewood, Ill. 1952.
10. Johnson, H., "The Revival of Monetary policy in Britain", *The Three Banks Review*, June 1956, pp.3-20.
11. , "Monetary Theory and Policy", *American Economic Review*, 1962, pp.335-384.
12. Karakan J.H. "Lenders' Preference, Credit Rationing and the Effectiveness of Monetary Policy", *Review of Economics and Statistics*.
13. Mikesell, R.F. And Smith, Warren., "The Effectiveness of Monetary Policy, Recent British Experience", *Journal of Political Economy*, February 1957, No. 1, pp.18-39.
14. Navin, E., "Debt Management — a General Report" and "British Public Debt policy", *Public Finance*, 1961, No. 1, pp.9-26, and 27-49.
15. , *Textbook of Economic Analysis*, 2 nd.ed. 1963.
16. Roosa, R.V., "The Revival of Monetary policy", *Review of Economics and Statistics*, 1951, pp.29-37.
17. Ross, C.R., "Monetary Control and Economic Policy", *Bulletin of the Oxford Institute of Statistics*, November 1957, No. 4., pp.293-305.
18. Sayers, R.S. *Modern Banking*, 3rd, 5th. and 6th. eds., Oxford 1951, 1960, 1964.
19. Smithies, Arthur, "Federal Budgetary and Fiscal policy" in *A survey of Contemporary Economics* (H.S. Ellis ed.). Published for the American Economic Association, Philadelphia, 1948, pp.174-209.

DE LA DEFENSE SOCIALE

par

A.A. RACHED

*Professeur et Chef de la Section de Droit Pénal
à l'Université Ein Chams*

PREMIERE PARTIE

TERME ET CONCEPTION

1 — Il est donné à ceux qui s'occupent des différentes manifestations d'activité dans le domaine de la lutte contre la criminalité, sur le plan national ou international, de remarquer le large emploi qu'occupe, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le terme "défense sociale," à telles enseignes que ce terme est devenu la dénomination de certaines institutions nationales et organisations internationales. C'est ainsi que l'Organisation des Nations-Unies prit en 1948 une décision, portant à sa charge d'orienter l'activité en matière de "prévention du crime et traitement des délinquants." Ainsi, elle créa à cet effet, au sein du Département Social une section de "Défense Sociale". Dans le même sens, la Ligue des Etats Arabes vient d'instituer, il y a quelques mois, l'"Organisation Panarabe de défense sociale contre l'infraction", dont le séminaire, tenu en février 1966, a inauguré son activité au niveau des rencontres internationales. Telle est la raison qui m'avait amené, — désireux de fournir une contribution aux travaux du dit séminaire, — à concevoir la présente étude en vue de jeter la lumière sur le contenu et le terme de "défense sociale". Je m'étais proposé, en effet, de déterminer la réalité du mouvement de défense sociale et de définir sa place actuelle et future dans le monde arabe.

Section I

DU TERME "DEFENSE SOCIALE"

2. — Nul n'ignore les causes qui ont aidé à la fin de la deuxième guerre mondiale, à la large diffusion du terme de "défense

sociale". En effet, le professeur Comte Filippo Gramatica avait établi à Gênes en 1945, — l'année même qui mit fin à la terrible tragédie éprouvée par l'humanité, — ce qu'il appella "Centre d'Etudes de Défense Sociale". Deux années se sont à peine écoulées que le premier Congrès International de Défense Sociale s'est tenu à San Remo. L'initiative de la création de la "Société Internationale de Défense Sociale" fut prise par le deuxième congrès tenu en 1949 à Liège. Il fut, en effet, stimulé à cet égard par la décision de l'O.N.U. qui avait établi un an auparavant la "Section de Défense Sociale." Ce terme était donc devenu le symbole d'une nouvelle politique criminelle. C'est ainsi que l'Italie s'affirma à l'origine du mouvement de "défense sociale" ainsi qu'elle fut, tout au long de deux siècles, le berceau des deux plus grandes révoltes philosophiques connues dans l'histoire de l'évolution de la pensée pénale. Nous entendons par là, la révolte que la Marquis Cesare de Beccaria engagea par son "Traité des délits et des peines", paru en 1764, contre le droit pénal qui avait alors un caractère de sévérité et de férocité excessives, laquelle révolte fut à l'origine du courant de philosophie pénale désigné par la suite du nom d'école classique. De même en est-il de la révolution entreprise, dans le dernier tiers du siècle passé, par "Lombroso" et ses deux collègues "Ferri" et "Garofalo", contre l'école tant classique que néo-classique, après la faillite éprouvée par leur politique criminelle basée sur le double principe de la responsabilité et la peine rétributive.

3. — Si l'Organisation des Nations-Unies, en adoptant le terme de "défense sociale", a donné, sur le plan international, droit de cité au dit terme et au mouvement qu'il signifie, — il n'en demeure pas moins que l'existence de ce terme, dans la législation positive interne, a été pour la première fois reconnue par la loi belge de défense sociale édictée en 1930. Nul doute que le législateur belge ne s'est engagé dans cette voie qu'en conséquence de la place éminente qu'occupait déjà, depuis quelques années, ce terme et le sens qu'il reflète dans le domaine pénal. L'expression "défense sociale" avait été en fait, dès l'avènement de la révolution positiviste, largement usitée dans les oeuvres des criminalistes. Ainsi, elle fut employée par Enrico Ferri, un des chefs de l'école positiviste. Il en fut de même des maîtres de l'école néo-classique de la fin du siècle passé, tels Raymond Saleilles (France), Adolphe Prins (Belgique) et Von List (Allemagne), lesquels, quoique influencés par les idées de l'école positiviste,

n'ont pas vu cependant leur foi s'ébranler dans la théorie du droit pénal. Le terme de défense sociale est plus largement usité, à la même époque, par les maîtres de la "Terza Scuola" et plus particulièrement par "Carnevale". Ce terme devint monnaie courante dans les œuvres des criminalistes suite aux progrès enregistrés par la criminologie et les sciences criminelles expérimentales. C'est ainsi que dès le milieu de notre siècle, il plût à certaines institutions et organisations spécialisées de se donner ce terme comme dénomination.

4. — Le terme "défense sociale" n'est donc pas une innovation de notre époque actuelle. C'est une création, en effet, de l'école positiviste, — comme il en fut pour elle des "mesures de sûreté", — et pourrait ainsi symboliser sa politique criminelle. Malgré le fait que ce terme a continué à exister, tout au long de cette période de temps, jusqu'à devenir aujourd'hui symbole et dénomination, il n'en reste pas moins qu'il n'a pas toujours conservé une acception identique chez tous les criminalistes qui en firent usage. Telle est, en fait, la raison qui nous amène à tenter la détermination de la véritable notion de défense sociale, entendant par là donner plus de clarté au but recherché par notre Organisation Panarabe qui vient de voir le jour. Il ne suffit pas, en effet, que l'"Organisation Panarabe de Défense Sociale" s'intitule ainsi, pour que cette conception fut d'emblée déterminée.

Section II

EVOLUTION HISTORIQUE DE LA NOTION DE DÉFENSE SOCIALE

5. — Si le terme "défense sociale" est d'origine relativement récente, puisqu'il remonte seulement à l'école positiviste au dernier tiers du siècle passé, il reste toujours que l'idée générale correspondant littéralement à ce terme, c'est-à-dire le sens qui lui est exactement conforme, est aussi vieille que l'idée même de peine. Il en est ainsi pour autant que le but recherché est de prémunir la société, au moyen de la peine, des actes et agissements qui lui portent préjudice, ou qui constituent une menace à son ordre social et à ses impératifs. La notion initiale et directe de la défense sociale, évidemment antérieure à l'existence du terme, dérive donc de la fonction utilitaire de la peine, soit par

l'élimination du criminel ou sa ségrégation, soit par la prévention collective par voie d'intimidation. La peine de mort, qui représentait l'idée de "châtiment", était d'usage courant dans l'Antiquité et au Moyen-Age. Elle remplissait alors le rôle de défense sociale dans ce sens primitif, c'est-à-dire, par l'élimination, d'une part et par l'intimidation, d'autre part. La notion moderne de défense sociale ne fit son apparition que lorsqu'on s'avisa à faire de la peine un moyen de prévention spéciale, c'est-à-dire le moyen d'empêcher le délinquant de récidiver. Ce qui est vraiment admirable, c'est que l'on a pu rencontrer chez Platon les prémisses de cette pensée. Cet illustre philosophe grec a étudié, entre autres, la question de la peine, lui prêtant une fin utilitaire qui est la prévention de l'infraction en général. Pour empêcher le criminel lui-même de retomber dans l'infraction, il faut évidemment le maintenir en vie. Platon fut ainsi le premier qui pensa à substituer "la prison" à la peine capitale alors prédominante à son époque. L'on voit par là que l'idée de défense sociale chez Platon est fondée sur le concept de prévention spéciale, en sus de la prévention collective. Le moyen auquel il recourt est la peine privative de liberté qui permet le redressement du délinquant et suffit à l'intimidation. Cet intérêt porté, — dans la réaction sociale contre le crime, — à la personne du délinquant, est le trait qui distingue la notion moderne de défense sociale du sens primitif que ce terme évoque directement. Il s'agit pour nous, en vue de prospecter l'évolution de ce concept à travers l'histoire, d'y distinguer trois phases qui viennent parallèlement avec celles qui ont marqué l'évolution de la notion de la peine dans l'histoire de la pensée pénale, à savoir :

- la phase classique,
- la phase de la révolution positiviste,
- la phase qui a suivi à nos jours la révolution positiviste.

§ 1. — PHASE CLASSIQUE

A. — Révolte de Beccaria.

6 — Remontant au début de l'école classique, c'est-à-dire au "Traité des délits et des peines", — œuvre du jeune philosophe Cesarae de Beccaria, fondateur de cette école, — c'est uniquement la notion initiale de défense sociale que nous y entrevoyons, à savoir

la notion utilitaire de la peine par la prévention collective. Certains auteurs pourraient être amenés à penser que "Beccaria" fut le premier qui ait proclamé, dans les temps modernes, l'idée de défense sociale par la prévention spéciale. Pareille pensée pourrait provenir du fait que ce grand philosophe ait déclenché la révolte la plus grande contre la peine de mort et contre la cruauté séculaire du droit pénal en général, rejoignant par là Platon qui prêcha dans l'Antiquité la substitution de la peine de l'emprisonnement aux peines inhumaines, constituées alors par les peines corporelles en général et plus spécialement par la peine de mort. La révolte de "Beccaria" contre cette dernière peine n'est pourtant que le fruit de ses seules préoccupations humanitaires; elle n'est pas, chez lui, le produit d'une politique pénale tendant à l'adoption de la peine privative de liberté en tant que moyen de prévention par le redressement du délinquant. Il en est de même chez les autres maîtres de l'ancienne école classique, tels notamment "Germey Bentham" et "Anselme Feurbach", qui concentrent leur attention, en dépit de leur accord quant à la fonction utilitaire de la peine, sur la prévention générale par l'intimidation. A preuve la théorie de "l'utilité" de la peine chez Bentham, qui veut que la prévention collective se réalise par le lien qu'établit l'individu entre la douleur qu'il ressentirait de la peine s'il venait à commettre l'infraction, et le plaisir que cet individu éprouverait en évitant la dite peine en s'abstenant de toute transgression des ordres et prescriptions de la loi pénale. Bref, l'ancienne école classique n'inspire qu'une politique pénale tendant uniquement à la protection de la société par la voie de la répression. Telle est d'ailleurs la fonction utilitaire de la peine proclamée par la philosophie classique, en substitution à l'idée de vengeance collective jusqu'alors prédominante.

3 — *École pénitentiaire.*

7 — Malgré que l'école classique ait ignoré une notion même rudimentaire de la défense sociale dans le sens actuel du terme, — c'est-à-dire au sens de prévention spéciale portant intérêt à la personne même du délinquant — il reste toujours que les sentiments humanitaires qui imprègnent la philosophie de "Beccaria" et ceux qui l'ont suivi, ont eu certes pour effet de préparer la voie à l'avènement de la politique de défense sociale dans le sens moderne du mot. Il en est ainsi parce que la révolte déclenchée par "Beccaria" et ses partisans, — contre l'emploi excessif de la peine

de mort et à l'encontre de la cruauté dans son exécution, — fut d'un effet prodigieux sur la législation de la Révolution française et sur les autres législations ultérieures. Citons parmi les conséquences les plus saillantes : la délimitation des cas d'application de la peine capitale, la réduction progressive du nombre de ces cas, la substitution de la peine privative de liberté à la peine capitale en vue de combler le vide créé à cet égard. Nul doute que le fait de considérer "la prison" en tant que peine, à partir du Code de 1791, est en soi la consécration de la révolte de "Beccaria" contre la peine de mort. Cet événement prend, dans l'histoire de l'évolution du droit pénal, une place non moins grande que le principe de la légalité qui avait été consacré auparavant par la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen", proclamée en 1789.

Avec la fin de l'époque napoléonienne, — dont les conditions avaient nécessairement amené le retour de la politique d'intimidation, — ainsi qu'avec le rayonnement des principes de la philosophie néo-classique revêtant en revanche, à l'égard du délinquant, un caractère de tolérance et de modération, la peine privative de la liberté devint le symbole de la punition. Tous ces changements ont trouvé leur expression tangible dans la révision apportée en 1832 au Code pénal napoléonien, de même que dans la grande restriction des cas d'application de la peine de mort, et la possibilité du recours au système des circonstances atténuantes sur une plus grande échelle. Lorsque l'institution de "la prison" s'est généralisée, il s'est formé, au sein de l'école néo-classique au cours de la première moitié du siècle dernier, un courant qui prit le nom d'"Ecole pénitentiaire". Ce courant n'avait d'autre but que d'établir une politique pénitentiaire humaine applicable dans l'exécution de la peine privative de liberté. Cette politique considérait la peine un moyen de redressement moral et social du délinquant, préparant sa réadaptation après sa libération. Dans cette oeuvre de redressement qui a pour but de donner une éducation au délinquant et de l'assurer d'une bonne morale, cette politique fait appel d'une part aux sentiments religieux et s'appuie d'autre part sur le travail pénitentiaire. C'est ainsi que l'école néo-classique, — disons plutôt l'école pénitentiaire, — a été celle qui fut dans les temps modernes, c'est-à-dire plusieurs siècles après les idées de Platon à cet égard, la première qui donna à la défense sociale un sens pour ainsi dire romantique, qui s'écarte de la conception initiale de la défense sociale telle qu'elle fut connue par les vieilles civilisations humaines.

8. — Malgré cet heureux commencement sur la vraie voie de la défense sociale, dans le cadre de la philosophie classique d'alors il n'empêche que la tendance démesurée prise par la législation, la doctrine et la jurisprudence, à considérer l'infraction en tant qu'entité juridique abstraite, — se suffisant de l'existence de ses deux éléments matériel et moral pour évaluer, dans les limites tracées par la loi, la peine à l'échelle du préjudice et de la faute, — a eu avec le temps pour effet d'ignorer complètement la personne du délinquant. Le lien de ce dernier avec le droit pénal se trouvait alors rompu ou presque, par le simple prononcé du jugement de condamnation à son encontre et du simple fait de son incarcération. A l'égard de la justice pénale classique, le délinquant n'est plus, comme dit Saleilles, qu'une personne abstraite ignorée de la législation pénale et des tribunaux répressifs, une fois le jugement de condamnation est prononcé. Pareille conséquence inhumaine est certes le résultat des fondements de la responsabilité pénale, inhérente au principe de la responsabilité morale et à celui de la peine rétributive. Elle provient aussi de la consécration de la peine privative de liberté en tant que modèle général de punition. De même en est-il des idées avancées par l'école néo-classique pour une plus large utilisation du système des circonstances atténuantes permettant de faire, dans les limites de cette peine privative de la liberté, une application proportionnée à la faute délictuelle, c'est-à-dire en fonction du degré de culpabilité. Situation qui a pour effet de circonscire la mission de la justice pénale à entreprendre purement une opération quasi-mécanique, en faisant une application abstraite de la peine sans pour autant prêter à peu près n'importe quelle considération à la personne du délinquant. Que de plus, ce dernier, une fois jeté en prison, perd ainsi entièrement toute personnalité pour devenir, en fait et non au figuré, un quelconque "numéro".

9. — Cette déviation qui a entaché la fonction sociale de la peine tant sur le plan judiciaire que pénitentiaire, s'est vue accompagner, dans la doctrine pénale, d'une autre grave déviation. Celle-ci a centré, en effet, toute son attention sur l'interprétation des textes législatifs. Elle considéra l'infraction, avec ses éléments généraux et particuliers, le seul centre de ses recherches à l'effet d'établir les limites de la responsabilité pénale, de déterminer les conditions matérielles et morales qui la constituent, de définir les cas de non responsabilité et de diminution de la responsabilité. Pris dans le courant du "juridicisme," les auteurs furent alors amenés

à entreprendre une étude fouillée des plus petits détails théoriques. à telles enseignes que la littérature pénale s'est trouvée submergée, au cours de la seconde moitié du siècle écoulé, de nombreux traités affectant un grand nombre de volumes. Tels par exemple les ouvrages écrits par Adolphe Chauveau et Faustin Hélie, Antoine Blanche et René Garraud. C'est ainsi que le droit pénal, — institution qui régleme, sur le plan légal, la politique de défense sociale contre l'infraction, — vient rivaliser, sur le plan du "juridicisme" avec le droit civil lui-même. Situation qui fut aggravée du fait qu'on le considère, — généralement, encore jusqu'à nos jours, — comme une branche du droit privé, et ce, soit par rapport à l'enseignement juridique dans les facultés de droit ou sur le plan de l'organisation judiciaire. L'on assista alors à la disparition du côté social et humain, qui est pourtant l'essence de la fonction du droit pénal. D'où la complète méconnaissance de la personne du délinquant, comme si l'institution juridique de la lutte contre l'infraction ne lui laissait aucune place; comme si la délinquance ne fut pas un phénomène social et humain, dont le délinquant et non l'infraction est le centre véritable digne d'attention à la fois de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine. C'est ainsi que la notion de défense sociale au sens humain du mot, à peine née avec la philosophie traditionnelle de l'école néo-classique, a tôt fait de s'effondrer sous le coup des applications pratiques des principes de cette école d'une part, et par un excès de "juridicisme" d'autre part.

§ 2. — PHASE DE LA REVOLUTION POSITIVISTE

10. — S'il est vrai que les prémices de la défense sociale, au sens moderne du mot, se rencontrent dans l'Antiquité chez des penseurs tels que Platon, si elles remontent dans notre civilisation à l'école néo-classique pénitentiaire, — il reste toujours que le dernier stade de l'évolution de cette notion vers son sens actuel, revient à la révolution positiviste de la fin du siècle écoulé. Il est entendu que cette révolution avait alors éclaté en Italie suite à la faillite, dans le domaine de la lutte contre la criminalité, des deux écoles classique et néo-classique, laquelle faillite avait fini par prendre au milieu du 19^e siècle, une allure catastrophique. La vague de criminalité était, en effet, devenue sans précédent. Ce fut là, en fait, une conséquence logique de l'esprit de tolérance donné à la peine, et qui avait prévalu lors de l'élaboration des

législations pénales européennes depuis la révision apportée en 1832 au Code pénal napoléonien. C'est ainsi que Docteur "Cesare Lombroso" a levé, par son ouvrage intitulé "L'homme criminel" (1876), l'étendard de la révolte contre l'école pénale classique. Il fut suivi par "Enrico Ferri" qui écrivit un livre sur la "sociologie criminelle" (1881) et par le magistrat "Raphael Garofalo" qui publia un ouvrage sur "la criminologie" (1885). Ces savants érudits ont suivi, dans leurs oeuvres, en effet, la méthode de recherches scientifiques, expérimentales et déductives. Cette méthode prévalait alors, dans tous les domaines de la connaissance humaine, chez des penseurs et savants — tel que Claude Bernard, August Comte, Darwin. Cette méthode signifiait dans le domaine de la criminalité la recherche des causes de celle-ci. Chacun de ces criminalistes a entrepris l'étude, sous un aspect déterminé, du phénomène de la criminalité à travers la personne du délinquant vu sous le prisme de sa conformation morale et psychologique, ou sous l'angle du milieu social dans lequel il vit, sous les différents rapports de l'économie, de l'éducation, de l'hygiène et de la culture. Ainsi, ces études sociales et humaines, premiers fondements de la criminologie, ont amené ces auteurs à rapporter la criminalité à des causes biologiques et sociales. Ces données qui reviennent à dire que le délinquant est poussé, par déterminisme et sans libre arbitre, à commettre l'infraction, s'avèrent les fondements qui ont servi à l'Ecole positiviste pour asseoir sa philosophie pénale et sa politique de défense sociale contre l'infraction.

11. — La philosophie positiviste est donc fondée sur la négation des principes du droit pénal classique, à savoir le principe du libre arbitre et celui de faute en tant que base de la responsabilité pénale; de même que la négation du principe de la peine rétributive qui est une conséquence de l'application de ces deux principes. Cette philosophie pénale positiviste établit par contre sa politique criminelle, sur les données de l'observation et de l'expérience qui affirment que l'homme est en général poussé à commettre l'infraction sous l'effet de motifs personnels et sociaux. Elle est, en somme fondée sur le principe du déterminisme dans la criminalité. Ceci étant, la protection de la société contre celle-ci se fera par l'attaque de ses causes et mobiles que l'on découvre par l'examen de la personne du délinquant. Si ces causes et mobiles sont inhérents à la conformation morale, mentale, psychique ou psychologique du délinquant, celui-ci sera alors considéré un être dangereux qu'il faut, suivant les cas, soit d'exterminer, éliminer ou réclure; soit

de lui assurer un traitement curatif (théorie de l'état dangereux). Par contre l'homme normal, que le pur hasard a conduit à l'infraction, ou qui est poussé sous l'effet d'une passion violente, n'est qu'une exception et ne présente, de toutes façons, aucun danger ; partant, il ne constitue pas le type criminel visé par la politique de défense sociale. Bref, dans la lutte contre le fléau social de la criminalité, la philosophie criminelle positiviste recourt aux "mesures de sûreté" qui ont pour effet l'extermination du criminel dangereux, son élimination, sa ségrégation ou sa détention dans une maison de santé lorsqu'il est mentalement ou psychologiquement malade. En fait, l'idée de ces "mesures" est le symbole de la politique criminelle positiviste, tout comme la peine est le fondement de la politique pénale traditionnelle. Le principe du déterminisme permet, en toute logique, de prendre de semblables mesures à l'encontre de certains cas prédélictuels, c'est-à-dire à l'égard de personnes dont "l'état dangereux" présume un danger imminent de perpétration de l'infraction. Tels, par exemple, les cas des débilés mentaux, les suspects, les vagabonds et les toxicomanes.

12. — La théorie de "l'individualisation" est considérée le signe distinctif de la politique criminelle positiviste. Elle signifie la soumission de chaque délinquant, d'après sa situation particulière, aux mesures de protection sociale qui lui sont compatibles. Ce peut être à cet égard l'extermination, l'élimination, la ségrégation, le traitement curatif, la réformation, ou même l'amendement et la simple rééducation dans les cas de la délinquance juvénile. Cette théorie exige, en conséquence, la classification des délinquants en catégories homogènes, — refusant ainsi la classification des infractions, telle qu'entreprise par l'école classique, — suivant le degré de danger social qu'elles représentent. L'idée d'individualisation, ainsi que la classification des délinquants que cette individualisation comporte nécessairement, impliquent l'existence d'une variété d'institutions et d'établissements de défense sociale venant prendre lieu et place des prisons et bagnes traditionnels. La théorie de l'individualisation a vu naître, en même temps qu'elle, la science pénitentiaire moderne, comme il en fut exactement de la criminologie née avec les études scientifiques et expérimentales entreprises par les premiers maîtres de l'école positiviste, en vue de la prospection des causes de la criminalité dans la personne du délinquant, dans le milieu où il vit et à travers les autres conditions sociales qui lui sont propres.

13. — On peut résumer l'ensemble des idées qui précèdent et qui constituent, dans l'école positiviste, la philosophie et la politique de la défense sociale, ainsi qu'il suit : le délinquant étant poussé à la délinquance par des motifs inéluctables personnels et sociaux, il s'ensuit que "l'état dangereux" et la nécessité d'en prémunir la société deviennent la justification philosophique de la politique criminelle ; le trait distinctif de celle-ci est l'élimination ou la ségrégation pour les cas épineux et embarrassants, ... le traitement curatif pour les autres cas de maladie. Les moyens employés par cette école positiviste sont les mesures de défense sociale, en tête desquels la peine de mort en tant que mesure exterminatoire décisive, ... la détention, pour une durée indéterminée, soit en vue de la ségrégation ou du traitement, en y faisant application du principe de l'individualisation suivant l'état de chaque délinquant et la catégorie à laquelle il appartient. Cette école positiviste recourt enfin à l'affectation d'établissements de défense sociale, en rapport avec la classification scientifique des différentes catégories de délinquants. Elle professe donc, à l'égard de la défense sociale, une conception réaliste entièrement différente de la conception romantique, dont nous avons rencontré les prémices chez Platon dans l'Antiquité, et dont nous avons perçu une notion claire chez l'école pénitentiaire néo-classique des temps modernes. Si cette conception tourne, comme il en est de celle romantique, autour de la personne du délinquant, c'est-à-dire autour de la notion de prévention spéciale, — il n'empêche qu'elle est toujours dirigée en vue essentiellement de la protection sociale. L'intérêt porté à la personne même du délinquant n'est que chose incidente dans les cas de maladies appelant un traitement. Cette méthode réaliste de la politique criminelle s'adapte aux exigences des systèmes politiques totalitaires, à ces régimes qui ne prêtent aucune attention à l'individu, portant leur intérêt total sur l'Etat dans la personnalité duquel se diluent toutes les entités individuelles. C'est, en fait, de cette école positiviste que s'est inspirée la politique criminelle qui a prévalu dans les Etats totalitaires à la veille et durant la deuxième guerre mondiale, et dont les camps de concentration et les exterminations systématiques furent les corollaires immédiats.

§ 3. — PHASE POST-REVOLUTION POSITIVISTE

A. — Des doctrines éclectiques.

14. — *La Terza scuola* — la philosophie positiviste, — fondée sur la négation du libre arbitre ainsi que sur les principes qui en

découlent de faute, de responsabilité morale et de peine rétributive, — a fait l'objet d'une violente réaction de la part des contemporains d'alors, partisans de l'école néo-classique. C'est alors qu'un groupe d'auteurs italiens, convaincus avec l'école positiviste du principe du déterminisme en matière criminelle, ont tenté de tempérer cette campagne véhémement en allant à mi-chemin au devant de l'école positiviste. Ces auteurs ont admis "la peine" pour le rôle qu'elle joue dans la prévention collective, et pour l'apaisement qu'elle produit sur les sentiments de réprobation générale née de l'infraction. "Carnevale" et "Alimena" furent les promoteurs de cette tendance éclectique qui prit le nom de "Terza Scuola." Nous sommes, de toute évidence, en présence d'un courant éclectique de tendance positiviste. C'est ainsi que ce courant suit l'exemple de l'école positiviste quant aux objectifs de la politique de défense sociale, c'est-à-dire qu'il donne à la protection sociale, même par l'extermination des criminels dangereux, la primauté sur les considérations relatives à l'intérêt porté au délinquant et aux tentatives de son redressement.

15. — *L'Union Internationale de droit pénal.* — Malgré que la philosophie positiviste, fondée sur la négation radicale de la notion de responsabilité morale et le rejet, par conséquent, du droit pénal dans son ensemble, ait provoqué la révolte des maîtres de l'école néo-classique contemporains d'alors, — il n'en demeure pas moins que les résultats prodigieux auxquels aboutirent les recherches scientifiques et les prospections réalistes dans la détermination des causes de la criminalité, ont produit chez ces auteurs une véritable crise de conscience. Ils n'ont pas eu à cacher, par ailleurs, leur admiration pour les meilleurs éléments constitutifs de la politique de défense sociale positiviste, à savoir notamment la théorie des "mesures" et celle de "l'individualisation" qui lui est inséparable. C'est à partir de ce double sentiment qu'un courant éclectique est né, sur le plan du droit pénal, entre la philosophie pénale traditionnelle et certains aboutissants de la politique criminelle positiviste. C'est en somme un courant d'essence classique différent de celui de la "Terza Scuola". Ce courant a pris corps plus tard dans "l'Union Internationale de droit pénal", fondée en 1880 par trois grands professeurs de droit criminel : Von Liszt (Allemagne), Adolphe Prins (Belgique) et van Hamel (Hollande).

Le compromis porte, dans le programme de cette Union, sur deux idées principales. D'une part, la nécessité de diriger le droit pénal

dans la voie de la lutte contre la criminalité en tant que phénomène social, ce qui signifie l'adoption de la politique de l'école positiviste quant à l'intérêt porté à la personne du délinquant en vue d'entreprendre sur lui un examen introspectif et social ; en même temps qu'il signifie l'abandon, au contraire, du courant traditionnel alors prédominant qui considère l'infraction comme une entité juridique et centre de gravité du droit pénal. La nécessité, d'autre part, et conséquemment à la première idée, — que le droit pénal mette à profit les données de la criminologie humaine et sociale ; subséquemment la classification des délinquants en base de l'objectivité scientifique. L'Union Internationale de droit pénal s'est souciée, — depuis lors et tout au long d'une série de congrès internationaux qu'elle tint à partir de 1889 jusqu'à la première guerre mondiale où ils furent interrompus, — de développer ces deux fondements théoriques de la conception éclectique qu'elle a épousée. La note dominante était alors l'accouplement de la notion traditionnelle de peine représentée par la prison, avec la politique criminelle positiviste constituée par les mesures et les particularités qui s'y rattachent, en tête desquelles l'individualisation et l'idée de la sentence indéterminée.

16. — Durant la même époque, d'éminents criminalistes ont publié en France des oeuvres savantes venant appuyer la ligne de "l'Union Internationale de droit pénal" et fournissant, à la compréhension des éléments constitutifs de cette conception éclectique, les éclaircissements théoriques voulus. C'est ainsi que Gabriel Tarde a publié plusieurs écrits dont sa fameuse "philosophie pénale". De même en est-il de Raymond Saleilles qui a publié sur le plan de la politique criminelle, son ouvrage magistral "l'individualisation de la peine" (1901). Le soutien prodigué par cette école éclectique française à l'Union Internationale de droit pénal, permit à la ligne éclectique de gagner la confiance des législations pénales traditionnelles existantes. Le fait de ne pas attaquer le principe classique du libre arbitre, et le principe positiviste du déterminisme, offrit la possibilité de mettre à profit, dans l'application pratique, tout à la fois la peine et les mesures de sûreté tendant à l'amendement. C'est ainsi que les législations traditionnelles ont commencé, dès la fin du siècle écoulé, à faire application, sur le plan de la politique criminelle, de l'institution des maisons de réforme à l'intention des jeunes délinquants, voire des délinquants d'habitude. De même en est-il de l'idée d'individualisation et ses applications particulières à la peine privative de liberté, qui se sont progressivement infiltrées

dans les codes pénaux et dans les systèmes pénitentiaires. C'est ainsi que fut connue l'institution de la libération conditionnelle et le système de sursis à l'exécution de la peine. Dans le même ordre d'idées, certains cas dangereux prédélictuels, tel le vagabondage, se virent incriminés et soumis à différentes sortes de mesures qualifiées de peines. Il en fut de même sur le plan pénitentiaire, où de nombreuses réformes tirées de l'idée d'individualisation dans l'exécution de la peine, commencèrent progressivement à s'infiltrer, à telles enseignes que la peine de l'emprisonnement tendait presque à se convertir en une mesure de défense sociale.

17. — En fait l'Union Internationale de droit pénal ainsi que l'école éclectique française ont imprégné à la défense sociale contre l'infraction sa notion humaine moderne, qui n'est différente de la notion actuelle que dans la mesure de l'évolution naturelle qu'elle a subi par suite des progrès réalisés, tout au long d'un demi-siècle, par les sciences criminologiques et expérimentales. Nous pouvons dire en bref que cette conception éclectique de défense sociale est une politique criminelle à triple base. Elle est, d'une part, fondée sur l'utilité tirée de la peine en vue de la prévention collective et l'apaisement de la réprobation générale née de l'infraction. Elle est de même fondée sur l'utilité tirée de la théorie de l'individualisation de la peine, à l'effet de convertir la peine privative de liberté en une sorte de mesure de sûreté ayant pour but la prévention spéciale par le redressement du délinquant et sa resocialisation. Enfin, elle met à profit la théorie positiviste de l'état dangereux afin de pouvoir soumettre les débiles mentaux, les anormaux et les délinquants d'habitude à des sortes de mesures de sûreté curatives et de réformation. C'est ainsi que l'école éclectique a pu saisir, — en tant que fondement de la politique de défense sociale contre l'infraction, — le sentiment humain qui se puise dans l'idée de l'intérêt à porter à la personne du délinquant, et de la sollicitude dont il faut l'entourer. C'est là exactement le même concept professé par l'école pénitentiaire néo-classique. Tout ce qu'il en est, c'est que l'école éclectique a fourni à la défense sociale une nouvelle conception réaliste qu'elle a tirée de la théorie positiviste des mesures de sûreté, et de la théorie de l'individualisation qui en est inséparable.

18. — *La Société Internationale de droit pénal, l'Ecole technico-juridique et l'Ecole pragmatique.* — La première guerre mondiale a pour effet d'interrompre les congrès de l'Union Internationale de droit pénal, que le décès de ses fondateurs avait laissé se

désagréger par ailleurs. Le mouvement éclectique a cependant, après la fin des hostilités, repris son cours sur le plan international grâce aux efforts de la Société Internationale de droit pénal qui avait été fondée à Paris en 1924, et qui n'avait pas cessé depuis lors de tenir régulièrement ses assises internationales, lesquelles ne furent provisoirement interrompues qu'au cours de la deuxième guerre mondiale. Par ailleurs, le mouvement éclectique s'était, sur le plan interne, maintenu vivant à travers certaines écoles, telles l'école technico-juridique fondée par Sabatini à Rome, et l'école pragmatique fondée par le professeur Saldana à Madrid. Ces efforts, — qui ne sont en somme que le prolongement du mouvement éclectique qui a débuté comme nous le savons dès la fin du siècle dernier, — ont eu pour seul mérite de reviver ce mouvement que la première guerre mondiale avait paralysé ; et la situation demeura telle jusqu'à la déclaration de la deuxième guerre mondiale. Il est évident que les systèmes positivistes qui se sont introduits dans les législations pénales dans l'entre-deux guerres, se sont inspirées de cette seconde phase du mouvement éclectique. Situation analogue à celle des amendements apportés à certaines législations, dès la fin du siècle écoulé, sous l'influence des écoles éclectiques à leur premier stade, celle notamment de l'Union Internationale de droit pénal ainsi que de l'école éclectique française qui venait à son appui. Citons à titre d'exemples de systèmes récemment établis : l'institution de la "probation" et le système de l'examen des condamnés et leur classification avant leur répartition sur les prisons et établissements de défense sociale. Mais la plus importante des réalisations législatives de cette époque fut indubitablement la loi belge de défense sociale promulguée en 1930. Cette loi est le symbole le plus marquant de la conception de la défense sociale, telle qu'elle a été concrétisée par les écoles éclectiques qui ont suivi la révolution positiviste. Elle a proclamé pour la première fois, en effet, l'adoption par un texte législatif exprès, — à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude, — de "mesures de défense sociale" dénuées de tout caractère punitif, et ceci, non en fonction de l'imputabilité ou responsabilité pénale, mais en base uniquement du danger. Nul doute, d'ailleurs, que ce fut cette même loi belge qui avait donné l'exemple à deux autres législations très avancées à la même époque ; à savoir la loi espagnole de défense sociale (1935), et le Code de Défense sociale de Cuba (1936).

B. — Des doctrines de la défense sociale

19. — *Révolte du professeur Filipo Gramatica.* — A la suite de la deuxième guerre mondiale, — et certes par contrecoup au drame éprouvé par la personne humaine dans les camps de concentration et d'extermination qu'établirent durant la guerre certains Etats belligérants au régime totalitaire, jusqu'à créer la révolte dans la conscience universelle, — il s'est dessiné en Italie, toujours fidèle à sa tradition d'avoir l'initiative des révolutions pénales, un nouveau courant extrémiste voire révolutionnaire, dont le Professeur Gramatica fut le promoteur. La réprobation vouée par ce courant à la peine de mort, la foi qu'il professât au respect dû à la personne humaine même celle du délinquant, ont eu chez ce courant un tel élan qu'il fut amené à revendiquer l'abolition de l'ensemble des peines, voire l'abolition du droit pénal tout entier. Les tenants de ce courant ont déclaré se suffire, sur le plan de la lutte contre l'infraction qu'ils appellent désordre social, d'une politique purement et entièrement sociale, ayant pour pivot l'étude de l'individu antisocial, à partir des données des sciences expérimentales modernes. Le but est de déterminer les causes d'anomalie du délinquant et d'établir le traitement propre à sa guérison, son redressement et sa resocialisation. Contrairement à l'école classique, il n'y a donc ici ni infraction, délinquant ou peine. De même n'y a-t-il pas place, — à la différence de l'école positiviste, — ni au déterminisme criminel, aux malades ou dangereux. Ce n'est en somme qu'un désordre social qui ne devrait être une source de menace à la dignité humaine. La théorie du professeur Gramatica garde cependant le souvenir, tant de l'école classique que de l'école positiviste. C'est ainsi qu'elle tire de l'école pénitentiaire classique, l'idée de l'intérêt à porter à la personne du délinquant, dans une tentative de redressement et de resocialisation. Elle puise dans l'école positiviste, l'idée des mesures ainsi que la théorie de l'individualisation qui l'accompagne, en tant que moyen pour parvenir à cette fin humanitaire qui est la tentative de redressement du délinquant et de sa réadaptation.

C'est à travers cette théorie extrémiste, que se dégage l'idée principale qui est le support de la première école de défense sociale dans l'histoire de l'évolution de la pensée pénale, à savoir l'idée de l'intérêt à entreprendre l'examen de la personne du délinquant ou de l'individu antisocial. L'objectif humain recherché par cette école est le redressement du délinquant, et sa récupération autant que

possible par la collectivité. Son objectif social est la lutte contre la criminalité et le désordre social en général. Telle est, en somme, le contenu de la politique de défense sociale exprimée par le professeur Gramatica depuis qu'il a fondé, en 1945 à Gênes, le "Centre d'études de défense sociale", politique qu'il n'a cessé depuis lors d'affirmer, soit dans ses oeuvres sous le mot d'ordre de "lutte contre la peine", ou dans les différents congrès internationaux de défense sociale qui se tinrent régulièrement à ce jour, et dont le premier eut lieu à San Remo en 1947. L'on voit ainsi que le professeur Gramatica a été le promoteur, en Italie, de la troisième révolte dans le domaine pénal, deux siècles environ après la révolte de Beccaria, et 70 ans après la révolution positiviste.

20. — *Doctrine du Conseiller Marc Ancel* — La doctrine du professeur Gramatica a provoqué le désarroi chez les partisans de la politique criminelle fondée, dès le début du siècle, sur l'idée de conciliation des mesures de sûreté d'une part, et la peine privative de liberté subordonnée à la théorie de l'individualisation d'autre part. Cette crise de conscience rappelle, à certains égards, celle qu'avait provoquée à la fin du siècle passé la révolution positiviste chez les partisans de l'école néo-classique. Le Conseiller Marc Ancel, qui fut en France le premier à éprouver la portée de cette crise, a tenté de lui trouver une issue. Il a estimé, à leur juste valeur en effet, les mobiles humains qui ont amené le professeur Gramatica à se révolter contre la peine de mort, ou toute autre mesure exterminatoire. De même a-t-il apprécié sa révolte contre le principe positiviste du déterminisme dans l'interprétation du phénomène de criminalité, lequel principe avait, en fait, conduit les Etats totalitaires à abuser de la dignité humaine, dans les camps de concentration et d'extermination systématique. Cette tragique dénaturation dans l'application de la politique criminelle, n'a pas pour autant justifié, chez le Conseiller Marc Ancel, de conclure à la nécessité de l'abolition du droit pénal. C'est alors qu'il formula sa théorie sur "la défense sociale nouvelle," dans l'ouvrage magistral qu'il publia sous ce titre en 1954. Nous estimons que cette théorie nouvelle, dans le domaine de la politique criminelle, fait suite à l'école française qui accompagnât, dès la fin du siècle écoulé jusqu'à la première guerre mondiale, le mouvement éclectique dirigé par l'Union Internationale de droit pénal. Elle n'en est différente, d'ailleurs, que par certaines particularités distinctives, s'inspirant de sentiments religieux et humains, — qui font appel à un attachement plus étroit aux fonde-

ments philosophiques de l'école classique, — ou bien tirant leur origine du souvenir de la terrible tragédie à laquelle la politique criminelle avait conduit les Etats totalitaires, ainsi que du sentiment de réprobation qui en est résulté à l'égard de toutes mesures, à appliquer dans la politique de défense sociale, qui seraient inhumaines ou qui porteraient atteinte à la liberté individuelle.

21. — Le Conseiller Marc Ancel s'en tint, sur le plan philosophique, aux trois principes traditionnels proclamés, depuis deux siècles, par Beccaria, à savoir : le principe de légalité dans l'incrimination, le principe du libre arbitre dans la responsabilité pénale, le principe de la peine rétributive. Le Conseiller Ancel refuse, en conséquence, le principe du déterminisme dans l'interprétation du phénomène de criminalité tel que professé par l'école positiviste, rejetant par là même la négation du droit pénal, conséquence logique du dit principe. C'est ici qu'apparaît la différence subtile entre le Conseiller Ancel et l'école éclectique. Celle-ci, comme nous l'avons vu, passe outre, en effet, aux considérations philosophiques dans sa politique criminelle, et ce en ne s'attachant ni à l'idée du libre arbitre, ni à celle du déterminisme dans l'interprétation du phénomène de criminalité. Mais d'autre part quel que soit son attachement aux dits principes traditionnels, Marc Ancel ne se confond pas pour autant avec l'école néo-classique, dont la déviation juridiciste a eu pour effet, au cours du siècle passé, de faire de l'infraction, — en tant qu'entité juridique abstraite, — le centre du droit pénal, et qui a eu aussi pour effet de faire abstraction presque complète de la personne du délinquant. C'est ainsi que le Conseiller Marc Ancel attaque le "juridicisme," qui a fait départir le droit pénal de sa véritable fonction sociale, et déclare que, dans cette branche, le côté social doit l'emporter sur le côté juridique.

22. — C'est à partir de ces fondements théoriques que le Conseiller Ancel établit sa politique nouvelle de défense sociale contre la criminalité, politique que nous nous permettons de résumer comme suit :

- a) nécessité de considérer l'infraction comme étant, au premier chef, un phénomène social. De là, découle la nécessité d'orienter la politique criminelle en vue principalement de la protection sociale, par la prévention spéciale en premier lieu, et ce en luttant contre les causes de l'in-

fraction, révélées par l'examen scientifique, subjectif et social, de la personne du délinquant. Cette conception est, en tous points, conforme à l'idée d'individualisation de la peine préchée par Saleilles il y a plus d'un demi-siècle. Il s'agit néanmoins, chez le Conseiller Ancel, d'une individualisation réaliste allant de la phase de l'instruction et celle du jugement jusqu'à la phase postérieure. Dans cette dernière phase, elle se traduit par une classification scientifique et objective des condamnés, en vue de leur répartition sur les prisons et établissements de défense sociale appropriés. Ce modèle d'individualisation, — connu sous le nom d'individualisation du traitement, — est pratiqué, en fait, par nombre de pays, en tête desquels la Belgique et l'Italie. Notons que ce côté de la politique de défense sociale est celui-là même signifié par l'O.N.U., lorsqu'elle emploie l'expression "la prévention du crime et le traitement des délinquants" en tant que devise pour ses congrès périodiques, qui commencèrent à Genève en 1955, suite aux douze congrès que la "Commission Internationale pénale et pénitentiaire" avait organisés entre 1880 et 1950.

- b) la lutte contre la criminalité appelle nécessairement, — mais seulement en second ordre, et en vue de la prévention des cas criminels dangereux, — le recours à des mesures appropriées de défense sociale. C'est là, certes, une des données de l'école positiviste et de sa théorie de "l'état dangereux" ou "témibilité." Le Conseiller Marc Ancel rejette cependant, d'une part, les mesures pré-délictuelles étant en contradiction avec le principe de la légalité, et portant atteinte au principe de la liberté individuelle. Il condamne, d'autre part, la peine de mort, parce que jurant avec tout sentiment humain, influencé à cet égard par le fait que les Etats totalitaires avaient fini, en appliquant cette peine, par sombrer dans la méthode d'extermination systématique.
- c) La nouvelle politique criminelle est de caractère à la fois réaliste, social et humain. Ce triple caractère se manifeste dans tous les domaines relatifs à l'infraction, c'est-à-dire tant à l'égard du code pénal qu'à l'égard du procès pénal depuis la phase de l'instruction jusqu'au prononcé

du jugement et puis l'exécution de la peine. Il se manifeste, en outre, dans la phase qui est postérieure à cette exécution. Il s'agit de mettre à profit, dans l'ensemble de ces domaines, les données fournies par les sciences expérimentales, criminologiques ou sociologiques, pour entreprendre l'étude de l'acte délictuel, ainsi que de la personne du délinquant, en vue d'une individualisation réaliste tendant, autant que possible, au redressement et à la réadaptation sociale de celui-ci. C'est dans ces seules limites cependant que la politique de défense sociale nouvelle s'appuie sur les sciences expérimentales. Aucune emprise donc de la criminologie et de ses branches sur le droit pénal.

RECAPITULATION

23. — Nous pouvons résumer dans les points suivants, tout le contenu de cette première partie de notre étude :

- a) La défense sociale est un terme d'origine récente, remontant étymologiquement à l'école positiviste italienne. La diffusion de ce terme, et le rayonnement du contenu nouveau et plus large qu'il possède, remontent à l'après deuxième guerre mondiale, grâce au professeur Comte Gramatica.
- b) La défense sociale possède deux conceptions principales. La première, — antérieure à l'emploi du terme, — n'est en somme que la protection sociale directe contre la criminalité. C'est là une très vieille conception, synonyme de la fonction utilitaire de la peine. Elle consiste, d'une part, dans l'extermination du criminel, son élimination ou sa ségrégation, et d'autre part, dans l'intimidation d'autrui. L'école positiviste a connu cette conception, quoiqu'elle l'ait fondée sur des bases réalistes, que résume la théorie de l'état dangereux. Cette école a proposé, en vue d'appliquer cette conception de défense sociale, une politique criminelle également réaliste, ayant pour devise les "mesures" et l'individualisation en substitution à la peine rétributive. La deuxième conception est de date récente, remontant à la diffusion du terme après la deuxième guerre mondiale. Elle a pour mot d'ordre la lutte contre

la criminalité. — qui n'est autre chose que la manifestation la plus grave du désordre social, — par les soins à apporter à la personne du délinquant effectif ou éventuel, c'est-à-dire les soins apportés à "l'homme" noyau de la société. Cette conception humanitaire se rencontre dans l'Antiquité, sous une forme candide, chez Platon lorsqu'il se mit à prêcher la substitution de la prison aux peines corporelles et exterminatoires. On retrouve cette conception aussi dans les temps modernes, mais sous une forme plus évoluée, chez l'école pénitentiaire, qui a limité son intérêt à la personne du délinquant, dans la tentative de le redresser moralement et socialement à l'intérieur de la prison. Quant à la forme actuelle de cette conception, elle a pour devise la prévention initialement contre l'existence même du délinquant. Si celui-ci venait pourtant à exister, c'est alors la prévention contre sa récidive qu'il faut appliquer. Le mot d'ordre de la politique criminelle dans ce dernier domaine, est l'individualisation réaliste sur les divers plans législatif, judiciaire et de l'exécution.

- c) Ce qui, à partir de la révolte du professeur Gramatica, apparaît comme nouveau dans cette conception contemporaine, c'est le sentiment humain et social exprimé par un plus grand respect de la personne humaine, en ce qui concerne le traitement des délinquants effectifs ou éventuels, c'est-à-dire le traitement de l'homme en général, même délinquant.
- d) La défense sociale contemporaine est donc, somme toute, une politique sociale et criminelle progressiste. Elle est, d'une part, la prévention sociale générale contre la criminalité ou désordre social. Elle est d'autre part, le droit pénal dans sa forme la plus récente, la plus progressive et la plus évoluée, en accord avec la science, la civilisation et les principes humanitaires. D'aucuns peuvent, pris par leur enthousiasme, être amenés à prêcher l'abolition du droit pénal. Ce n'est certes pas, en l'occurrence, l'attachement à des idées utopiques ou chimériques. C'est tout simplement une profession de foi, pour voir un jour le "droit de défense sociale" se substituer au "droit pénal," sur les trois plans législatif, judiciaire et exécutif. Désir

social, humain et généreux, né d'un attachement plus fort aux principes sociaux et humains, dans la lutte contre la criminalité, qui n'est en somme que la manifestation la plus grave du désordre social.

24. — Il appert ainsi qu'à notre époque, la défense sociale n'est qu'une foi sociale nouvelle dans le domaine de la lutte contre les maux sociaux en général, et dont le plus grave est à l'évidence le phénomène de criminalité. Le mouvement actuel que prend la défense sociale n'est donc qu'un appel à l'adhésion à cette noble cause. Nous sommes fermement convaincus de cette cause dans sa forme ultime, telle que prêchée par le professeur Gramatica. Néanmoins, — comme toute conviction, même religieuse, peut comporter plus d'une doctrine, — nous pensons qu'au stade actuel de l'évolution de la pensée pénale, il faut s'en tenir à la doctrine du Conseiller Marc Ancel, laquelle représente à notre sens, la phase du "droit pénal social" que nous traversons actuellement. Cela revient à dire, que nous sommes pour un maintien provisoire et symbolique des éléments du droit pénal et de sa terminologie traditionnels. Nous sommes convaincus que pareille démarche aura pour effet de gagner à notre cause l'opinion publique, dont la pensée est surchargée d'une tradition pénale et pénitentiaire vieille de plus de deux siècles. Legs dont on ne peut raisonnablement pas se départir du jour au lendemain. Le professeur Gramatica semble être pris d'impatience, et peut-être n'a-t-il pas tout-à-fait tort. Le maintien de la vieille terminologie pénale pourrait, en effet, empiéter sur le fond même de la foi de défense sociale ou du moins entraver son cours. Mais afin de calmer l'appréhension que ce doute suscite en nous, il nous est permis de nous demander, combien de fois des religions et fois nouvelles n'ont-elles pas été, à travers l'histoire de l'humanité, diffusées, propagées et assises, après qu'elles se fussent revêtues des formes appartenant à d'autres convictions qui les ont précédées.

DEUXIEME PARTIE

DE LA POLITIQUE DE DEFENSE SOCIALE
DANS LES PAYS ARABES

25. — L'exposé que nous venons de faire, dans la première partie de notre étude, relativement au terme de "défense sociale" ainsi qu'au contenu et concept qu'il signifie, appartient entièrement en propre à l'atmosphère législative, philosophique et de politique criminelle en Europe. L'étude d'un concept arabe de défense sociale ne peut être donc sainement entreprise, que sous condition de l'appartenance des législations pénales arabes à la pensée philosophique ainsi qu'à la civilisation juridique de ce monde européen. Or, il ne fait point de doute que la majorité des législations pénales, actuellement en vigueur, dans les Pays arabes, sont entièrement tirées des législations d'origine européenne en général, et de la législation française en particulier. La preuve inéluctable de l'unicité des fondements de la civilisation des pays européens et celle de la société arabe, s'affirme par le fait que ces législations d'origine européenne, dont la dernière en date remonte à un demi-siècle environ, sont bien assises dans le monde arabe, et ce malgré la nature variée de ses parties composantes et l'éloignement qui les séparent géographiquement les unes des autres. Pareille unicité permet d'aboutir, en général, à des normes juridiques identiques ou tout au moins semblables, et plus spécialement aux mêmes conceptions et politiques criminelles. Situation qui n'a rien d'étrange, puisque le Droit Musulman et ses préceptes, plateforme de la civilisation juridique du monde arabe, comporte lui-même l'ensemble des principes essentiels qui régissent les législations pénales européennes modernes. C'est ainsi que le principe de la légalité se trouve consacré par le Coran, dont un de ses versets proclame: "Nous ne vous aurions pas infligé les tourments avant de vous envoyer un Prophète." De même en est-il du principe de la responsabilité morale et celui de la peine rétributive, piliers de la religion et du Droit islamiques. On voit par là, que la législation criminelle musulmane avait déjà, douze siècles avant "Beccaria," proclamé les principes essentiels qui ont échafaudé l'école classique, considérée dans l'histoire de la pensée pénale, la première prise de position humanitaire. Il nous appartient dès lors de déclarer, en toute quiétude, que l'idée de défense sociale, même dans son acception la plus récente, se révèle une tendance authentique agréée, en général, par nos législations criminelles arabes évoluées.

*Section I*CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE CRIMINELLE
ARABE ACTUELLE

26. — La politique criminelle n'est, en somme, que la planification de la défense sociale contre l'infraction. Cette conception, comme on le voit, est à l'origine du choix du nom donné à l'Organisation panarabe qui vient de naître. En effet, l'activité que cette organisation déploie se propose une planification suivie de la lutte contre la criminalité, évoluant d'une part avec les conditions de la collectivité arabe, d'autre part avec les progrès réalisés par les sciences criminelles expérimentales. Dans le stade actuel de notre société arabe, les Etats qui ont puisé leurs législations et institutions criminelles dans celles correspondantes de l'Europe, suivent encore une politique criminelle retardataire en général, puisqu'elle n'a pas dépassé les premiers pas de l'étape éclectique, que les pays européens ont traversé dès le début du siècle. Les législations en question restent, de fait, empreintes du sceau de l'école néo-classique prévalent à la fin du siècle passé. Si elles ont adopté des institutions telles que le sursis à l'exécution de la peine, la libération conditionnelle, la réhabilitation judiciaire et légale ; si certaines de ces législations ont marqué de grands pas dans l'évolution des institutions relatives à la jeunesse dévoyée et vagabonde ; si elles ont mis en application certains principes modernes quant à l'organisation des prisons et du travail pénitentiaire, — il n'en demeure pas moins que ces législations ignorent en général, à ce jour, le système des "mesures" propres à certaines catégories de délinquants, à l'égard desquelles les peines se sont avérées inopérantes. S'il est vrai enfin que certaines législations pénales arabes modernes, tel le Code libanais promulgué en 1943 et le Code syrien de 1949 copié sur ce dernier, font, en réalité, état de ce qu'ils appellent les "mesures de sûreté," — celles-ci restent néanmoins lettre morte à ce jour n'étant l'objet à peu près d'aucune application pratique. Rappelons, d'autre part, que le recours de certains pays arabes à l'incrimination de cas dangereux prédélictuels (vagabondage et état suspect), et la soumission du "délinquant" à cet égard à des mesures sous la qualification de "peines," telles la surveillance de la police et l'avertissement, s'inscrit sans nul doute comme une solution ingénue au problème des mesures prédélic-

tuelles de défense sociale. Par ailleurs, nos législations criminelles arabes sont dans une ignorance presque complète du système de l'individualisation réaliste, fondée sur la prospection et l'examen, au cours des poursuites pénales et après le prononcé du jugement du délinquant du point de vue personnel et social. Mesure qui est le prélude à l'individualisation du traitement et la nécessité y afférent d'affecter les établissements pénitentiaires en compatibilité avec les différentes catégories homogènes des condamnés.

Il va sans dire, que l'évolution enregistrée par la politique de défense sociale, n'atteint pas le même niveau dans tous les pays arabes. Certains d'entre eux connaissent, à cet égard, un grand retard, tandis que d'autres prennent une allure prompte et raisonnée sur le chemin de la politique de défense sociale. Aussi faut-il commencer par dresser à cet égard un tableau de l'état actuel des différents pays arabes, afin d'établir un plan qui assurerait le minimum de politique criminelle appropriée à notre société, pour aboutir à l'élaboration d'un programme concerté de politique arabe de défense sociale contre l'infraction. En attendant la mise au point d'un tel programme, par les soins de l'O.P.A.D.S., je tenterai de donner ici une image des prochaines perspectives, à mon sens, de la politique de défense sociale de la R.A.U., en tant que modèle de la politique criminelle de la société arabe en évolution.

Section II

PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE SOCIALE EN R.A.U.

A — Cadre philosophique, social et théorique.

27 — La politique criminelle de notre pays s'inscrit dans un cadre à trois dimensions. Elle relève, en effet, des trois considérations majeures suivantes :

a) *Fondement philosophique de notre droit criminel :*
La législation -criminelle de notre pays, ainsi que celle de la majorité des Etats Arabes, possède les mêmes fondements traditionnels qui prédominent, en général, dans les législations européennes contemporaines. Il est constant, en effet, que l'ensemble de notre législation criminelle, quant à ses règles de fond ou celles de procédure, tire son origine de la législation fran-

gaise telle qu'amendée en 1832. Les principes généraux qui la régissent sont donc les principes de légalité, de responsabilité morale, et de peine rétributive, ceux-là mêmes sur lesquels s'est érigée l'école classique. Ces principes, consacrés par nous depuis plus de 80 ans, font de notre pays, dans le monde arabe, celui qui est le plus anciennement rattaché à la civilisation juridique qui a vu naître la conception de la défense sociale, et l'a vu évoluer progressivement pour revêtir sa forme actuelle. Peut-être cette considération justifie-t-elle le fait que nous prenions la politique criminelle de la R.A.U. comme modèle de la politique de défense sociale arabe future.

b) *Régime social en vigueur* : Nous sommes en présence, nul doute, du système socialiste arabe dont l'économie dirigée, une de ses principales assises, a pour but le développement et l'essor des richesses nationales, en vue d'assurer la profusion et une répartition équitable entre les citoyens. Ce régime repose, par ailleurs, entièrement sur "le travail" considéré à la fois comme droit et comme devoir de tout citoyen. En vigueur à des degrés différents, il est vrai, en fonction des conditions locales, ce système est appliqué chez nous et dans un certain nombre d'autres pays arabes qui forment la majorité quant au nombre d'habitants pour le moins.

c) *Concept théorique de la défense sociale* : L'évolution imprimée dans la phase actuelle par nos institutions criminelles, — tant sur le rapport législatif que sur le plan des applications pratiques dans le domaine pénal et pénitentiaire, — montre la tendance que prend notre politique de défense sociale vers la conception moderne, qui fait de l'examen de la personne du délinquant et de l'intérêt à lui porter, le centre principal du droit pénal ainsi que de l'ensemble des institutions criminelles en général. C'est la conception qui a pour devise l'individualisation dans tous les domaines criminels, c'est-à-dire à l'échelle législative, judiciaire et exécutive. Elle signifie, en d'autres termes, la lutte contre l'infraction à travers la personne même du délinquant effectif ou éventuel. Pareille conception découle naturellement de l'adoption par nos institutions criminelles, dès le début de notre siècle, de la ligne éclectique conciliant le fondement traditionnel de la peine d'une part, avec la politique positiviste expérimentale de lutte contre l'infraction d'autre part, et ce dans la même voie tracée par l'Union Internationale de droit pénal.

B — Protection de l'enfance et traitement de la délinquance juvénile.

28 — C'est dans les limites de ce cadre triangulaire, que notre politique arabe de défense sociale contre l'infraction s'étend sur tous les domaines criminels, soit sur les trois plans législatif, judiciaire et exécutif. Elle part d'une vérité évidente par elle-même, à savoir que le moyen le meilleur et le plus efficace de lutte contre la criminalité est de s'en prémunir. En accord avec la conception moderne de la défense sociale, relative à l'attention à apporter à la personne du délinquant, cette attention doit porter sur l'homme dès son enfance, c'est-à-dire dès l'origine. Il en va ainsi car le délinquant est initialement un enfant que certaines circonstances particulières ou générales ont entouré dès la naissance, et amené — jeune, adolescent ou majeur — à sombrer dans la torfaiture. Il s'est avéré en outre, par l'expérience et l'observation, qu'un traitement criminel, même empreint d'indulgence et dépourvu de tout caractère punitif, engendre chez les jeunes dévoyés, — lorsqu'il est appliqué au cours du procès pénal ou postérieurement, — les pires conséquences psychologiques. Souvent même, l'on aboutit à des résultats contraires à ceux escomptés de l'excellent traitement criminel qui leur est réservé. Telle est la raison de l'unanimité qui s'est faite, sur le plan de la politique de défense sociale moderne, quant à la nécessité d'éloigner d'une manière absolue du domaine pénal, tant la jeunesse dévoyée que vagabonde. Ces jeunes auront leur propre code, leurs juridictions au caractère exclusivement social, ainsi que leurs propres institutions d'éducation, de réformation et de réadaptation. Telle est effectivement, la voie dans laquelle nous nous sommes engagés, ce qui présage un avenir florissant en ce domaine.

C — Le Code Pénal.

29 — La ligne éclectique, de conciliation de la philosophie traditionnelle pénale avec la politique criminelle positiviste et expérimentale, — c'est-à-dire la conciliation entre d'un côté le principe de la peine, et d'un autre côté les théories des "mesures" et de l'individualisation, — exige de la part de notre législation positive, la distinction entre deux grandes catégories de délinquants majeurs. Une première catégorie englobe les délinquants normaux, à savoir ceux chez qui l'on peut présumer, sur le plan du discernement et du libre vouloir, la capacité ou l'aptitude cri-

minelle. C'est à partir de la faute délictuelle dans leur comportement, qu'ils seront traités ; et ils rendront compte par le moyen des peines habituelles. Une deuxième catégorie comprendra les autres délinquants exceptionnels, à savoir ceux atteints d'infirmités mentales et nevropathiques, les anormaux, les délinquants d'habitude. Leur traitement, sur le plan criminel, se fera au moyen des mesures de défense sociale érigées en un système judicieusement réglementé, de façon à jouir de la souplesse qui est une condition nécessaire à ces mesures, de même qu'elle est une des exigences du système de l'individualisation.

30. — La conception éclectique admet, en outre, l'incrimination des cas dangereux prédélictuels. En fait notre législation pénale actuelle a emprunté cette voie, — depuis plus de quarante ans déjà, — ne fut-ce que timidement, et ce par l'incrimination du vagabondage et de l'état suspect. Néanmoins, notre code pénal en évolution est appelé à aller plus en avant dans la voie de l'incrimination de tous les cas menaçant de tourner à la délinquance. Tel le cas de personnes s'adonnant aux boissons alcooliques et aux stupéfiants, qui entreprennent une activité ou exercent une profession directement en rapport avec la sécurité et le salut des citoyens, comme il en est de la conduite d'automobiles, de trains ou d'avions, la mise en fonctionnement d'appareils ou de machines dans les usines. Tel aussi les cas de démence furieuse ou du comportement anormal ou suspect en société. Pareille incrimination ne peut susciter aucune appréhension quelconque, pour autant que ces cas ne sont l'objet que de mesures de défense sociale visant le redressement ou le traitement curatif (colonies pour le travail agricole et industriel, établissements curatifs, maisons de santé), et pour autant que les poursuites judiciaires afférentes sont entourées de toutes les garanties nécessaires au respect de la liberté individuelle, et susceptibles d'éviter tout arbitraire dans l'application des dites mesures. Il est à remarquer, par ailleurs, que l'incrimination de tels cas dangereux prédélictuels est un impératif de notre régime socialiste dont l'un des piliers est, comme nous l'avons déjà souligné, le "travail" à la fois droit et devoir de tout citoyen. Il en est ainsi parce que les cas dangereux prédélictuels, dont nous demandons une incrimination franche et courageuse, reviennent, en fait, à l'une de deux hypothèses. Ou bien c'est le cas d'un individu qui, en dépit de son aptitude au travail, opte pour une sorte de chômage déguisé en s'adonnant à la mendicité, au proxénitisme et à la débauche, au trafic des stupéfiants

ou même au meurtre à gage. Ou bien c'est une personne incapable de travailler, parce qu'atteinte d'une maladie mentale ou d'une infirmité physique. Or, les principes socialistes mettent à charge de l'Etat la mission d'obliger au travail les personnes valides, et de donner aux personnes invalides la possibilité de travailler par le traitement et la réadaptation. Pour y parvenir, on soumettra ces deux catégories d'individus au pouvoir de la Justice, qui ordonnera les mesures adéquates qu'il échet d'appliquer en vue de faire travailler les valides et de réadapter les invalides.

31. — La défense sociale fait sentir ses effets aussi à maints autres endroits, de la partie générale du Code pénal. Ainsi il n'y aura plus lieu de faire une distinction quelconque, dans la théorie de la tentative, entre le délit tenté et le délit manqué. Aucune différence n'existe, en effet, entre ces deux cas, soit relativement à l'intention criminelle ou en ce qui concerne le degré de "témibilité" du délinquant. Faire une distinction entre ces deux cas, quant au taux de la peine, n'est qu'un vestige de l'ancienne école classique, qui prenait en considération l'importance du dommage causé par l'infraction. Pareil raisonnement, qui n'entre évidemment pas en ligne de compte dans la politique de défense sociale, mène logiquement à supprimer la dite distinction même entre la tentative et le délit consommé. Quant au délit réellement impossible, il n'est en fait que l'expression d'un état criminel dangereux. Se rapprochant à cet égard du cas dangereux prédélicteux, il mérite pour cela que son auteur soit soumis à certaines mesures de sûreté. Toute autre est la situation à l'égard du délit putatif, qui n'offre à peu près aucune manifestation matérielle présumant un danger ni, à plus forte raison, un préjudice. Retenir la responsabilité en ce cas c'est, somme toute, incriminer la simple intention ou la pensée intime se déroulant dans le for intérieur, — chose qui répugne aux principes élémentaires du droit criminel. De même, n'y a-t-il pas place à la théorie de la complicité fondée, à partir du concept d'emprunt, sur la dépendance du complice envers l'auteur de l'infraction. C'est que l'incrimination, — par application de la ligne éclectique conciliant le principe de la peine traditionnelle avec la théorie positiviste de l'état criminel dangereux, — tient compte, dans la personne du délinquant, de la faute en même temps que du danger. Or ces deux concepts, se présentant d'une manière différente chez l'auteur que chez le complice, il échet, en conséquence, de distinguer la culpabilité de l'un indépendamment de l'autre, pour être de plus en accord avec la

ligne d'individualisation qui est le fondement de la politique de défense sociale moderne.

Quant à la partie spéciale du Code, il n'est point de doute que notre système socialiste ait de nombreuses exigences. D'abord celle de protéger le régime même ainsi que les acquisitions du peuple qu'il a réalisées, et la défense de la production dans tous les domaines, c'est-à-dire en somme la protection de l'économie et du patrimoine nationaux. C'est pourquoi la liste des infractions dans notre Code Pénal en évolution risque de s'allonger du fait des délits qu'on y ajoutera pour assurer la protection criminelle nécessaire dans tous ces domaines.

32. — Sans doute la peine privative de liberté demeurera-t-elle la peine-type par excellence. Elle est, en fait, la seule qui permette l'application du plan d'individualisation réaliste, en vue du redressement, de la réadaptation et de la resocialisation tels qu'envisagés par la politique de défense sociale nouvelle. C'est pourquoi il faut abandonner définitivement la distinction actuelle qu'on fait à trois échelons de la peine privative de liberté, à savoir les travaux forcés, la réclusion et l'emprisonnement. Pareille distinction n'est en vérité qu'un vestige suranné des peines corporelles révolues, se basant sur la conception que le travail pénitentiaire est partie intégrante de la peine, dont le degré de souffrance varie en fonction de cette division tripartite. Le travail pénitentiaire s'avère, par contre, d'après la science pénitentiaire moderne, le fondement primordial du système de l'individualisation du traitement appliqué d'une manière réaliste, et le moyen le plus sûr de redressement et de la réadaptation morale et sociale. De même convient-il de se départir des peines à courte durée, du moment que la peine privative de liberté est appelée à se convertir, par le travail pénitentiaire, en une mesure de défense sociale. Telles furent en effet les recommandations faites, en ce sens, par les multiples congrès internationaux, en tête desquels ceux organisés par l'O.N.U. relativement à la prévention du crime et au traitement des délinquants.

33. — A l'étape actuelle de l'évolution de notre législation, il ne saurait être question que notre Code pénal se départisse de la peine de mort. D'une part, elle est, en effet, le seul vestige qui reste encore des peines (*houdoud*) du Droit Islamique. Elle comporte, par ailleurs, une valeur utilitaire indéniable d'intimidation et de prévention collective. Elle est précisément le symbole de la

défense sociale, dans son acception initiale, que le Commandement du Seigneur a signifié au premier chef, en proclamant "La loi du talion vous préservera la vie." Aucune crainte, par ailleurs, que son application soit entachée d'abus ou d'erreur, tant que cette application se trouve entourée des garanties procédurales suffisantes, dont les plus importantes entre toutes consistent dans l'unanimité qui doit se réaliser autour de cette peine lors du prononcé de la sentence, et la nécessité de soumettre cette sentence, en tous cas, au contrôle de la Cour Suprême. Autant de garanties prévues d'ailleurs par notre législation actuelle. Il est, en tous lieux, à souhaiter que le rôle de la peine de mort se limite, dans l'application pratique, à être simplement un symbole d'intimidation, et que le recours à cette peine ne se fasse que pour des cas exceptionnellement graves, telle la haute trahison. Notons, à cet égard, que la législation pénale belge maintient toujours la peine de mort qui n'a reçu, pourtant, aucune application pratique depuis bientôt un demi-siècle.

2 — *Le procès pénal.*

34. — Malgré que notre dernier Code de procédure criminelle remonte à quinze ans à peine, le système des poursuites pénales demeure en deçà des impératifs de la politique de défense sociale. Il s'y aperçoit, en effet, un excès injustifiable de garanties, qui ont souvent pour effet de laisser le délinquant s'échapper des mains de la justice en se prévalant, à titre d'exemple, de la nullité de la mesure d'arrestation ou des formalités de perquisition. On remarque, par ailleurs, que le procès pénal ignore presque complètement, le système d'individualisation réaliste dont l'application devrait commencer avec la phase de l'instruction. Partant, notre Code de procédure criminelle en évolution, est appelé à s'occuper de la personne du délinquant, tout au moins du délinquant normal, dans la phase de l'instruction et celle du jugement. Le but est l'exploration des véritables conditions subjectives et sociales du délinquant, pouvant avoir un lien quelconque avec l'infraction qui lui est imputable. Ceci étant, l'individualisation réaliste exige en outre que l'oeuvre du législateur dans le nouveau code pénal évolué se limite tout simplement à fournir, par respect au principe de la légalité, une nomenclature des peines et mesures relatives aux différentes infractions et catégories de délinquants, dotant ainsi le juge d'un large pouvoir, non seulement dans l'appréciation de la peine, mais aussi dans le choix qu'il

pourra faire de la peine ou des mesures ou bien dans leur cumul, et ce à l'effet d'appliquer au délinquant le traitement compatible avec son état, d'après les résultats obtenus par son examen introspectif et social. Il est hors de doute qu'une mission de cette envergure, requiert du juge répressif une connaissance particulière des sciences sociales et expérimentales, auxiliaires du Droit Criminel. Il convient, par là, que l'Organisation Judiciaire soit instituée, de sorte qu'elle assure le juge répressif de la culture nécessaire en criminologie sociale et en sciences criminelles expérimentales. Situation autrement différente de celle de la spécialisation de la magistrature répressive qui semble peu pratique, et dont les inconvénients dépassent peut-être les avantages.

E — Domaine de l'exécution des sentences pénales.

35 — L'exécution des sentences pénales, qu'il s'agisse de peines ou de mesures, est le domaine qui s'avère, dans l'application de la théorie de l'individualisation réaliste, la phase la plus délicate. C'est ainsi que la mise en exécution de la peine privative de liberté, requiert la création de prisons spécialisées ainsi que la classification des condamnés suite à l'examen et à l'observation auxquels ils sont soumis, durant un certain laps de temps, dans des "centres" spécialisés de recherches et d'observation, et ce avant leur répartition en catégories sur les différentes prisons, compatibles avec chacune de ces catégories. Il échet de prendre soin, par ailleurs, du travail pénitentiaire, en tant que seul moyen de conversion de la peine privative de liberté en une sorte de mesure de défense sociale, c'est-à-dire en vue du redressement moral des condamnés et leur réadaptation sociale. On y parviendra en organisant le travail pénitentiaire selon les principes et les méthodes adoptés dans l'organisation du travail libre dans le pays, afin de relever le premier au niveau du second. Il est à souhaiter de faire état, à cet égard, de la Charte adoptée par l'O.N.U. sur "l'ensemble des règles minima" relatives au traitement des condamnés. Il est nécessaire, par ailleurs, de prendre en considération les exigences de notre régime socialiste quant à ce secteur de production. Il s'agit, en effet, de raccorder le secteur du travail pénitentiaire, — ce qui n'est nullement de peu d'importance, — à la planification générale de l'Etat et plus spécialement aux plans de production ; en un mot diriger ce travail et l'orienter selon les principes socialistes. Quant aux mesures de sûreté, elles nécessitent la création "d'établissements de défense sociale," spéciale-

ment affectés à leur mise en exécution. Ces institutions seront des colonies agricoles, des établissements de travail ou curatifs.

La politique de défense sociale moderne exige, dans le domaine de l'exécution, l'extension — en tant qu'impératif primordial — du contrôle judiciaire à cette phase. Elle requiert, en outre, que l'on se préoccupe du patronage des condamnés venant d'être libérés. Il s'agit là, en effet, d'une phase complémentaire de celle de l'exécution, et qui devrait être soumise comme elle au contrôle officiel et non à la seule initiative des institutions privées.

F — Part de la doctrine et programmes de l'enseignement du droit pénal.

36 — La politique de défense sociale a eu pour conséquence primordiale, de mettre en relief la véritable fonction du droit pénal, en tant qu'instrument de lutte sociale contre l'infraction. Le droit pénal s'était en effet départi, au cours du siècle écoulé, de cette fonction sociale, sous l'effet du dogmatisme juridique auquel l'a entraîné l'école néo-classique. En effet, la politique criminelle inspirée par cette école, en base du principe de la responsabilité morale et celui de la peine rétributive, a amené les auteurs et savants du droit pénal à circonscrire leurs efforts à la délimitation de cette responsabilité, envisagée sous le prisme des deux éléments matériel et moral de l'infraction, et à la détermination des causes de non-responsabilité, d'aggravation et d'atténuation de la responsabilité. Le tout sans égard à la personne du délinquant en soi, qui est pourtant l'objet de la responsabilité et de la culpabilité. Mais lorsque la politique de défense sociale, issue du mouvement éclectique entre les deux écoles classique et positiviste, mit en évidence l'importance de l'intérêt à porter au délinquant, et la nécessité d'en faire le centre principal de toutes les institutions criminelles, y compris la législation pénale même, — il devint indispensable au droit pénal de voir sa conception évoluer dans un sens social, et de se débarrasser ainsi de plusieurs aspects de sa vieille tendance juristiciste, qui avait érigé l'infraction en une entité juridique abstraite dans la science du droit, pour laquelle furent consacrés de longs traités comportant parfois plusieurs volumes.

Cette évolution de la conception du droit pénal et de sa fonction appelle, de même, inévitablement une révision des programmes de son enseignement dans les Facultés de droit et instituts

de sciences juridiques. Pareille démarche sera entreprise par l'incorporation, à travers des programmes coordonnés, des éléments des sciences criminelles, sociales et expérimentales, dans l'étude du droit criminel sous son double aspect de règles de fond et de procédure. Pareille transformation de l'enseignement du droit criminel, a non seulement pour effet d'imprimer à ce droit une orientation sociale, — s'inscrivant parmi les impératifs de notre actuel régime socialiste et conforme en vérité avec la fonction originelle de ce droit, — mais comporte aussi un effet non moins important, puisqu'elle fournit aux futurs magistrats la possibilité d'acquérir, en vue de la réalisation des objectifs de la politique de défense sociale, un minimum de culture criminologique indispensable à la bonne administration de la justice pénale sociale.

G. — De la mission de l'avocat.

37 — La philosophie et la politique de défense sociale au sens actuel, sont d'une grande portée sur la mission de l'avocat au cours du procès criminel, en correspondance avec leur effet sur l'évolution de la conception du droit pénal. Jusqu'alors l'avocat au criminel concentrait toute son attention et ses efforts dans la tentative d'acquitter le prévenu ou, tout au moins, en cas où la condamnation est inévitable, d'atténuer la peine. Il s'agit là, en l'occurrence, d'une tendance qui allait bien de pair avec la conception traditionnelle du droit pénal, que le juridicisme avait fini, à cet égard, par corrompre et dans lequel il s'y vit sombrer, comme nous l'avons relevé, depuis le siècle passé. La seule fonction du droit pénal ayant été, en effet, de punir le délinquant à la mesure de son forfait, — ou pour être plus précis en fonction de sa faute, — on ne pouvait logiquement s'attendre du défenseur de celui-ci qu'à une tentative de lui épargner pareil châtiment qui vient le menacer, ou bien, au cas où la condamnation s'avèrait inéluctable, d'en réduire le quantum. En l'état des institutions actuelles du droit pénal, fondé sur l'école néo-classique, de larges possibilités sont offertes à l'avocat plaidant, quand à ces deux aspects du problème. En dehors des difficultés qui se dressent, au niveau des faits, devant la preuve en matière pénale, il y a les multiples lacunes qui naissent au cours de l'instruction et dans la phase du jugement, et qui ont pour effet d'entraîner la nullité de la procédure emportant, par là même, un verdict d'acquiescement. Citons par ailleurs, les causes de non responsabilité, qui offrent des opportunités illimitées pour l'acquiescement, surtout s'il

s'agit d'infirmités mentales et autres maladies similaires, telles les infirmités psychologiques, névropathiques et celles de la volonté. Si l'acquiescement du prévenu s'avérait impossible, le champ restera toujours largement ouvert à l'atténuation de la peine, en base de la diminution de l'imputabilité ou en faisant application du système des circonstances atténuantes. Ainsi le défenseur au criminel ne tient compte, en tous lieux, que du prévenu uniquement. Il ne fait aucune considération de l'intérêt de la société, c'est-à-dire qu'il ne tient nullement compte de la défense sociale, laquelle comporte en soi l'intérêt du prévenu lui-même.

38. — En revanche, la conception sociale de la fonction du droit pénal, telle qu'elle fut mise en évidence par la philosophie de la défense sociale moderne, nécessite inévitablement que la mission de l'avocat revête à son tour un caractère social. En effet, selon cette conception, tant le défenseur au criminel que le tribunal répressif poursuivent l'un et l'autre le même but, à savoir : s'assurer d'abord de la culpabilité du prévenu à l'égard de l'accusation qu'on lui impute, prospecter ensuite sa véritable personnalité en vue de le soumettre aux peines ou aux mesures de sûreté compatibles avec son état, aux fins de réaliser les objectifs de la défense sociale. Ainsi, si l'ancienne conception fait de l'avocat une partie adverse face au Ministère Public, ce qui implique l'existence d'un litige entre le prévenu et la société, par contre la mission de l'avocat, selon la philosophie de la défense sociale, fait partie de la mission sociale de la justice criminelle. Il y occupe une position équivalente à celle du ministère public et du tribunal. Cette conception des choses entraîne la nécessité logique de l'incorporation, à l'occasion du procès pénal, de la défense dans le corps du tribunal. Pareille entreprise se réalisera par la nationalisation du Barreau au criminel. Entretemps et dans l'attente de cette expectative, on peut parvenir à cette fin par la nomination de défenseurs d'office par le tribunal pour tous procès d'assises, et par l'abolition définitive et absolue, à cet égard, du système de la défense par procuration. La raison en est que l'avocat mandaté est incapable de réprimer le désir de faire prévaloir l'intérêt individuel apparent de l'accusé sur l'intérêt général, exigé par la défense sociale, qui comporte en même temps le véritable intérêt de celui-ci. Remarquons, par ailleurs, que l'adoption du système actuellement en vigueur, de la nomination d'office par le tribunal, avec liberté pour le prévenu de choisir un défenseur à sa guise, a pour effet d'amoindrir la position de l'avocat nommé d'office, dont le rôle se réduit

généralement, en effet, en une simple formalité couvrant les prescriptions de la loi.

CONCLUSION

39. — L'étude que je viens d'entreprendre, dans les deux parties du présent exposé, me permet d'aboutir à certaines conclusions précises, quant aux perspectives de la politique criminelle de défense sociale dans le monde arabe :

a) La communauté arabe admet, en voie générale, la politique de défense sociale contre l'infraction, au sens social et humain actuel qui fut mis en valeur, après la deuxième guerre mondiale, par le professeur Filipo Gramatica, et repris ensuite avec certaines précisions et réserves par le Conseiller Ancel. Cela veut dire que la conception arabe de la politique de défense sociale contre l'infraction repose sur une conciliation, qui n'a rien d'artificiel, de la théorie du professeur Gramatica dont "la prémunition" de l'existence du délinquant est le ton distinctif, avec la théorie du Conseiller Marc Ancel dont "l'intérêt à porter à la personne du "délinquant" est la particularité essentielle. Par sa théorie, le professeur Gramatica défend, effectivement, le véritable mot d'ordre de la philosophie de la défense sociale, à savoir "la prémunition sociale", tandis que le Conseiller Ancel défend le mot d'ordre du droit pénal progressiste, à savoir "la lutte contre la criminalité" par le soin apporté au délinquant sur le plan social et humain. Nous sommes entièrement convaincus qu'une politique d'ensemble de défense sociale doit comporter ces deux mots d'ordre. L'intérêt social, sur le plan duquel ils se complètent en effet l'un l'autre, se propose de soulager la collectivité d'un de ses plus grand fléaux, peut-être le plus important entre tous.

b) Notre régime socialiste arabe, qui se propose la reconstruction de notre société sur des fondements et concepts nouveaux de prospérité et justice sociale, offre le terrain le plus favorable et l'opportunité la plus propice, pour l'application de l'aspect préventif de la politique d'ensemble de défense sociale, à savoir cet aspect de prémunition sociale, qui intéresse au plus haut point le professeur Gramatica. L'on peut même affirmer, que de nombreuses applications de ce régime sont par elles-mêmes des moyens de prémunition de notre société contre le phénomène de la grande criminalité. Ainsi, et à titre d'exemple, la réforme agraire a mis fin au

système tribal dans lequel couvaient la coterie, les rancunes et vengeances, qui étaient parmi les principales causes de la criminalité majeure à travers les campagnes de notre pays. De même en est-il des projets de développement économique, et l'opportunité offerte à tout citoyen de se procurer du travail, ensemble avec la juste répartition des biens et des prestations sociales. Ce sont là, en effet, autant de facteurs qui militent contre les délits d'atteinte aux biens, tant dans les villes qu'à la campagne. Criminalité dangereuse à la campagne, délits contre les biens, n'est-ce pas là, en effet, les unes autant que les autres, les manifestations séculaires de la criminalité dans notre pays ? Si l'industrialisation et l'économie dirigée, principaux piliers de notre régime socialiste, ont par ailleurs ouvert la voie à de nouvelles manifestations de délinquance, en tête desquelles les infractions spécifiquement économiques, — il reste toujours que les différents moyens de prévention sont le gage le plus sûr contre ces sortes d'infractions "circonstanciées". Il en va ainsi parce qu'étant subordonnées à des conditions et situations économiques spéciales, et ne constituant pas la criminalité séculaire et constante, à travers toutes les conjonctures, — les causes de ses infractions circonstanciées peuvent être maîtrisées à leur source en exerçant un contrôle rigoureux, en appliquant les méthodes administratives efficaces, ainsi qu'en recourant aux autres moyens préventifs adéquats.

c) Nos législations criminelles, celles relatives aux règles de fond et celles concernant la procédure et l'exécution, sont en pleine évolution dans la voie de la réalisation du côté répressif de la doctrine de défense sociale, et que nous appelons "droit pénal social". Cette évolution se caractérise par la prévalence donnée, sur le plan législatif, judiciaire et exécutif, au facteur tant social qu'humain dans la politique criminelle, tel que l'entend le Conseiller Marc Ancel. Nous sommes peut-être, sur certains détails, en désaccord avec lui ; il en est ainsi de notre attachement symbolique à la peine de mort, ainsi qu'aux mesures préventives pour faire face à certains cas dangereux prédélictuels. Situation qui n'affecte, pourtant, nullement la ligne générale sociale et humaine qui nous guide, sur le plan de la politique de défense sociale contre l'infraction, du Conseiller Marc Ancel ainsi qu'au professeur Gramatica.

40. — A mon sens, la communauté arabe aura tôt fait de dépasser, sur le plan de la défense sociale, les pays européens eux-mêmes, pour atteindre finalement la phase du "droit de défense

sociale", tel que proclamé par le professeur Gramatica. En effet, notre révolution socialiste nous aura donné la force de briser de nombreuses institutions surannées, que l'on croyait immuables sous l'effet d'une fort vieille tradition. Il y a lieu d'observer — une fois encore — que notre maintien de la peine capitale, dans la phase du droit pénal social que nous traversons actuellement, pourrait n'être qu'une mesure symbolique, ainsi qu'il en est dans la législation belge depuis un demi-siècle environ. Les mesures prédélictuelles, que nous tenons à préconiser pour faire face aux cas dangereux prédélictuels, sont en fait des mesures sociales et non pénales. Elles ne peuvent, en outre, être ordonnées que par la Justice, pour des cas légalement délimités de danger social, et conformément à une procédure judiciaire, assurant la totalité des garanties dues au respect de la liberté individuelle et des principes de justice. Il faut noter enfin que les appréhensions suscitées par l'adoption des mesures prédélictuelles ne sont valables que dans les régimes totalitaires, et ne sauraient être justifiées sous un régime socialiste comme le nôtre. D'ailleurs, l'application de ces mesures est, en fait, la mise en vigueur partielle et précoce du droit ultime de défense sociale, dont le "droit pénal social" dans son ensemble est le prélude.

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

1 - OUVRAGES REÇUS كتب حديثة

Administration إدارة

- غيريال ابراهيم غيريال وعبد الحليم موسى :
التطبيقات العملية لنظام العاملين في المؤسسات
والشركات . ص ٢٨٢ . الدار القومية
للطباعة والنشر . سنة ١٩٦٦ .
- DAVID A. — La cybernétique et l'hu-
main p. 184, Gallimard, Paris, 1965.
- BRANNER, T. R. & HODGSON, F.X. —
Overseas Management, p. 238, Mc-
GrawHill, New York, 1965.
- CORE, W. J. & DYSON, J. W. Eds. — The
making of decisions : A reader in ad-
ministrative behavior, p. 8, 440, Free
Press of Glenco, New York, 1964.
- دكتور بكر القيساني : مختبرات في علم
الإدارة العامة . ص ١٤٦ . القاهرة .
سنة ١٩٦٥/٦٦ .
- عبد القفور يونس : تنظيم وإدارة الأعمال .
ص ٥١٧ . دار المعارف . القاهرة . سنة
١٩٦٥ .
- دكتور محمد سعيد عبد الفتاح : إدارة
المشتريات والمخازن . ص ٦٠٠ . دار
المعارف . القاهرة سنة ١٩٦٥ .
- دكتور محمد سعيد عبد الفتاح : إدارة المبيعات
ص ٥٠٢ . دار المعارف . القاهرة . سنة
١٩٦٥ .

AFRIQUE إفريقيا

- ANGUILE, A. G. & DAVID, J. E. — L'A-
frique sans frontières, p. 8, 311, Bory.
Monaco, 1965.
- BLITZ, L. F. — The politics & adminis-
tration of Nigerian government, p. 14,
281, Maxwell, London, 1965.
- CLAIR, A. — Le Niger pays à découvrir.
p. 189; Hachette, Paris, 1965.
- DESPOIS, J. — L'Afrique Blanche : L'A-
frique du Nord, p. 12, 615, Presses Uni-
versitaires de France, Paris, 1964.
- KUPER, H., ed. — Urbanization and mi-
gration in West Africa, S. 227, Uni-
versity of California Press, California.
Los Angeles, 1965.
- MAIR, L. P. — An African people in the
20th Century, p. 15, 300, Routledge,
London, 1965.
- MORRIS, H.F. & READ, J.S. — Uganda.
p. 15, 445, Stevens, London, 1966.
- ONWUANAEGBU, M. O. — Nigerian law
of landlord and tenant, p. 35, 332.
Maxwell, London, 1966.
- SURET-CANALE, J. — Afrique Noire Oc-
cidentale et Centrale, 1900-1945, p.
636, Editions Sociales, Paris, 1964.
- UNITED NATIONS — Agreement est-
ablishing the African developing bank.
p. 2 259, United Nations, New York,
1964.
- UNITED NATIONS. — Investment laws
& regulations in Africa, p. 39, U. N.
New York, 1965.
- UNITED NATIONS. — Training for So-
cial Work in Africa, p. 59, United
Nations, New York, 1964.
- UNITED NATIONS. — Pattern of Social
Welfare organization & Administra-
tion in Africa, p. 82 United Nations,
New York, 1964.

قانون DROIT

- ADAM, H. T. — Les organismes internationaux spécialisés, 2 vols. Pichon, Paris, 1965.
- ALLEN, C. K. — Law & orders; p. 18, 412, Stevens, London, 1965.
- AUFRICHT, H. — Comparative Survey of Central Bank Law, p. 13, 228, Stevens, London, 1965.
- BRITISH INSTITUTE OF STUDIES IN INTERNATIONAL & COMPARATIVE LAW — British International law cases, volume 3 only, p. 20, 892, Stevens, London, 1965.
- BROCK, J. TEN. — Equal under law, p. 352 McMillan, New York, 1965.
- CAPOCCI, A. — Le recrutement du personnel, p. 254, Hachette, Paris, 1965.
- GARCON, E. — Code pénale annoté, 4 volumes, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1952-1959.
- LLOYDS, S. — Introduction to Jurisprudence 2nd., ed., 32, 569, Stevens, London, 1965.
- MANNHEIM, H. — Comparative criminology, 2 vols, Kogan, London, 1965.
- MULLER, G.O.W. & WISE, G.H. — International criminal law, p. 16, 660, Maxwell, London, 1965.
- O'CONNEL, P. — International law, 2 vols, Stevens London, 1965.
- L'U.R.S.S. — Droit économie politique sociologie culture, p. 788, C.N.R.S., Paris, 1964.
- SCHWARZENBERGER, G. — The inductive approach to international law, p. 15, 209, Steven, London, 1965.
- STONE, J. — Human law and human justice, p. 23, 415, Stevens, London, 1965.
- STONE, J. — Legal system & Lawyers' reasonings, p. 24, 454, Stevens, London, 1964.
- VARIOUS AUTHORS. — Cambridge Essays in International Law, p. 186; Stevens, London, 1965.
- VALENTINE, D.G. — The Court of justice of the European Communities, 2 vols, Steven, London, 1965.
- ابراهيم الشربيني : حرامات الطوارئ . ص ٣٥٠ . دار المعارف القاهرة سنة ١٩٦٤
- دكتور احمد ابو الوفا : نظرية الاحكام في قانون المرافعات . ص ٩١٢ . دار المعارف القاهرة . سنة ١٩٦٥
- دكتور احمد محمد ابراهيم : قانون المرافعات . ص ٥٧٩ ج ١ و ٤٧٥ ج ٢ . دار المعارف الناصرة ١٩٦٤
- آمال عبد الرحيم عثمان : الخبرة في المسائل الجنائية . دراسة قانونية مقارنة . ص ٣٦٧ . دار المعارف القاهرة سنة ١٩٦٤
- بدوان ابوالعنين بدوان : احكام التركات وانواريت في الشريعة الاسلامية والقانون . ص ٣٩٨ . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٤
- جلال ثروت : نظرية الجريمة المتعدية في القانون المصري المقارن . ص ٦٦٣ . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٥
- دكتور جمال الدين الطيطي : الحياة الجنائية للخصومة من تأثير النشر . ص ٢٤٤ . دار المعارف . القاهرة سنة ١٩٦٤
- دكتور حسن الرصافوي : الدعوى المدنية امام انحاكم الجنائية . ص ٥٣٥ دار المعارف القاهرة . سنة ١٩٦٤
- عمر عبد الله : احكام انواريت في الشريعة الاسلامية . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٦
- دكتور محمد فؤاد مهنا : القانون العربي في ظل النظام الاشتراكي الديمقراطي التعاوني . جز ١ . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٥
- دكتور عادل حافظ غانم : جرائم تزيف العملة — دراسة مقارنة المطبعة العالمية . القاهرة سنة ١٩٦٦
- محمد كمال ابوالخير : قانون الحجز الاداري . ص ١١٧ . دار المعارف . القاهرة سنة ١٩٦٤
- VERGE, E. & HAMEL, J. — Nouveau répertoire de droit de Dalloz, 5 vols., Dalloz, Paris, 1962-1966.
- TANGLEY. — New law or a new world, p.p. 8, 97, Stevens, London, 1965.

ECONOMIE اقتصاد

- AGGARWALA, R.N. — Financial committees of the Indian Parliament, Delhi, S. Chand & Co., 1966, P. 28, 490.
- AMERICAN ECONOMIC ASSOC. & ROYAL ECONOMIC SOCIETY. — Surveys of Economic theory, New York, MacMillan, 1965, 2 vols.
- ANDROIT, J. — Economie et perspectives de l'énergie atomique, Paris, Paul-mol, 1964, p. 876.
- ANGELL, J.W. — The theory of international prices, New York, Reprints of Economic Classics, 1963, p. 19, 571.
- ARDANT, G. — Plan de Lutte contre la Fam, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 154.
- BANK OF ENGLAND & OTHERS. — Eight European Central Bank, London, Allen & Unwin, 1963, p. 336.
- BHAGWATH, J. — Economie de pays sous-développés, Paris, Hachette, 1966, p. 250.
- BROCHIER, H. — Le miracle économique japonais, Paris, Calmann, 1963, p. 377.
- BRYCE, M. D. — Policies & methods for industrial development, New York, McGraw-Hill, 1965, p. 10, 309.
- BOUCHET, G. — Comment contrôler la rentabilité de votre entreprise, Paris, Editions de l'entreprise moderne, 1961/1966, 3 vols.
- BOWLEY, A. L. — The mathematical ground of mathematics, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 8, 98.
- BRANCH, M. C. — Planning, Aspects & application, New York, Wiley, 1966, p. XI, 333.
- DOUGLAS, P. H. — Theory of wages, New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p. 12, 188.
- DURARBIER, G. — La Chine au XX^e. siècle, Paris, Payot, 1963, p. 220.
- EINZIG, P. — The Euro-Dollar system, New York, MacMillan, 1965, p. 13, 182.
- الدكتور أحمد جامع : علم المالية العامة * فن المالية العامة ج ١ * القاهرة - سيد عبد الله وعية * سنة ١٩٦٥ - ص ٤١٥
- بتليم . شارل ترجمة الدكتور اسماعيل صبرى عبد الله : التخطيط والتنمية * القاهرة دار المعارف * سنة ١٩٦٦ * ص ٢٤٧
- دكتور حسين عمر : نظرية القيمة * القاهرة دار المعارف * ص ٦٦٨ * سنة ١٩٦٥
- دكتور زكريا أحمد نصر : العلاقات الاقتصادية الدولية * القاهرة * المؤلفة سنة ١٩٦٦ * ص ٥١٥
- دكتور زكى محمود شبانة وبعد كمال العتر : التدخل في الاقتصاد القطنى العالمى * القاهرة - دار المعارف - سنة ١٩٦٥ * ص ١٠٠ ن و ٨ خرائط و ٤٨٢
- دكتور زكى محمود شبانة : الاقتصاد المتوازن الزراعى * القاهرة دار المعارف * سنة ١٩٦٥ * ص ٤٠٦
- دكتور صلاح الدين فامق : نظريات النمو الاقتصادى - القاهرة دار المعارف ص ١ و ٨٢٣
- دكتور عاطف صدقى : الضرائب فى الاتحاد السوفيتى - تنظيمها ودورها * القاهرة * الجمعية المصرية للاقتصاد السياسى والاقتصاد والنشر * سنة ١٩٦٤ ص ٢١٣
- دكتور محمد زكى شافعى : مقدمة فى النقد والتوك * القاهرة - دار النهضة العربية سنة ١٩٦٤ * ٤١٤
- موسى عرفة : النقد العالمى * القاهرة * دار المعارف سنة ١٩٦٥ ص ١٧٠
- FREEMAN, T. W. — Geography of planning, London, Hutchinson Univ. Press, 1964, p. 131.
- COLDBERGER, A. S. — Economic theory, New York, John Wiley, 1964, p. 11, 399.
- HAHN, F. H. & BRECHLING, F.P.R. — The theory of interest rate, New York, MacMillan, 1965, p. 15, 364.
- HANSBURGER, W. S. — Japan & the United States in world trade, New York, Harper Row, 1964, p. 17, 492.

- HARROD, R. — Reforming the world's money, New York, MacMillan, 1965, p. 8, 181.
- HART, A. G. — Anticipations, uncertainty & dynamic planning, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 12, 98.
- HEKHUIS, D. J., Ed. — International stability : military, economic, and political dimension., New York, John Wiley, 1964 p. 12, 296.
- HUGGS, H. & R. CANTILLON. Translators. — Essai sur la nature du commerce en général, New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p. 394.
- HODGHKIN, T. — Labor defended against claim of capital, New York, Reprints of Economic Classics, 1963, p. 108.
- JEWKERS, J. — Public & private enterprise, London, Routledge, 1965, p. 5, 94.
- JACKSON, R. H. — The machinery of local government, 2nd. ed., New York, MacMillan, 1965, p. 14, 300.
- KEISER, N.F. — Macroeconomics, fiscal policy and economic growth, New York, John Wiley, 1966, p. 20, 525.
- KNIGHT, F. H. — Risk, uncertainty and profit, New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p. 66, 381.
- LANDY, E. A. — The Effectiveness of international supervision, New York, Ocean Publications Inc., 1965, p. 10, 268.
- LITTLE, I.M.D. & CLIFFORD, J. M. — International aid, London, Unwin, 1965, p. 360.
- LITTLE, I.M.D. & Rayner, A.C. — Higgledy piggledy growth again, Oxford, Blackwell, 1966, p. 111.
- LUNDBERG, E. — Studies in the theory of economic expansion New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p. 10, 265.
- McCRACKEN, D.D. & OTHERS. — Programming business computers, New York, Wiley, 1965, p. 17, 510.
- McHLUP, E. — International trade, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 16, 237.
- MARSHALL, A. — Money credit and commerce, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 15, 368.
- MASSE, P. — Le plan ou l'anti-hasard, Paris, Gallimard, 1965, p. 250.
- MALTHUS, T.R. — Principles of political economy, New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p. 34, 446.
- MILL, J.S. — Principles of political economy, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 53, 1014, p.
- MUN, T. — England's treasure by foreign trade, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 8, 88.
- MORGAN, J.S. — Welfare and Wisdom, Canada, University of Toronto, 1966, p. 6, 184.
- MITCHELL, W. C. — The marketing and using of index number, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. 114.
- MYRDAL, G. — Monetary equilibrium, New York, Reprints of Economic Classics, 1965, p. XI, 214.
- FERROUX, F. — Les techniques quantitatives de la planification. Presses Universitaires de France, Paris, 1965, p. 315.
- PROUDHON, P.J. — Qu'est ce que la propriété ? Garnier Flammarion, Paris, 1966, p. 315.
- PUJOS, J. — Croissance économique et impulsion extérieure, Presses Universitaires de France, Paris, 1964, p. 314.
- ROYAL INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS. — The problems of international investment, Reprints of Economic Classics, New York, 1965, p. 10, 371.
- ROSS, A. M. — Underdevelopment and the American Economy, Reprints of Economic Classics, New York, 1964, p. 167.
- ROSOVSKY, H. Ed. — Industrialisation in two systems, John Wiley, New York, 1966, p. 9, 289.

- KUEFF, J. — *L'âge de l'inflation* Payot, Paris, 1964, p. 144.
- EL CLAIR, O. — *A key to Ricardo*, Reprints of Economic Classics, New York, 1965, p. 25, 364.
- SAY, J.-B. — *Treatise of Political Economy*, Reprints of Economic Classics, New York, 1964, p. 487.
- SAUVY, A. — *Histoire économique de la France entre deux guerres*, Fayard, Paris, 1965, p. 364.
- SOMMER, F. — *Au-delà du salaire*, Laffont, Paris, 1965, p. 235.
- STARFOUCHE, J. A. — *Social structure of how income families in Lebanon*, Khayats, Beirut, 1964, p. 152.
- L'U.R.S.S. — *Droit économique politique sociologie culture*, C. N. R. S., Paris, 1964, p. 788.
- UNITED NATIONS. — *Economic Survey of Europe 1962 & 1963* p. 1, 1964, (3 pts.) United Nations, New York, 1963/64.
- UNITED NATIONS. — *Regional economic cooperation in Asia & the Far East*, United Nations, 1964, p. 3, 77.
- UNITED NATIONS. — *Economic survey in Asia and the Far East 1964*, United Nations, New York, 1965.
- UNITED NATIONS. — *United Nations Judicial Yearbook, 1963*, United Nations, New York, 1963, p. 23, 263.
- UNITED NATIONS. — *Economic Survey of Latin America, 1963*, United Nations, New York, 1965, p. 10, 289.
- UNITED NATIONS. — *Agreement establishing the African Development Bank*, United Nations, New York, 1964, p. 2, 259.
- UNITED NATIONS. — *Investment laws & regulations in Africa*, United Nations, New York, 1965, p. 39.
- UNITED NATIONS. — *The growth of world industry 1938-1961*, United Nations, New York, 1965.
- UNITED NATIONS. — *Demographic Yearbook, 1964*, United Nations, 1965, p. 8, 752.
- UNITED NATIONS. — *Directory of Regional Social Welfare activities, and Fiscal*, United Nations, New York, 1964, p. 4, 114.
- UNITED NATIONS. — *Taxes policy in underdeveloped countries*, United Nations, New York, 1954, p. 6, 124.
- UNITED NATIONS. — *Towards a new trade policy for development*, United Nations, New York, 1964, p. 5, 125.
- UNITED NATIONS. — *Review of Long term economic projections for selected countries in the ECAFE Region*, United Nations, New York, 1964, p. 8, 245.
- UNITED NATIONS. — *Training for Social work in Africa*, United Nations, New York, 1964, p. 50.
- UNITED NATIONS. — *Pattern of Social Welfare organization and Administration in Africa*, United Nations, 1964, p. 2, 82.
- UNITED NATIONS. — *World economic survey, pt. only*, United Nations, New York, 1965, p. 15, 326.
- UNITED NATIONS. — *Trade & development*, United Nations, New York, 1964, 8 volumes.
- UNITED NATIONS. — *Fifteen years of activity of the economic commission for Europe 1907-1962*, United Nations, New York, 1964, p. 19, 107.
- VARIOUS AUTHORS. — *V. T. Lenin : A caricature of Marxism & imperialist economism*, Progress Publication, Moscow, 1966, p. 54.
- VARIOUS AUTHORS. — *New methods of economic management in the U.S.S.R.*, Progress Publications, 1965, Moscow, p. 440.
- WEILLER, J. — *L'économie internationale depuis 1950*, Presses Univ. de France, Paris, 1965, p. 250.
- WEITZ, R. ed. — *Rural planning in developing countries*, Routledge, London, 1965, p. 8, 443.
- WILSON, T. — *Planning and growth*, MacMillan, New York, 1965, p. 12, 207.
- WRIGHT, G. — *Rural revolution in France*, Oxford University Press, London, 1964, p. 9, 271.

Instruction تعليم

BASILE, J. — La formation culturelle des cadres et des dirigeants, M. S. Belgique, 1965, p. 195.

GUSDORF, G. — L'Université en question, Payot, Paris, 1964, p. 222.

HASSEY A. H. & OTHERS. — Education, economy and society, Free Press, New York, 1964, p. 9, 625.

J. J. P. E. — Planification de l'éducation, J.J.P.E., Paris, 1965, p. 59.

SAUVY, A. — Mythologie de notre temps, Payot, Paris, p. 297, 1965.

UNESCO. — Economic and social aspects of educational planning, UNESCO, Netherlands, 1964, p. 264.

Mathématiques رياضية

ALKER, H.R. — Mathematics and politics, MacMillan, New York, 1965, p. 8, 152.

BENACERRAF & H. PATNAM. — Philosophy of mathematics, Prentice-Hall, New Jersey, 1964, p. 7, 536.

BOWLEY, A. L. — The mathematical groundwork of economics, Reprints of economic Classics, New York, 1965, p. 8, 98.

TOWLER, F. P. & E. W. SANDBERG. — Basic mathematics for administration, John Wiley, New York, 1966, p. 20, 544.

HAUNG, D. S. — Introduction to the use of mathematic analysis, Wiley, New York, 1964, p. 16, 2881.

VEINOTT, A.F. ed. — Mathematical studies in management science, Mac Millan, New York, 1965, p. 14, 481.

Population سكان

DUMONT, RENE. — La Chine surpeuplée E. SEUIL, Paris, p. 312; 1966.

GODWIN, W. — Of population. Reprints of Economic Classics, New York, 1964, p. 626.

HAUSER, P. M. — Population and world politics, Free Press, New York, 1964, p. 297.

دكتور اسماعيل محمد هاشم : مشكلة السكان
دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٤ ص ٥٤٦

دكتور صلاح الدين نامق : الانتقارات السكانية في العالم - دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٤ ص ٢٢٤

MOUCHEZ, P.H. — Démographie, Presses Universitaires de France, Paris, 1964, p. 266.

Questions Politiques مسائل سياسية

ARON, R. — Démocratie et totalitarisme, Gallimard, Paris, 1965, p. 378.

BINDER, L. — The ideological revolution in the Middle East, Wiley, New York, 1964, p. 10, 287.

BOWETT, D. W. — United Nations forces, Stevens, London, 1964, p. 24, 579.

CROSSLAND, C.A.R. — The future of socialism, Johanthan, London, p. 368.

CUVERGER, M. — Constitutions et documents politiques, Presses Univ. de France, Paris, 1964, p. 691.

ابوخلدون سنان الحصري : أبحاث مختارة في التوعية العربية - دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٤ ص ٥٤٩

دكتور بكر القباني : ثورة ٢٣ يوليو - دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٤/١٩٦٥ ص ٩٠

حسن أمسا : الأمم المتحدة - دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٥ ص ١١٩

محمد رفعت : التوجيه السياسي للفكرة العربية الحديثة - دار المعارف - القاهرة - سنة ١٩٦٤ ص ٤٨٨

- ESTIER, C. E. — L'Egypte en révolution, Juillard, Paris, 1965, p. 253.
- FOUQUIERES P. de — Manuel pratique de protocole Paris, 1965, p. 543.
- FOURASTIE, Jr. — Le grand espoir du XX^e siècle, Gallimard, Paris, 1963, n. 372.
- GRAMONT, S. de trad. par J. PERRIER. — La guerre secrète, Laffont Paris, 1964, p. 632.
- HALPERIN, H. — La Chine et la bombe, Calmann-Lévy, Paris, 1966, p. 273.
- HAICITSKY, J. H. — Political change in underdeveloped countries, nationalism and communism, Wiley, New York 1965, p. 15, 361.
- HOUSSA, P. — Les Etats-Unis et les Nations prolétaires, Editions du Seuil, Paris, 1965, p. 92.
- KRUMAH, K. — New colonialism : The latest stage of imperialism, International Publishers, Oxford, New York, 1965, p. 20, 200.
- PANTALEONE, M. — Mafia et politique, Gallimard, Paris, 1962, p. 288.
- PHILIP, A. — La gauche : Mythes et réalités, Aubier, Paris, 1964, p. 228.
- ROTSCHILD, J. — Communist Eastern Europe, Walker Summit Library, New York, 1964, p. 6, 168.
- RUSSETT, B. M. — Trends in world politics, MacMillan New York, 1965, p. 156.
- UNITED NATIONS. — Yearbook of the United Nations, 1963, United Nations, New York, 1965, p. 11, 821.
- UTECHIN, V. — Russian political thought, Dent, London, 1964, p. 36, 319.
- UTTERBACK, W. E. — Group thinking and conference leadership, Rinehart, New York, 1964, p. 9, 924.
- UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS. — Karl Marx & Fredrick Engels on socialism, Progress Publications, Moscow, 1965, p. 328.

Statistiques احصاء

- HOSH, A. — Experiments with input-output models, Cambridge University Press, Cambridge, 1964, p. 15, 148.
- ACCRAKEN, D.D. & OTHERS. — Programming business computers, Wiley, New York, 1965, p. 17, 510.
- ALMER, P. — A guide to Australian economic statistics, MacMillan, New York, 1963, p. 20, 328.
- RUBIK, M. Ed. — Game theory and related approaches to social behaviour, Wiley, New York, 1964, p. 11, 390.
- دكتور احمد عبادة سرحان : طرق التحليل الاحصائي . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٥ ص ٢٢ و ٢٩٥
- دكتور حسن محمد حسين : البحث الاحصائي أسلوبه تحليل نتائج . دار النهضة العربية القاهرة . سنة ١٩٦٤ . ص ٢٢٦
- UNITED NATIONS. — Statistical Yearbook, 1964, United Nations, New York, 1965, p. 736.
- FISHER, P.P. & SWINDLE, G.F. — Computer programming system, Rinehart, New York, 1964, p. XI, 643.

DIVERS متنوعة

- لطفي محمود عيسوي ومصطفى عيسى خضر : الحاسبة الشخصية . دار المعارف . القاهرة . ص ١٢ - ٦٣٩
- دكتور محمود رياض عطية : التوسيط توزيع الثروات . دار المعارف . القاهرة . سنة ١٩٦٥ ص ٩١١
- دكتور زكي محمود شيانة : الاقتصاد التعاوني الزراعي . دار المعارف . القاهرة . ١٩٦٥ ص ٢٠٦
- دكتور صلاح الدين طلبة : مقدمة التأميل . دار المعارف . سنة ١٩٦٥ . ص ٢٩٦/١٦٠

- BEALS, C. — L'Amérique Latine, Payot, Paris, 1966, p. 271.
- BLACK, D. — The incidence of income taxes, Reprints of Economic Classics, New York, 1965, p. 21, 316.
- BOUSQUET, G.H. — Ibn Khaldoun : Les Textes sociologiques et économiques de la moquadema 1375-1379. Bivière & Cie., Paris, 1965, p. 186.
- GOULD, J. & KOLB, W.L. eds. — A dictionary of the social science, Free Press, New York, 1964, p. 16, 761.
- HIRST, M. — Life of Griedricht List & selections from his writings, Reprints of Economic Classics, New York, 1965, p. 22, 335.
- HITTI, Ph. K. — The origins of the Islamic Stato, Khayat, Beirut, 1966, p. 405.
- PLATON. — La République, Garnier Flammarion, Paris, 1966, p. 507.
- ROSENTHAL, E.I.J. — Islam in the modern rational state, Cambridge University Press, Cambridge, 1965, p. 21, 416.
- ROY, J. — Le voyage en Chine, Juillard, Paris, 1965, p. 411 & map.
- SHAKHNAZAROV, P. & OTHERS. — Man Science and Society, Progress Pub., Moscow, 1965. p. 314.

مجلات محلية II - REVUES LOCALES

مجلة إدارة قضايا الحكومة

السنة العاشرة - العدد الاول - القاهرة يناير / مارس سنة ١٩٦٦

- | | |
|--|--|
| عبد الحليم الجندي : التريعة الاسلامية
كمصدر أساسي للتحقيق . | محمد متولى ابوشنة : الاصلاح الادارى ونظام
الوظائف العامة وترتيبها |
| دكتور احمد ابو الوفا : تجاوز السلطة في
قانون المرافعات | دكتور ادوارد غالى الذهبى : تعليقات على الاحكام
الفرنسية فى المواد الجنائية
احكام |

السنة العاشرة - العدد الثانى - القاهرة ابريل / يونيو سنة ١٩٦٦

- | | |
|---|---|
| كمال الجرف : معيار الالتزام بدفع الضرائب
على الايراد | دكتور ادوارد غالى الذهبى : تعليقات على
الاحكام الفرنسية فى المواد الجنائية . |
| محمد مجدى عبد الباقي : الموقف الاحتياطى
للموظفين العموميين | احكام |

السنة العاشرة - العدد الثالث - القاهرة يوليو / سبتمبر سنة ١٩٦٦

- | | |
|--|--|
| الدكتور محمد ليبيب شبيب : الضمان فى البيع
الجبرى | محمد عبد البصير حليم : نحو مضاء جرائى
دولى . |
| الدكتور بشرى جندى : وضع نظرية البيع
فى القانون المدنى الاشتراكى | الدكتور براهيم محمد عطا الله : مسئلة
حارس الانتباه .
احكام |

المجلة الاقتصادية للبنك المركزى المصرى

المجلد الخامس - العدد الثانى - القاهرة سنة ١٩٦٥

- | | |
|--------------------------------------|--|
| التطورات الداخلية : | التقديرات النقدية (يناير/مارس سنة
سنة ١٩٦٥) |
| - اتفاقات التجارة والدفع | - تقديرات ميزان المدفوعات - ١٩٦٤ |
| - حركة الملاحة فى قناة السويس - ١٩٦٤ | - التجارة الخارجية - ١٩٦٤ |
| التطورات الخارجية : | - الاصلاح الاقتصادى فى يوغوسلافيا |
| - بنك مركزية جديدة | |
| القسم الاحصائى | |

ECONOMIC REVIEW OF CENTRAL BANK OF EGYPT

Vol. V No. 2 — Cairo 1965.

ARTICLES :

Monetary developments January/
March 1965.Balance of payments estimates —
1964.

Foreign trade — 1964.

Reform in Yugoslavia.

INTERNAL DEVELOPMENTS :

Trade and payments agreements.
Suez Canal Traffic in 1964.INTERNATIONAL DEVELOPMENTS :
New Central Banking Legislation.

STATISTICAL SECTION.

البنك المركزي المصري - المجلة الاقتصادية

العدد الثالث - المجلد الخامس - القاهرة سنة ١٩٦٥

المقالات :

- التجارة الخارجية (يناير/يونيو سنة
١٩٦٥)

- التاميمات الاجتماعية

التطورات الخارجية :

- القسائير الدولية لبعض المؤسسات
لدولية ١٩٦٥/١٩٦٤

١ (صندوق النقد الدولي

ب) البنك الدولي للائتمان والتعمير

ج) مؤسسة التمويل الدولية

د) مؤسسة التنمية الدولية

- البنك الدولي للتعاون الاقتصادي (يوليو/
اوريا الشرقية)

القسم الاحصائي :

- تقديرات ميزانية الدولة لسنة ثالثة
١٩٦٦/١٩٦٥- التطورات النقدية خلال النصف الاول
من عام ١٩٦٦/٦٥ قدام ١٩٦٥/٦٤

- تنظيم الاسرة

- تحسين العلاقة بين مستوى الانتاجية
ومستوى المعيشة

التطورات الداخلية :

- تقديرات ميزان المدفوعات يناير/ يوليو
١٩٦٥

- اتقالات البحيرة والدمع

CENTRAL BANK OF EGYPT
ECONOMIC REVIEW

Vol. I No. 3 — Cairo 1965.

ARTICLES :

The 1965/66 budget estimates.

Monetary developments (Jan./June 1965
& 1964/65).

Family planning.

The relation between average producti-
vity & the standard living.

Cotton.

INTERNAL DEVELOPMENTS :

Balance of payments estimates (Jan.
June 1965).

Trade and payments agreements.

Foreign trade (January/June 1965).

Social insurances.

INTERNATIONAL DEVELOPMENTS :

Annual reports of international fin-
ancial institutions 1964/65.

- A) The international monetary fund.
B) The international Bank for Re-
construction & Development.
C) The international development
Association.

- D) The International finance corpo-
ration.
Internal Bank for Economic coopera-
tion (IBEC).
Statistical Section.

مجلة غرفة الاسكندرية التجارية

السنة ٢٩ - العددان ٣٤٥ - ٣٤٦ - الاول والثاني يناير / فبراير سنة ١٩٦٦
أحمد الألفى محمد : كلمة العدد

- مذكرة شاملة بشأن الاجراءات الاقتصادية الاخيرة
- من وقائع نشاط لجنة الاتحاد الاشتراكي العربي بالغرفة
- ندوة الغرفة لمناقشة مشاكل الضرائب بين مصلحة واشمولين
- دراسات سلعية - تسويق الكيماويات
- في الاقتصاد العربي
- تعديل الاتفاق التجاري بين ج.م.ع. و الجمهورية العراقية
- أخبار الشهر
- أخبار متنوعة
- أبناء من الخارج
- ماهية المناقصة التجارية المتروعة وغير المتروعة
- قوائم التجارة الداخلية - الاسم التجاري
- ازدياد تجاري - شهادات الغرفة
- قوانين وقرارات

السنة ٢٩ - العددان ٣٤٧ - ٣٤٨ - العدد الثالث والرابع

مارس / أبريل سنة ١٩٦٦

- كلمة الشهر : حول سياسة تموينية جديدة للاستاذ أحمد الألفى
- سنون الضرائب - حجة أوراق التاجر ودفعاته في تقدير الضريبة على أرباحه التجارية
- من التقرير الشهري للغرفة - مدى توافق اذونات البناء واهتمام الغرفة بمساكل التجار
- أبناء المدينة
- السياسة المقبلة في الشؤون التموينية
- المعارف التجارية
- أبناء من الخارج
- ازدياد تجاري
- قوانين وقرارات

مصر الصناعية

السنة ٤١ - العدد الثالث - القاهرة - يوليو / سبتمبر سنة ١٩٦٥

- الدولة والقطاع العام :
- مكافحة الاتربة في المساحم والمحاجر الترسية في الفترة ما بين ١٩٥٨ الى عام ١٩٦٢
- صناعة السكر في العالم
- دراسة المبادئ التي مرت عليها السوق الأوروبية المشتركة لتنظيم تسويق المواد الدهنية
- شئون العمل
- تقرير وفد رجال الاعمال العرب الى دولة هيئة العمل الدولية
- عرض لاعمال الدورة السابعة للجنة المتزوجات التابعة لهيئة العمل الدولية (المسمان الاول والثاني)
- الاحصاءات
- التصويع التشريعي الصادرة من أول أبريل الى آخر يونيو سنة ١٩٦٥
- تجارة توجز الخارجية

مصر الصناعية

السنة ٤١ - العدد الرابع - القاهرة - أكتوبر / ديسمبر سنة ١٩٦٥

شئون العمل :

- عرض لأعمال الدورة السابعة للجنة استشارات التابعة لهيئة العمل الدولية (الفصل الثالث والرابع)

تقارير معنية

- القطاع الخاص في صناعة الطباعة في الجمهورية العربية المتحدة .

من أباء القرف الصناعية :

- افتتاح المعرض الخامس لتصميمات طباعة ونسج الأقمشة (سبتمبر سنة ١٩٦٥)

الإحصاءات

- انبصوم التشريعية العادية خلال السنة من أول يوليو سنة ١٩٦٥ إلى آخر سبتمبر سنة ١٩٦٥

الافتتاحية : هذا اللقاء التاريخي

معارض ومؤتمرات دولية :

- المؤتمر الإفريقي للتسوية الصناعية (القاهرة من ٢٧ يناير إلى ١٠ فبراير سنة ١٩٦٦)

أبحاث ودراسات

- فرض الصناعة المتغير في القاهرة الإفريقية في عام ١٩٦٤
- نشاط البنك الدولي للإنشاء والتعمير والمؤسسات المبرعة في الدول الإفريقية
- إنتاج واستهلاك الألوومنيوم في أهم بلاد العالم
- التنمية الاقتصادية وعلاقتها بالعمالة والمبروعات العامة في أفريقيا

النشرة الاقتصادية للبنك الاهلى المصرى

المجلد ١٨ - العدد الرابع - القاهرة سنة ١٩٦٥

- السيد العالى (دراسة تطبيقية للاقتصاديات تقييم مشروع المياه)

- نشاط المؤسسات الدولية - خلال عام ١٩٦٥/٦٤

ملحق :

- التشرينات الجديدة (أبريل/ يونيو سنة ١٩٦٥)

- انقادات التجارة والدفع (يوليو/ سبتمبر سنة ١٩٦٥)

النسب الإحصائي

ملاحظات وتعليقات :

- السياسة الاقتصادية الجديدة
- التطورات الاقتصادية في الجمهورية العربية المتحدة يناير/مارس ١٩٦٥
- النفود والإنسان - الصناعة - التجارة الخارجية - قناة السويس - القطن
- البنك الاهلى المصرى (أبريل/ يوليو سنة ١٩٦٥)

دراسات خاصة :

- معامل العائد إلى التكلفة في مشروع

المجلد ١٩ - العدد الثانى - القاهرة سنة ١٩٦٦

- التكدوت المصدر - الودائع - الاسمان المعرفى - البنك المركزى المصرى - البنوك الجارية

- الصناعة - الميزان التجارى - المبادلات - الواردات - الموزع الجغرافى للتجارة الخارجية

ملاحظات وتعليقات :

- سياسة الاستقرار الاقتصادى
- تعداد السكان بالعملة
- التطورات الاقتصادية في الجمهورية العربية المتحدة :

ملحق :

- التشريعات الجديدة (يناير/مايو سنة ١٩٦٦)
- اعتمادات التجارة والتمتع (يناير/أبريل ١٩٦٦)

الشم الإحصائي :

- فناء السويج - السياحة - الزراعة - المعن .

- البنك الأعلى لتعدي (يناير/أبريل ١٩٦٦)

دراسات خاصة

- تقديرات ميزانية - ع.م.م ١٩٦٧/٦٦

- المركز من الاقتصاد العربي

ETUDE MENSUELLE SUR L'ECONOMIE ET LES FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES

Sème Année No. 93 — Damas, Septembre 1965

NOTES DU MOIS :

L'ACTUALITE ECONOMIQUE ARABE :

SYRIE :

- Les préparatifs à la saison cotonnière.
- Les négociations germano-syriennes.
- Evaluation de l'actif des industries nationalisées.
- La réforme agraire entre l'expropriation et la redistribution de la propriété agricole.

E. A. U.

- Le redressement économique est la première mission du nouveau gouvernement.

I R A K :

- Une nouvelle politique économique ?

PAYS ARABES :

- La préparation de la deuxième étape du Marché Commun Arabe.

S P E C I A L

PROBLEMES DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES DE LA SYRIE DANS LE CADRE DE SA TRANSFORMATION SOCIALISTE

Dr. HICHAM MOUTEWALLI. — La transformation socialiste en Syrie et l'économie extérieure.

M. YEHIA ARAOUDAKI. — L'évolution de nos relations économiques extérieures.

Dr. CHAFIC AKHRAS. — Problèmes de paiements extérieurs à travers la balance des paiements.

Dr. SAID NABULSY. — Les échanges commerciaux inter-arabes et leur évolution.

Dr. MOHAMMED AL ATTRACHE. — La Syrie et le problème du commerce mondial.

ARTICLES ET ETUDES :

- The development of the U.A.R.'s foreign exchange policy (1939-1963) — Exchange control and planning (The End) by I. HAS-SAN ISSAWY.

SITUATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

SYRIE

AGRICULTURE :

- Commercialisation des céréales.
- La production de betteraves 1965.
- Réforme Agraire.

COTON :

- Situation générale.
- Bilan définitif des exportations cotonnières de la campagne 1964-1965.

INDUSTRIE :

- Production de ciment.
- Accroissement de la capacité d'emmagasinage des produits pétroliers.

COMMERCE

CHANGE

MONNAIE ET CREDIT

TRANSPORTS

LIBAN

Agriculture :

- Les exportations fruitières.

Industrie :

- Produits pétroliers.

- Production d'énergie électrique.
- Production de ciment.
- Industrie sidérurgique.
- Organisation du secteur industriel.
- Revenus des investissements libanais à l'étranger.

Transports.

Prix.

Commerce extérieur.

Monnaie et Crédit.

DOCUMENTS

- Projet du budget de 1963 au Liban.

STATISTIQUES.

ETUDE MENSUELLE SUR L'ECONOMIE ET LES FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES

8ème Année No. 94 — Damas, Octobre 1965

NOTES DU MOIS :

SYRIE :

- Controverses sur la politique pétrolière.
- Les prêts extérieurs entre la conclusion et l'utilisation.
- Evolution contradictoire des échanges commerciaux avec les Pays Arabes.
- Négociations d'un accord de commerce à long terme avec l'URSS.

LIBAN :

- La stratégie du développement, entre le choix des investissements et leur financement.

R.A.U. :

- Le double déséquilibre dans l'économie nationale et la nouvelle politique économique.

ARABIE SAOUDITE :

- Le nouveau budget de l'Etat confirme le réformisme du Roi Fayçal.

PROBLEMES D'ACTUALITE :

Dr. HICHAM MOUTEWALLI. — L'exploitation du pétrole syrien entre les concessions et l'indépendance.

ARTICLES ET ETUDES :

M. YEHIA ARAOUDAKI. — Les problèmes du transit inter-arabe.

- Electric power in 1963 in the U.A.R.

CHRONIQUE :

Dr. J. KHOURY. — Le financement agricole en Syrie.

- L'Union Economique Arabe.

SITUATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES :

SYRIE :

- Le programme économique du nouveau Cabinet.
- Agriculture.
- Coton.
- Industrie.
- Transports.
- Commerce.
- Changes.
- Monnaie et Crédit.
- Assistance technique.
- Commerce Extérieur.

LIBAN :

- Agriculture.
- Transports.
- Bourse.
- Changes.
- Finances.
- Monnaie et Crédit.

IRAQ :

- Bilan des transformations socialistes.
- Agriculture.
- Pétrole.
- Planification.
- Marché Intérieur.

— Prix.

— Valeurs.

— Changes.

— Commerce extérieur en 1964.

— Monnaie et Crédit.

— Contreparties des disponibilités monétaires.

DOCUMENTS :

S Y R I E :

- Décret Législatif No. 189 du 22/8/65 ratifiant le Protocole signé avec l'Etablissement DIA MACHINEN EXPORT CORPORATION de l'Allemagne Démocratique, pour la fourniture de machines pour la construction, les routes terrestres et les travaux de démolissement et de remblaiage.
- Décret Législatif No. 190 du 22/8/65 créant l'Etablissement Public des Céréales et des Minoteries et modifiant la loi sur l'Office des Céréales.
- Décret No. 2018 du 11/9/65 portant rectificatif au tarif des Douanes.

LIBAN :

- Projet de loi portant création d'un Conseil Economique et Social.

STATISTIQUES

ETUDE MENUSELLE SUR L'ECONOMIE ET LES FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES

8ème Année No. 95 — Damas, Novembre 1965

SYRIE :

- Situation cotonnière et conjoncture économique.
- Problèmes et politique d'emploi.

LIBAN :

- Le programme d'investissement

de 272 millions et la politique du développement.

R. A. U. :

- Une ville libre dans une république socialiste.

ARABIE SAOUDITE :

- Perspectives pétrolières et croissance économique.

PROBLEMES D'ACTUALITES

Dr. C. AKHRAS. — Les chances de succès de la nouvelle politique économique en Irak.

ARTICLES ET ETUDES.

M. Y. ARAOUDAKI. — Les problèmes du transit inter-arabe.

BENT HANSEN. — Savings in the U.A.R.

SITUATIONS ECONOMIQUES
ET FINANCIERES :

S Y R I E :

- Agriculture.
- Coton.
- Industrie.
- Transports.
- Marché.
- Commerce extérieur.
- Change.
- Finances.

L I B A N :

- Agriculture.
- Industrie.
- Finances.
- Transport.
- Bourse.
- Change.

- Monnaie et crédit.

L I B Y E :

- Agriculture.
- Industrie.
- Pétrole.
- Prix.
- Commerce extérieur.
- Monnaie et Crédit.
- Finances.

DOCUMENTS :

S Y R I E :

- Communiqué de l'office des changes réglementant les changes intéressant les commissionnaires.

L I B A N :

- La politique de l'office des changes réglementant les changes intéressant les commissionnaires.

L I B A N :

- La politique économique définie dans un message du chef de l'Etat.
- Extraits de l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour l'exercice 1966.

R. A. U. :

- Texte du protocole de l'accord commercial et des paiements conclu entre le Liban et la R.A.U.

STATISTIQUES

ETUDE MENSUELLE SUR L'ECONOMIE ET LES
FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES

8ème Année No. 96 — Damas, Décembre 1965

NOTES DU MOIS

MONDE ARABE

- Rétrospectives des économies arabes et perspectives économiques.

S Y R I E :

M. BITAR. — La politique économique.

- Pourquoi une révision des accords pétroliers est-elle nécessaire ?

- Quelques suggestions pour un décongestionnement du marché parallèle des devises.

R. A. U. :

- Les prix, la fiscalité et les finances publiques au service d'un équilibre dynamique de l'économie.

I R A K :

- Le sens et la valeur de la nouvelle organisation du secteur public.

PROBLEMES D'ACTUALITES

S Y R I E :

- Dr. C. AKHRAS. — Quelques réflexions sur la politique de développement agricole.

L I B A N :

- Le Liban et la coopération économique arabe. Point de vue du Conseil de l'Unité Economique Arabe.

ARTICLES ET ETUDES

R. A. U. :

- M. SAMIR M. FARID. — Evaluation des dépenses de consommation domestique en 1965 et 1970.

LA SITUATION ECONOMIQUE
ET FINANCIERE

S Y R I E :

- Coton — Industrie — Commerce — Commerce extérieur — Change — Monnaie et crédit — Les Dépôts — Les provisions — Les concours de la B.C.S. — Les placements.

L I B A N :

- Agriculture — Industrie — Commerce : "Projet de loi sur la propriété commerciale" — Transports — Bourse

- Change — Monnaie et crédit.

R.A.U. :

- Politique économique : Le prix d'une ligne de conduite.

- L'évolution économique en 1964: Haut-Barrage d'Assouan

- Planification.

- Production agricole : Coton.

- Production industrielle.

- L'industrie des filatures et tissages.

- Les industries métallurgiques et mécaniques.

- L'énergie et les industries électriques.

- La production de ciment.

- La production de pétrole.

- La production de sucre.

- Les pneumatiques.

- Législation socialiste.

- Commerce extérieur.

- Indice des prix de gros.

- Masse monétaire : Evolution de la circulation fiduciaire.

- Situation du "Département Commercial" de la National Bank of Egypt (situation comparée).

- Bilan consolidé des banques commerciales.

- Canal de Suez.

- Tourisme.

- L'évolution de la conjoncture en 1965.

- Situation de la National Bank of Egypt (1er trimestre 1965).

STATISTIQUES.

ETUDE MENUSELLE SUR L'ECONOMIE ET LES
FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES

gème Année No. 97 — Damas, Janvier 1966

NOTES DU MOIS

S Y R I E :

- L'orientation géographique du

commerce extérieur

- Le projet de l'Euphrate en bade.

LIBAN :

- Entorse à la liberté bancaire ou organisation de celle-ci ?
- Budget 1966 et politique financière.

F. A. U. :

- Développement économique et commerce extérieur.

PAYS ARABES :

- La coordination des politiques économiques extérieures des pays du Marché Commun Arabe.

PROBLEMES D'ACTUALITE

SYRIE :

Dr. C. AKHRAS — Problèmes et politique économiques.

ARTICLES ET ETUDES

YEHIA ARAOUDAKI. — A propos de zone franche en Syrie.

- Le plan triennal 1965-1967 du Maroc.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

SYRIE :

AGRICULTURE

- Recensement de la population agricole.
- Résultats de la campagne d'hiver 1964-1965.
- Résultats de la campagne d'été 1964-1965.

COTON

- Situation générale.
- Mouvement des égreneuses.
- Situation des graines.
- Marché extérieur.

INDUSTRIE

- Etat d'avancement des nouvelles industries.
- Pétrole.
- Transports.
- Commerce Intérieur.
- Commerce Extérieur.

— Change.

— Monnaie et Crédit.

LIBAN :

— Territoire agricole et population agricole.

— Production et consommation d'énergie électrique.

— Produits pétroliers.

— Industrie.

— Planification.

— Mise en exécution de la première tranche du plan quinquennal.

— Commerce.

— Transports

— Finances.

— Prix

— Bourse

— Change.

— Monnaie et Crédit.

JORDANIE :

Aperçu de la situation économique en 1965.

Agriculture :

— Résultats de la production agricole d'hiver.

— La production d'olives en 1965.

— Les primeurs.

— L'arboriculture.

— Le cheptel.

— Valeur de la production agricole en 1965.

— Industrie.

— Commerce Extérieur.

— Balance des paiements.

— Monnaie et Crédit.

— Contreparties des disponibilités monétaires.

DOCUMENTS

STATISTIQUES.

III. - REVUES ÉTRANGÈRES مجلات أجنبية

I. - Droit

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

92ème. Année (1965 No. 3 — Paris Juillet-Août-Septembre, 1965)

PHILIPPE MALAURIE. — Le droit français et la diversité des langues.

EDVARD HAMBRO. — L'affaire des emprunts norvégiens devant les juridictions de Norvège.

LAZAR FOCSANEANU. — La Banque Internationale de Coopération Économique.

R. GOLDMAN, P. LEVEL, A. PONSARD et J. RIBETTES-THILLET. — Bulletin de Jurisprudence française.

REVUE TRIMESTRIELLE DE DROIT CIVIL

64ème. Année No. 3 — Paris Juillet-Septembre 1965

DOMINIQUE LEFEBVRE. — L'évolution de la notion de bien propre.

B. Obligations et contrats spéciaux.

JEAN MAURY. — La séparation de fait entre époux.

M. JEAN CHEVALIER. — 1. Obligations en général.

EUGENE LOUIS BACH. — Contribution à l'étude de la condition juridique du conjoint.

RENA RODIERE. — 2. Responsabilité civile.

JURISPRUDENCE FRANÇAISE en matière de droit civil :

M. GERARD CORNU. — 3. Contrats spéciaux.

M. HENRI DESBOIS. — A. Personnes et droit de famille.

M. J.-D. BREDIN. — C. Propriété et droits réels.

M. RENE SAVATIER. — D. Successions et libéralités.

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARE

17ème Année No. 3 — Paris, Juillet-Septembre 1965

L'évolution récente du régime matrimonial légal dans les législations contemporaines.

SOVIET STATE LAW REVIEW 1965

No. 9 — Moscow, 1965

I. I. PISKOTIN, Y.A. TIKHOMIROV. — Improvement of Organisation and Method in State Administration.

F. I. KALINYCHEV. — Political and Juridical Ideas in the First Russian Revolution.

E. T. SAVENKOV. — Enhancement of the role of District Soviet Bodies.

M. I. BARU. — Labour Legal Relations and Professional Training.

S. BASHMAKOV, O. S. KOLBASOV, N.I. KRASNOV. — Problems of Agricultural Land Tenure.

V.M. SAVITSKY. — Concerning the Criminal Procedural Guarantees of the Right of the Innocent to Rehabilitation.

L. A. MODJORYAN. — From Monroe to Johnson : US Doctrine of Piracy and Plunder.

J. KALITS, A. A. LAUMETS, H. H. SCHNEIDER. — Study of Activity of Deputies with the Aid of the Concrete Sociological Method.

D. M. GHENKIN. — The Juridical Status of the Socialist State Enterprise.

I. A. TIKHONOV, A. B. GODES, L. E. GURIN. — Greater Economic Effectiveness of Socialist Production.

E. I. SEDUNOV. — Shipping Disputes in Arbitral Practice.

E. S. OSTROUMOV, V. E. CHUGUNOV. — Study of the Criminal's Personality from criminological records.

A. S. SHLYAPOCHNIKOV. — The Important Task of Centralised Criminal Records.

N. N. KONDRACHKOV. — Statistical Records and Analysis of Data on Persons Committing Crimes.

N. I. BONDAREV. — Current Problems in Notarial Practice.

A. S. SOLOVYOV. — Procedural Questions in the Adjudication of Labour Cases.

II. - Economie

THE BANKER

Vol. CXVI No. 480 — London, February 1966.

A financial notebook.

Half way there ?

GEORGE CYRIAX. — Investment — Key to economy.

W. M. CLARKE. — India's economic predicament.

Miracle year for the banks.

SPECIAL CORRESPONDENT. — Swed-

den's pension fund and the capital market.

An Artist's sketchbook — Westminster Bank, Head Office, Lothbury.

From the bank Chairmen.

The bank accounts.

JOHN BRUNNER. — New-style planning — some misconceptions.

Vol. CXVI No. 481 — London, March 1966

A financial notebook.

Is the squeeze enough ?

A. LAMFALUSSY. — Belgian banks in a changing economy.

C. ANDERSON. — Company law off course.

An Artist's sketchbook — Martins Bank, Hanover Square.

S. H. BACKHARDT. — Banking in the Commonwealth.

SPECIAL CORRESPONDENT. — New patterns in life assurance.

G. QUINN. — Eventful year for Irish Banking.

The Governor on the Balance of Payments.

Vol. CXVI No. 482 — London, April 1966

A financial notebook.

Impasse on liquidity.

J. E. HARTSHORN. — Can Britain afford high energy costs ?

American Banks fully stretched.

A. G. ELLINGER. — What price gilt-edged ?

J. C. G. BROOKS. — Brazil — Green light for business.

An Artist's sketchbook — Westminster Bank, New Oxford Street.

T.L. JOHNSTON. — Scotland — A financial & industrial survey. Planning the Scots.

Vol. CXVI No. 483 — London, May 1966

A financial notebook.

Now the reckoning.

D.W. SLATER. — Reforming Canada's financial structure.

G. LEE. — Building societies in a new Era ?

Cross-Currents in the sterling Area.

P.S. TAYLOR. — The Scottish Banks — Where to look for deposits ?

I. WEBLEY. — Unendorsed cheques and third parties.

M. CRAWFORD. — Does Britain pump-Prime with its payments deficits ?

E.V. MORGAN. — Progress and problems in Wales.

An Artist's sketchbook — Barclays Bank, Park Lane.

SPECIAL CORRESPONDENT. — Banking perspectives. Should the Banker Stick to his last.

Vol. CXVI No. 484 — London, June 1966

A financial notebook.

No case for deficit.

SAMUEL BRITTAN. — The selective employment tax.

K. RICHERBACHER. — Germany — the flatering boom.

An Artist's sketchbook — Coutts & Co. Eton.

SPECIAL CORRESPONDENT. — Banking perspectives... What is a bank ?

D.E.V. ASHBY. — Argentina's balancing act.

M. BUTTERWICK. — Long-term finance for farmers.

The Governor on "Invisibles".

Vol. CXVI No. 485 — London, July 1966

Credit Cards :

J. THOMPSON. — The case for the credit Card.

A reader's guide.

M. WARD. — Are Credit cards inflationary ?

A. JONES. — Interview.

Using money abroad :

J.E. POWELL. — Britain's overseas spending.

B.S. ESCOTT. — Investments overseas.

G. FERRAS. — Interview.

K. BERRILL : IDA — The world Bank's Major problem.

J.P. KOSZUL. — What is wrong and the gold exchange standard.

F. AOBA. — How fast can Japan grow ?

J.R. COLVILLE. — London — Europe's financial centre.

N. CUTHBERT & W. BLACK. — Ulster's plan — An interim assessment.

E.V. MORGAN. — Gilt-edged — Can the budget help ?

Bank disclosure — A survey.

R. HOGLAND. — Sweden's anti-cyclical weapon.

I. MACHLUP. — World monetary debate : Bases for agreement.

Z. MATSUMURA. — An evolutionary plan for world monetary reform.

THE DEVELOPING ECONOMIES

Vol. 4, No. 1 — Tokyo, March 1966

YOSHIKAZU MIYAZAKI. — The north — South problem and Japan.

SEIZABURO SHINOBU. — The Korean war as an epoch of contemporary history.

GEORGE W.F. HALLGARTEN. — The fate of imperialism in this century.

ATSUYOSHI NIJIMA. — The nature of the rectification movement in China.

KAN NAGAYA. — Islam as a modern social force.

NAOKICHI UBUKATA. — Profile of Asian minded man TADAQ YANAI-HARA.

Vol. 4, No. 2 — Tokyo, June 1966

TSUTOMU OUCHI. — The Japanese land reform : its efficacy and limitations.

TAKEKAZU OGURA. — Recent Agrarian reform in Japan.

HEROJI OKABE. — Agrarian reform in Mexico : an interpretation. Retrospect on and documents of land reform in Japan.

PANNAN EZEKIEL. — Disguised unemployment and marketed surplus of food grains in a developing economy.

TSUTOMU OUCHI. — The Japanese land reform : its efficacy and limitations.

KOICHI NOMURA. — Profile of Asian minded man "IKKI KITA".

TSUTOMU TAKIGAWA. — A note on the comparative analysis of agrarian reform.

MINORU SHIMAZAKI. — Some comments on R.P. dore's land reform in Japan.

ECONOMIA INTERNAZIONALE

Vol. XVIII No. 4 — Novembre, 1965

P. GAREGNANI. — Note su consumi, investimenti e domanda effettiva (Parte seconda).

P. SALIN. — La controverse des changes flexibles et le problème de l'équilibre simultané interne et externe (deuxième partie).

F. NOTEL. — The role of the United Nations in the sphere of East-West trade.

S. PARRINELLO. — L'ottimizzazione della produzione e degli scambi in un sistema pluriregionale : un approccio dinamico.

R. PREVOST. — La théorie économique dans les pays de l'Est.

H.J. WEHNER Jr. — Marketing board performance in primary producing countries. A case study.

Vol. XIX No. 1 — Genova, February 1966

P.K. BARDHAN. — Teoria del commercio internazionale in una economia in sviluppo.

B. MICONI. — Note sulla teoria dell'impresa nell'analisi economica.

S. SCHIAVO-CAMPO. — Compensatory financing of export fluctuations : A proposal.

V.S. VERTIKAR. — Capital formation in a subsistence economy.

F.R. BETHLEN & L. FARRIS. — Brazil's growing wheat import gap.

A. MALIK. — Inflation in a developing economy : The case of Turkey, 1950-61.

L.M. OJALA. — L'agricoltura mondiale nel 1975. Considerazioni sulle tendenze attuali.

ECONOMIA INTERNAZIONALE

Vol. XIX No. 2 — Genova May 1966

E.N. MORGAN. — Is Inflation inevitable? Inflation e prezzi del teorema dei costi comparati.

F. BORUKHOV. — The capital output ratio, factors intensity and the input of capital.

C. MAZZOCCHI. — La politica del reddito.

V.P. DUGGAL. — A note on optimum extent and operation of the public sector.

S.Y. LEE. — A critical review of the book "International monetary problems, 1957-1963. Selected speeches of Per Jacobson".

C. TOGNETTI. — A comment on a presentation of the general market equilibrium.

R.L. SLESINGER. — Development, economics & planning.

C.A. VAN DEN BELD E VAN DER WERF. — Nota sulla competitività internazionale.

THE ECONOMIC JOURNAL

Vol. LXXVI No. 301 — London, March 1966

E.N. MORGAN. — Is Inflation inevitable?

R.W. FOGEL. — Railroads as an analogy of the space effort: Some economic aspects.

S. ENKE. — The economic aspects of slowing population growth.

R. VERNON. — Comprehensive model-building in the planning process: The case of the Less-developed economies.

R. FINDLY. — Optimal Investment allocation between consumer goods and capital goods.

Vol. LXXVI No. 303 — London, June 1966

A. NOVE. — Planners' preferences, priorities and reforms.

A.B. CRAMP. — Control of the money supply.

J. BLACK. — A Proposal for the reform of exchange rates.

H.S. HELLER. — Optimal international reserves.

H.G. VATTER & R.L. THOMPSON. — Consumer asset formation and economic growth — The United States case.

F.A. LEES & C.Y. YANG. — The redistributive effect of television advertising.

G.O. BIERWAG & M.A. GROVE. — Indifference curves in asset analysis.

S. AHMAD. — On the theory of induced invention.

A. QAYUM. — Long term economic criteria for foreign loans.

HITOTSUBASHI JOURNAL OF ECONOMICS

Vol. 6 No. 2 — Tokyo, February 1966

KIN-ICHI YAMADA. — Two tentative sections of mathematics for Economics.

SHIGERU ISHIKAWA. — Choice of techniques and choice of industries.

KIYOSHI KOJIMA. — Japan's foreign aid policy.

YOSHIMASA KURABAYASHI. — A note on basic concepts of national accounts.

H.W. ARNDT. — Observations on the prospects for Japanese — Australian trade.

ECONOMICA

46th. Years No. 129 — London, February 1966.

JOHN WILLIAMSON. — Profit, growth and sales maximization.

W. ASHWORTH. — The late victorian economy.

HARRY G. JOHNSON. — Sugar protectionism and the export earnings of less developed countries : Variations on a theme.

ANDRE GABOR & C.W.T. GRANGER. —

Price as an indicator of quality : Report on an enquiry.

PEDRO SCHWARTZ. — John Stewart MILL and laissez faire : London Water.

CHARLES R. PLOTT. — Externalities and corrective taxes.

C.A. KNOX. LOVELL. — Capital, profit and Bonus in Soviet industry : A comment.

46th Year No. 130 — London, May 1966

E.D. MISHAN & L. NEEDLEMAN. — Immigration, Excess aggregate demand and the balance of payments.

C.L. BELL & L.S. BERMAN. — Changes in the money supply in the United Kingdom, 1954 to 1964.

M. BLAUG. — An economic interpretation of the private demand for education.

M.J. FARSELL. — Profitable speculation.

J. VANDERKAMP. — Wages and prices level determination. An empirical model for Canada.

EMRE GONENSAY. — The theory of black market prices.

T. BARNA. — Exclusive dealing in petrol : A reply.

46th. Year No. 131 — London, August 1966

H.G. JOHNSON. — The neo-classical one-sector growth model : A geometrical exposition and extension to a monetary economy.

L. DE ALESSI. — The demand for money : A cross section study of British business firms.

O.A. DAVIS & A.B. WHINSTON. — On externalities, information and the government — assisted invisible hand.

D. FISHER. — International factor

price determination, with neutral technical progress.

D.P. O'BRIEN. — Terrans on wages and emigration.

YEONG — HER YEH. — A note on domestic distortions and the terms of trade.

J.W. NEVILLE. — On instability in the sense of Harrod : A reply.

J. ENCARNACION. — A reply. Comment.

ETUDES ET CONJONCTURE

20ème Année No. 9 — Paris, Septembre 1965

Projection de la consommation des ménages en 1970 : Les dépenses d'habitation.

Les Linéons (

Investissement — personnel — production.

Essai d'appréciation de l'incidence de la grippe sur les fluctuations de la mortalité.

20ème. Année, No. 10 — Paris, Octobre 1965.

L'équipement des ménages en décembre 1962.

en or.

Les causes de décès en 1964.

L'intérêt du capital de 1914 à 1965.
Placements en valeurs mobilières et

Présentation d'un cadre comptable régional.

20ème. Année, Supplément No. 9-10 — Paris, 1965

La conjoncture française :
graphiques descriptifs.Le recensement général des transports
1963 :Résultats de l'enquête de conjoncture
industrielle de septembre 1965.I. — Les entreprises de transports
publiques routiers.

20ème Année No. 11 — Paris, Novembre 1965.

Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1963.

La mortalité différentielle suivant le milieu social.

Supplément No. 11 — Paris, 1965

La situation et les perspectives de l'économie française en octobre 1965.

La recensement général des transports
1963 :Résultats de l'enquête de conjoncture
industrielle d'octobre 1965.

II. — Les entreprises d'armement maritime.

ETUDES ET CONJONCTURE

20ème Année No. 12 — Paris, Décembre 1965.

Les revenus des ménages en 1962.

mation dans les pays européens.

Quelques comparaisons relatives à certains niveaux de prix à la consommation

La mortalité départementale attribuée au cancer broncho-pulmonaire et la consommation de tabac.

20ème. Année, Supplément No. 12 — Paris, 1965

La conjoncture française : graphiques descriptifs.

Les investissements dans l'industrie : réalisations probables en 1965 prévisions pour 1966 (enquête de novembre 1965).

Premiers résultats de l'enquête de conjoncture industrielle de novembre 1965.

Premiers résultats de l'enquête sur les vacances d'hiver des Français en 1964-1965.

Résultats de l'enquête de conjoncture commerciale de novembre 1965.

21ème Année No. 1 — Paris, Janvier 1966

La situation démographique en 1964.

Perspectives régionales de population active.

Supplément No. 1 — Paris, 1966

Résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture industrielle de décembre 1965.

La situation et les perspectives dans l'industrie en novembre 1965.

21ème Année No. 2 — Paris, Février 1966

Les salaires dans l'agriculture en Avril 1965.

branches de l'économie française 1949-1963.

Productivité et prix relatifs dans 15

Quelques aspects du commerce extérieur des pays de l'Est.

Supplément No. 2 — Paris, 1966

Situation et perspectives de l'économie française en janvier 1966.

Les salaires dans l'industrie le commerce et les services en 1964.

Résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture industrielle de Janvier 1966.

Evolution des commandes d'investissements depuis 1963.

Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail en Janvier 1966.

La situation de trésorerie dans l'industrie en décembre 1965.

21ème Année No. 3 — Paris, 1966

Méthodes de la comptabilité nationale.

Cadre et définitions de la base 1959.

ETUDES ET CONJONCTURE

Supplément No. 3 — Paris, 1966

Résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture industrielle de Février 1966.

21ème Année No. 4 — Paris, Avril 1966

L'évolution du nombre des ménages entre 1954 et 1962 et ses perspectives.

La statistique des causes de mortalité.

Supplément No. 4 — Paris 1966

La conjoncture française : graphiques descriptifs.

tives dans le commerce de détail en mars 1966.

Premiers résultats de l'enquête de conjoncture industrielle de mars 1966.

Les attitudes et les intentions d'achats des ménages en Février 1966.

Enquête sur la situation et les perspec-

21ème Année No. 6 — Paris, Juin 1966

Les comptes de la nation de l'année 1965.

Supplément No. 6 — Paris 1966

Résultat de l'enquête mensuelle de conjoncture industrielle de mai 1966.

Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail en Mai 1966.

21ème Année No. 7 — Paris, Juillet 1966

Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1964.

Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle.

Supplément No. 7 — Paris, Juillet 1966

La conjoncture française : graphique descriptifs.

Résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture industrielle de Juin 1966.

21ème Année No. 8 — Paris, Août 1966

Les coûts de main-d'œuvre dans les industries des pays du Marché Commun.

L'enquête sur l'emploi d'octobre 1952 : résultats complémentaires.

Supplément No. 8 — Paris 1966

Situation et perspectives de l'économie française en Juillet 1966.

La situation de trésorerie dans l'industrie en mai 1966.

La situation et les perspectives dans l'industrie en Juin 1966.

Résultats de l'enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail en Juillet 1966.

Les investissements dans l'industrie : réalisations probables en 1966 — premières évaluations pour 1967.

Les attitudes et les intentions d'achats des ménages en Juin 1966

ETUDES ET CONJONCTURE

21ème Année No. 9 — Paris, Septembre 1966

Le patrimoine des logements d'après le recensement de 1962.

L'information des ménages.

L'évolution à court terme de la consommation.

Recherche comparative internationale sur les budgets temps.

Supplément No. 9 — Paris 1966

Les budgets, les finances publiques et la politique anticyclique de l'Allemagne fédérale.

III - Questions Politiques et Internationales

FOREIGN AFFAIRS

Vol. 44 No. 1 — New York, October 1965

- C. FRANKEL. — The scribblers and international relations.
- G. SCHRODER. — Germany looks at Eastern Europe.
- A. GROSSER. — France and Germany : Divergent outlooks.
- J.N. PLANK. — The Caribbean : Intervention, when and how.
- S. PALTRIDGE. — Australia and the defence of Southeast Asia.
- J.R. STAROBIN. — Communism in Western Europe.
- H. FEIS. — Anthony Eden and the Cacophony of Nations.
- N. KISHI. — Political movements in Japan.
- W.R. POLK. — The nature of modernization : The Middle East and North Africa.
- A. RIVKIN. — Lost souls in Africa.
- L.L. RODO. — Spain and the E.E.C.
- H. MAHDAVY. — The coming crisis in Iran.

Vol. 44 No. 2 — New York, January 1966.

- G.C. LODGE. — Revolution in Latin America.
- D. ACHESON. — Europe : Decision or Drift.
- G.D. WOODS. — The development decade in the balance.
- R.K. WHITE. — "Socialism and Capitalism" : An international misunderstanding.
- ANTHONY EDEN EARL OF AVON. — The burden of leadership.
- C.E. LINDBLOM. — Has India an economic future ?
- P.W. QUIGG. — Japan in neutral.
- J.R. STRAYER. — Problems of dictatorship : The Russian experience.
- K. KELLEN. — Adenauer at 90.
- H.F. RICHARDSON, J.C. AUSTLAND. — Crisis management : Berlin, Cyprus, Laos.
- V. SHEEAN. — King Faisal's first year.
- L.P. DAVIDSON. — "Chunnel".

FOREIGN AFFAIRS

Vol. 44 No. 3 — New York, April 1966

- J.A. CARVER Jr. — The faceless Viet Cong.
- J.K. NYERERE. — Rhodesia in the context of Southern Asia.
- L.W. PYE. — Coming dilemmas for China's leaders.
- D. ROCKFELLER. — What private enterprise means to Latin America.
- J. ROBERT SCHAETZEL. — The necessary partnership.
- G. DEFFERRE. — De Gaulle and after.
- D. HORNE. — Australia looks around.
- E.M. ZUCKER. — The service secretary : Has he a useful role.
- H. BOURGUIBA. — The Tunisian way.
- J. TURKEVICH. — Soviet science appraised.
- E.T. STERNBERG. — The Philippines : Contour and perspective.
- V.S. VARDYS. — How the Baltic Republics Fare in the Soviet Union.

Vol. 44 No. 4 — New York, July 1966

- J.B. RESTON. — The press, the president and foreign policy.
- J.K. FAIRBANK. — The people's Middle Kingdom.
- H. KAHN & PFAFF. — Our alternatives in Europe.
- D.E. BELL. — Aspects of development. The quality of aid.
- J.A. PERKINS. — Foreign aid and the Brain Drain.
- T. SOSNOVY. — The new Soviet plans: Guns still before butter.
- J. AMUZEGAR. — Nationalism versus growth.
- Z. BRZEZINSKI. — Tomorrow's agenda.
- I.P. BLOOMFIELD. — Peacekeeping and peacemaking.
- M. WILLRICH. — Guarantees to non-nations.
- V.B. BADR. — Nuclear weapons sharing and "The German Problems".

INTERNATIONAL CONCILIATION

No. 557 — New York, March 1966

- H.O. KEOHANE. — Political influence in the general assembly.

No. 558 — New York, May 1966

- W.R. DERRICK SOWELL & GILBERT F. WHITE. — The Lower mekong.

No. 559 — New York, September 1966.

Issues before the 21st. general assembly.

REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

Vol. XVI No. 1 — Paris, Février 1966

- A. KRIEGER. — Le parti communiste français sous la troisième République (1920-1939). Evolution de ses effectifs.
- J.-P. PICAPER. — Le parti communiste en Allemagne de l'EST. Evolution de sa physionomie et de ses fonctions.
- M. SEMIDEL. — De l'Empire à la décolonisation à travers les manuels scolaires français.
- J. ELLUL. — Réponse à M. Méle au sujet de l'illusion politique.

Vol. XVI No. 2 — Paris, Avril 1966

- F. GOGUEL. — L'élection présidentielle française, décembre 1965.
- G. ROCHECORBON. — Le "contrôle" de la campagne électorale.
- A. GROSSER. — La République fédérale d'Allemagne. Cinquième législature.
- F.-G. DREYFUS. — Les élections au cinquième Bundestag. Etude de géographie électorale.

Vol. XVI No. 3 — Paris, Juin 1966

C. ROIG. — Théorie et réalité de la décentralisation.

J.-L. BODIGUEL. — Les commissions de développement économique régio-

nal, composition, bilan et perspective. L'exemple de pays de la Loire.

R. CAYROL. — Nouvel express et nouvel observateur.

Vol. XVI No. 4 — Paris, Août 1966

D. KITSIKIS. — L'attitude des Etats. Unis à l'égard de la France de 1958 à 1960.

E. CHEVALIER. — "Ejido" et stabilité au Mexique.

IV. - Sociologie

DROIT SOCIAL

28ème Année No. 1 — Paris, Janvier 1966

DROIT ECONOMIQUE
ET PROFESSIONNEL

LUC BOURCHER DE CARBON. — Considérations sur l'évolution actuelle du capitalisme.

ALFRED SAUVY. — La situation économique.

TRAVAIL

MARCEL HAMIAUT. — Vers un tribunal social.

Avis du Conseil économique et social sur la réforme de l'inspection du travail.

JEAN SAVATIER. — Jurisprudence commentée.

SECURITE SOCIALE

XXX. — L'institut national de sécurité.

MAURICE POUSSIERE. — Taxes sur le chiffre d'affaires. Centre de scène mutualiste (Arr. Cons. Et. Assemblée) Observations et conclusions.

M. GALMOT. — Immatriculation des médecins des hôpitaux à la sécurité sociale (arr. Cons. Et.) conclusions.

GUY BRAIBANT. — Notoriété médicale (arr. Cons. et.) conclusions.

JACQUES HOCHARD. — Jurisprudence commentée.

BIBLIOGRAPHIE

DROIT SOCIAL

No. 2 — Paris, Février 1966

DROIT ECONOMIQUE
ET PROFESSIONNEL

P. LIGNEAU. — Un instrument de contrôle des professions : les licences délivrées par l'administration (à suivre).

MICHEL BERNARD. — Entente (arr. au Cons. Et. et conclusions).

TRAVAIL

PHILIPPE BRETTON. — Le découpage de l'entreprise ou établissement pour les élections des représentants du personnel (Trib. admin.)

J.F. SAVATIER. — Jurisprudence commentée.

SECURITE SOCIALE

J.J. DUPEYROUX. — L'évolution des systèmes et la théorie générale de la sécurité sociale.

Madame CATALA-FRANJOU et C. GL.

VERDON. — Jurisprudence commentée.

ADDENDUM AUX CONCLUSIONS DE M. POUSSIERE, parues dans le No. de janvier 1966. Textes sur le chiffre d'affaires. Centre de soins mutualiste.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Vol. 93 No. 2 — Genève, Février 1966

S. WICKHAM. — Le besoin futur des différentes qualifications professionnelles.

I. KANNANGARA. — L'emploi des femmes à Ceylan.

B. SAMAME. — Problèmes et politiques de main-d'œuvre au Pérou.

R. TYL. — Les coopératives d'invalides

de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

J.C. DOCTOR & H. GALLIS. — Ampleur et caractéristiques de l'emploi salarié en Afrique : Quelques estimations statistiques.

INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE

Vol. 93 No. 3 — Genève, Mars 1966

J.L. MEANS. — L'égalité devant l'emploi aux Etats-Unis : La législation et ses effets.

E. COSTA. — Aspects pratiques de l'organisation des systèmes d'utilisation et d'éducation de la main-d'œuvre dans les pays en voie de développement.

K. TAIRA. — Les différences de salaire dans les pays en voie de développement.

INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE

Vol. 93 No. 4 — Genève, Avril 1966

La participation des travailleurs et des employeurs à la planification économique. Quelques réflexions liminaires.

J.E. JACQUES BONNAUD. — La participation des organisations professionnelles à la planification économique et sociale.

E. ARAOZ. — Main-d'œuvre et emploi au Brésil.

H. HOLTER. — La situation professionnelle des femmes en Scandinavie.

S.A. IVANOV. — L'Union Soviétique et les conventions internationales.

Décisions judiciaires en matière de droit du travail.

INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE

Vol. 93 No. 5 — Genève, Mai 1966

R.P.J. JOBLIN, S.J. — "L'Eglise dans le monde" un rapport au pluralisme.

I.A. METALL et P. DA SILVA. — Le problème de l'égalité de chance dans une société multiraciale : Le cas du Brésil.

S. BALAZSY. — Impôt sur les salaires

et le personnel et politique de l'emploi.

M. NASHAT ET R. BLANDY. — Le corps d'éducateurs en Iran : Un aperçu de ses aspects.

V. STOIKOV. — Etude comparative de certains déterminants du degré de chômage frictionnel.

Vol. 93 No. 6 — Genève, Juin 1966

Y. LEVY. — L'apport de la coopération et du syndicalisme au dialogue ville-campagne.

I.A. JDANKO. — Sédentarisation des nomades d'Asie centrale et du Kazakhstan, sous le régime soviétique.

G. ALS. — La collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles au Luxembourg.

M. DIEGUES. — L'emploi urbain au Brésil.

Vol. 94 No. 1 — Genève, Juillet 1966

G.P. ARLES. — Mobilisation des masses et croissance économique : Evaluation des expériences marocaine et tunisienne.

M. KARBAJ. — L'évolution du système des stimulants dans l'industrie de

l'URSS.

A. MICHEL. — Mesures souhaitées par les travailleuses mariées de France.

C. MCCARTHY. — Les syndicats et la planification économique en Irlande.

Vol. 94 No. 2 — Genève, Août 1966

Influence des facteurs sociaux et culturels sur les cadres et sur les méthodes de direction des entreprises.

E. STEWART. — Cadres social et culturel de la direction des entreprises au Royaume-Uni.

K.K. CHOWDHRY. — Aspects sociaux et culturels du perfectionnement des

cadres dirigeants dans l'Inde et rôle de l'Expert.

SHIN-ICHI TAKEZAWA. — Aspects sociaux et culturels de l'administration des entreprises au Japon : Evolution historique et problèmes nouveaux.

La gestion des entreprises et le milieu social et culturel : Extraits des conclusions d'une réunion d'experts.

F. - Statistiques

APPLIED STATISTICS

Vol. XIV No. 2 & 3 — London, 1965

F.M.L. BEALE, P.J. COEN & A.D.J. FLOWERDEW. — Separable programming applied to an ore purchasing problem.

P.J. HARRISON. — Short-term sales forecasting.

JANE M. HOGG. — The effect of some climatological variations on the incidence and spread of fires in buildings in England and Wales from 1951 to 1961.

G. ST. J. O'HERLIHY. — Demand for cars in Great Britain.

M.J. GARSIDE. — The best sub set in multiple regression analysis.

MISCELLANEA

G.B. WETHERILL. — An approximation to the inverse normal function suitable for the generation of random normal deviates on electronic computers.

D.S. HUANG. — Goodness of prediction concerning binomial variables.

Vol. XV No. 1 — London 1966

W.E. KEMSLEY. — Sampling errors in the family expenditure survey.

N.R. PAINE. — A case study in mathematical programming of portfolio selections.

P. HOLGAYE. — Time series analysis applied to wildfowl counts.

F.A. HANNA. — Measuring the activity of small manufactures.

Vol. XV No. 2 — London, June 1966

B. BENJAMIN. — The measurement of advertising.

D.J. PAGE. — Some practical aspects of factory and field trials with Fibreboard cases.

A.G. VAN BERK & J.B. VERMELTON. — Application of the theory of sampling with probabilities proportional to size on industrial surveys.

R.W. FENSKE. — Hyper-logarithmic trends.

JOURNAL OF THE AMERICAN STATISTICAL ASSOCIATION

Vol. 60 No. 311 — Washington, September 1965.

JERZY NEYMAN & ELIZABETH I. SCOTT. — A symptotically optimal tests of composite hypotheses for randomized experiments with non-controlled predictor variables.

E.K. GHOSH. — Sequential range tests for components of variance.

E.A. BROWNLEE. — A review of "Smoking & Health".

H.A. DAVID & J.E. NORMAN Jr. — Exact distribution of the sum of independent identically distributed discrete random variables.

WILLIAM H. WALDORF. — Demand for manufacturer's services for bakery products and fruits and vegetables.

JACK CAPON. — On the asymptotic efficiency of the Kolmogorov-Smirnov test.

W.A. ERICSON. — Optimum stratified sampling using prior information.

MALCOLM J. SLAKTER. — A comparison of the pearson Chi-Square and Kolmogorov goodness-of-fit tests with respect to validity.

PHILIP J. MCCARTHY. — Stratified sampling and distribution — free confidence intervals for a median.

D. CHUN. — On an extreme rank sum test with early decision.

D. SINGH & B.D. SINGH. — Double sampling for stratification on successive occasions.

ROBERT L. MCCORNACK. — Extended tables of the Wilcoxon matched pair signed rank statistics.

GEORGE C. TIAO & IRWIN CUTTMAN. — The inverted dirichlet distribution with applications.

RICHARD E. BARLOW & ALBERT W. MARSHALL. — Tables of bounds for distributions with monotone hazard rate.

E.M. HILL. — Inference about variance components in the one-way model.

W.T. FEDERER & B.L. RAKTOE. — General theory of prime-power lattice designs.

MELVIN F. SHAKUN. — Multivariate acceptance sampling procedures for

general specification ellipsoids.

R.R. HOCKING. — Quadratic regression with inequality restraints on the parameters.

Vol. 60 No. 312 — Washington, December 1965.

F.F. STEPHEN, JOHN W. TUKEY, F. MOSTELLER, A.M. MOOD, M.H. HANSEN, L.E. SIMON & W.J. DIXON. — Memorial to Samuel S. Wilks.

W.J. DIXON. — The Up-and-down method for small samples.

A. GENIZI. — On the performance of the truncated sequential probability ratio test.

J. SEDRANSK. — A double sampling scheme for analytical surveys.

J. NETER, E.S. MAYNES & R. RAMANATHAN. — The effect of mismatching on the measurement of response errors.

L.R. KINGSTON. — Applications of probability theory in criminalistics — II.

R.A. GREENBERG & C. WHITE. — The detection of a correlation between the sexes of adjacent sibs in human families.

G.D. MELLINGER, D.L. SYLWESTER, W.

D. GAFFEY & DEAN I. MANHEIMER. —

A mathematical model with applications to a study of accident repeatedness among children.

S. K. BHATTACHARYA & M.S. HOLLAND. — On a discrete distribution with special reference to the theory of accident proneness.

H. THEIL. — The analysis of disturbances in regression analysis.

R.L. BASMANN. — A note on the statistical testability of "explicit causal chains" against the class of interdependent models.

A. ROGERS. — A stochastic analysis of the spatial clustering of retail establishments.

M.R. NOVICK & W.J. HALL. — A Bayesian indifference procedure.

S. ROSENBAUM. — On some two-sample non-parametric tests.

J.L. GASTWIRTH. — Percentile modifications of two sample rank tests.

L.J. BAIN & D.L. WEEKS. — Telemanometer limits for the generalized gamma distribution.

E.V. HOGG. — On models and hypotheses with restricted alternatives.

R.F. POTTHOFF. — Some Scheffé — Type tests for some Behrens — Fisher — type regression problems.

H. HALPERIN. — Interval estimation of non-linear parametric functions. II.

M.B. RAO. — Application of Green's and Sarhan's model of inversion of partitioned matrices in the analysis of non-orthogonal data.

R.K. ZEIGLER. — A uniqueness theorem concerning moment distributions.